

Centre International de Formation Européenne
INSTITUT EUROPEEN DES HAUTES ETUDES INTERNATIONALES
Diplôme des Hautes Etudes Européennes et Internationales

**LE PROJET IDENTITAIRE EUROPEEN ET LE
ROLE DES THINK TANKS DANS LA FORMATION
DE CETTE IDENTITE**

Aurélie BAUDHUIN

Directeur de recherche : Matthias Waechter, directeur du
DHEEI.

Année universitaire 2004 / 2005

Table des Matières

INTRODUCTION.....	3
I..... LA VALORISATION DU CONCEPT D'« IDENTITE EUROPEENNE ».	11
I.1. IMPORTANCE DU PROJET IDENTITAIRE.	11
I.2. VOLONTE POLITIQUE DE JUSTIFIER CE PROJET IDENTITAIRE.	20
II..... UNE IDENTITE EUROPEENNE « EN CHANTIER ».	35
II.1. QUELLE IDENTITE POUR LE CITOYEN EUROPEEN ? : LE DEBAT THEORIQUE. .	35
II.2. MULTIPLICATION DES ACTEURS PARTICIPANT A LA CREATION DE CETTE IDENTITE.	51
II.3. LA CULTURE ET L'EDUCATION, OUTILS DE LA POLITIQUE IDENTITAIRE EUROPEENNE.....	61
III..... L'EMERGENCE DE THINK TANKS EUROPEENS.	69
III.1. LE ROLE DES THINK TANKS EUROPEENS.	70
III.2. CONTACTS ET ECHANGES.	83
III.3. UN ESPACE PUBLIC EUROPEEN EN CONSTRUCTION.	91
CONCLUSION :	99
BIBLIOGRAPHIE	102
ANNEXES.....	107
1. QUESTIONNAIRE ENVOYE A DES MEMBRES DES THINK TANKS ETUDIES.....	107
2. QUESTIONNAIRE UTILISE POUR L'ENTRETIEN AVEC FERDINANDO RICCARDI, JOURNALISTE AU BULLETIN QUOTIDIEN EUROPEEN.	108
3. DECLARATION SUR L'IDENTITE EUROPEENNE.	109
4. ARTICLE 151 DU TRAITE DE MAASTRICHT.....	113
SOMMAIRE.....	111

Introduction:

« We hope to see a Europe where men of every country will think as much of being a European as belonging to their native land, and that without losing any of their love and loyalty for their birthplace. We hope that wherever they go in this wide domain [...], they will truly feel: "Here I am at home. I am a citizen of this country too". » (Churchill, Amsterdam, 9 Mai 1948)

Ces quelques mots prononcés au lendemain de la seconde guerre mondiale par Winston Churchill montrent à quel point la question de l'identité européenne est intrinsèque au processus de construction de l'Union Européenne, et cela dès les prémices de cette dernière. Toutefois, ce n'est que depuis quelques années que ce concept est apparu comme fondamental au sein des débats européens : la réalisation tangible d'une identité européenne représente aujourd'hui un enjeu fondamental, accompagnant la volonté d'évoluer vers une Europe plus politique et plus démocratique. Quelles sont les caractéristiques fondamentales du concept d'identité ? Dans quels milieux et par quels moyens une identité se crée-t-elle ?

Gérard Bossuat¹, professeur à l'université de Cergy-Pontoise, définit l'identité comme un « corpus de valeurs partagées par l'ensemble d'une collectivité humaine [...] manifestant représentations et images concrètes de ces valeurs partagées. [Cette identité] peut être définie par l'expression d'un sentiment d'adhésion à l'unité de cette collectivité, ou encore être un acte de raison exprimant la conscience de l'unité ». D'après cet universitaire, l'identité s'exprime donc par l'existence d'un univers de valeurs communes, concrétisées au moyen de symboles qui sont reconnus comme tels par l'ensemble des individus appartenant à cette identité. Elle se manifeste chez les individus de deux façons : le sentiment et la raison.

Cette analyse implique également l'existence d'un rapport dynamique entre chaque individu appartenant à l'identité, qui se base sur

¹Gérard Bossuat, "L'identité européenne, une quête impossible ? », <http://pageperso.aol.fr/gbossuat/iidentiteurope.html>, consulté en décembre 2004.

la construction « d'art et de culture, d'éthique politique, de citoyenneté, d'éducation commune [ainsi que la production de] lieux de mémoire ». Au niveau collectif, l'identité constitue un « sentiment communément partagé et persistant », l'« identification à un groupe et à ses valeurs dominantes »². La notion d'identité véhicule donc d'autres notions clés, telles que la cohésion, la reconnaissance réciproque, et une adhésion qui est aussi bien rationnelle qu'irrationnelle.

L'identité est également un processus évolutif qui s'adapte à la réalité sociale et se modifie à travers le temps. Ainsi, Harald Haarmann³ qualifie l'identité de processus mental vivant au cours duquel les acteurs individuels et collectifs construisent une image du monde et remodelent leur expérience dans la vie réelle afin d'y trouver leur propre place. Ces notions d'évolution et d'adaptation sont donc fondamentales dans l'analyse de l'émergence potentielle d'une identité européenne au sein de la nébuleuse identitaire.

Riva Kastoryano⁴ définit deux lieux communs de création identitaire : tout d'abord, les instances juridiques mettent en évidence les échanges culturels et politiques qui existent entre les individus appartenant à l'ensemble identitaire à définir. A la fois reflet de la création et créateur, elles formalisent donc de façon concrète et visible l'évolution sociale et identitaire tout en contribuant à la définition de cette identité. En second lieu, la formation de réseaux de communication formels et informels entre différents groupes contribue également à la diffusion de l'identité. A ce niveau, c'est à travers la multiplication des échanges et l'intensification des contacts au sein du groupe identitaire que peut s'y renforcer le sentiment d'une identité commune.

Dans le cas particulier du processus de construction d'une identité européenne, deux types d'action sont donc à analyser :

² Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998, p 118.

³ Harold Haarmann, "Europeanness, European identity and the role of the language. Giving profile to an anthropological infrastructure", *Sociolinguistica*, Tübingen, 1995, p 3.

⁴ Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998.

L'étude de certaines politiques communautaires et de législation des institutions, qui vise à la fabrication et à l'implantation d'une identité européenne, permet tout d'abord de comprendre le mouvement descendant de la création identitaire : créés dans les hauteurs des sphères politiques européennes, ces textes et ces actions se diffusent vers le bas, c'est-à-dire au niveau des Etats-membres et des peuples européens, afin de s'enraciner dans la réalité sociale.

L'analyse de mouvements citoyens spécialisés dans les questions européennes qui contribuent à la création positive d'une identité européenne permet, quant à elle, d'appréhender le mouvement horizontal et ascendant de la création identitaire : impulsés par des acteurs de la société civile, les textes, les actions et les réseaux créés renforcent l'idée d'une identité européenne au sein-même de la « société civile européenne » et font remonter au niveau des institutions leur propre conception de cette identité, en faisant pression sur ces dernières. Dans le cadre de cette étude, la seconde analyse mentionnée sera basée sur certains think tanks français spécialisés dans les questions européennes.

En ce qui concerne les dynamiques de création d'une identité, le processus d'identification se façonne par le biais de deux moyens, de deux processus complémentaires. C'est avant tout la fabrication d'éléments culturels communs et d'une mémoire collective semblable qui permet de créer de façon positive et inclusive une identité englobante. Mais c'est également le phénomène de différenciation par rapport au monde extérieur qui crée cette identité, dans sa face négative : par un processus d'altérisation, de délimitation des frontières du groupe identitaire, l'identité peut apparaître dans sa forme exclusive :

« Identity is essentially janus-faced: it is as much about differentiation and individuality as it is about commonality [...]. It is through interaction with each other and with outsiders that individual and group identities are constructed”⁵.

⁵ Franz Mayer, Jan Palmowski, « European Identities and the EU – the ties that bind the peoples of Europe », Oxford, *Journal of Common Market Studies*, 2004, p 577.

La deuxième forme d'identification, basée sur les interactions avec les acteurs extérieurs à cette identité, pourrait être analysée à travers une comparaison entre l'identité telle qu'elle est formulée au niveau européen et celle qui est constitutive d'autres grands ensembles mondiaux. Une étude comparative avec l'identité américaine, par exemple, permettrait de mieux comprendre les particularités revendiquées dans l'identité européenne. Toutefois, ce n'est pas l'objet de cette recherche, qui a pour objectif de comprendre les mécanismes internes de formation de l'identité européenne. C'est pourquoi, dans le cadre de cette étude, seule la forme inclusive et positive de création de cette identité sera analysée. Le but ici recherché est de répondre au niveau européen à l'une des grandes questions sociologiques née du processus de mondialisation⁶ :

Comment faire vivre ensemble des identités culturelles différentes ?

Comment créer une société qui fasse cohésion tout en étant composée de peuples séparés par leur culture, leur langue, leur religion, leurs références et leur appartenance nationale ?

Ce n'est pas la première fois qu'une entité politique est créée sans que n'existe au préalable une unité réelle entre les membres de cette entité. Au cours de la construction des Etats-Nations, l'élaboration artificielle d'une identité nationale commune a été généralement plus la conséquence que l'origine de la création stato-nationale en elle-même. C'est dans le but de colmater les différences d'une population hétérogène, de susciter une cohésion entre des identités diverses et variées, que l'Etat a par exemple mis en place des politiques d'éducation, a créé le service militaire, ou encore inventé des traditions, avec l'idée de renforcer le mythe d'une identité nationale unique.

Ce n'est pas non plus la première fois qu'est posée la question de faire société malgré l'existence d'origines culturelles ou ethniques différentes. L'histoire et les problématiques actuelles des expériences

⁶ Voir notamment à ce sujet Alain Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997. et Dominique Wolton, *L'Autre Mondialisation*, Paris, Flammarion, 2003.

fédérales notamment aux Etats-Unis, au Canada et en Belgique illustrent bien l'ancienneté de ce débat et la volonté d'y trouver une réponse.

La tâche devant laquelle se trouve l'Union Européenne n'est donc pas nouvelle. Cependant, si la réalisation d'une identité ne constitue pas une action innovatrice en elle-même, la situation historique et géopolitique particulière de l'Union ajoutée à l'ampleur et à l'envergure du projet d'une identité européenne sont, quant à elles, d'une nouveauté unique et passionnante. L'UE doit concilier la recherche d'une certaine unité avec un grand nombre d'identités nationales (vingt-cinq aujourd'hui, et plus demain), fortement ancrées dans l'imaginaire collectif des différentes populations auxquelles elle s'adresse. Il ne faut pas oublier que c'est sur ce même territoire européen que le concept d'Etat-Nation est né et que l'extrémisme nationaliste a atteint son paroxysme. Cet enjeu est d'autant plus fondateur que l'idée d'une identité européenne telle qu'elle est développée par l'UE ne cherche en aucun cas à nier, à remplacer ou à amoindrir ces identités nationales, comme nous le développerons par la suite.

« Comparé au modèle traditionnel de l'Etat-nation, le passage à une identité européenne représenterait un saut vers une forme inédite de sentiment de communauté politique et culturelle. Elle ne serait en effet pas construite sur des faits historiques présentés comme « objectifs » et donnant une dimension affective au sentiment d'appartenance commune »⁷

La question à laquelle est confrontée aujourd'hui la Communauté est donc sans précédent dans l'histoire de la construction européenne : comment concilier différentes identités fortement enracinées, comment les transcender en un « objet identitaire encore non identifié », terreau d'une unité nécessaire au bon fonctionnement d'une Union Européenne politique ?

⁷ Arnaud Mercier, « Sur quels critères peut reposer une identité collective européenne ? », in Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003, p 127-128.

Pour répondre à ce dilemme, plusieurs questions doivent être posées au préalable :

- Quel est l'enjeu de la définition d'une identité européenne dans le processus de construction de l'UE ? Les institutions européennes peuvent-elles avoir une réelle influence et donc un impact non négligeable sur la construction identitaire individuelle ?

- Sur quelles bases doit alors reposer l'identité européenne ? Comment se définit-elle, quels sont les acteurs qui contribuent à sa construction et par quels moyens ?

- Comment les nouveaux acteurs qui apparaissent au niveau européen peuvent peser dans le modelage et la réalisation de cette identité européenne ? Quel doit être leur rôle et dans quelle mesure peuvent-ils apporter une richesse supplémentaire à cette identité ?

Une première partie sera donc consacrée à l'étude de la valorisation du concept d'identité européenne, dont la prégnance dans le contexte européen actuel amène à un travail de justification de la part des autorités politiques européennes.

Puis, la formulation de l'identité européenne en elle-même sera traitée dans une deuxième partie, afin de comprendre les fondements théoriques du projet identitaire, les acteurs qui jouent un rôle dans sa définition, ainsi que les politiques publiques mises en place pour sa diffusion.

Enfin, une troisième partie donnera un éclairage sur une réalité nouvelle dans le fonctionnement européen, et dont l'existence est cruciale dans le processus de création d'une identité européenne : l'émergence de think tanks au niveau de l'Europe. Nous chercherons donc à comprendre leur rôle et leur fonctionnement à travers l'exemple de think tanks qui ont vu le jour en France, avec la perspective d'anticiper sur la possible apparition d'un espace public européen.

Pour répondre aux questions posées, un choix méthodologique a été fait. Le travail de recherche s'est articulé en différentes étapes : l'envoi

par internet de questionnaires à quelques membres de think tanks, la réalisation d'un entretien auprès d'un journaliste, ainsi qu'un travail d'observation lors d'une rencontre inter-think tanks, constituent les moments-clés du travail de terrain. A ce travail sociologique, s'est ajoutée l'exploitation d'ouvrages théoriques, de supports de communication publiés par les think tanks, de textes communautaires officiels, d'articles de presse, et d'enquêtes spécialisées.

Cette analyse se base donc tout d'abord sur un travail d'enquête réalisé auprès de quelques associations. Quatre structures françaises créées dans les années 1990 ont été principalement retenues comme objet d'étude : *Confrontations Europe*, *Notre Europe*, *Europe 2020* et la *Fondation Robert Schuman*. Ces structures se présentent elles-mêmes à la fois comme des « think tanks », des « lobby d'influence », et des « mouvements civiques de démocratie participative ». Notre analyse se focalise donc surtout sur des think tanks français spécialistes de l'Europe, qui ont émergé depuis une vingtaine d'années, et non sur les think tanks qui incluent leurs recherches sur l'Europe dans un programme d'études plus vaste et général. Cette étude, ciblant un certain type de think tanks et utilisant principalement le cas particulier de la France, peut servir à la fois d'outil de compréhension et d'illustration de l'évolution de l'identité européenne. Le choix de la forme monographique vise à développer un aspect spécifique de la formation identitaire ; elle tend également à dépasser le simple état des lieux pour amorcer une réflexion sur les perspectives à venir. Mais il ne s'agit en aucun cas de tirer des conclusions globales ou d'établir des hypothèses générales.

Les réponses données par certains membres des think tanks mentionnés ainsi que l'étude de leurs discours et de leurs publications, ont été enrichies par la réalisation d'un entretien auprès d'un représentant de la presse écrite à Bruxelles, Ferdinando Riccardi. L'opinion de ce journaliste du *Bulletin Quotidien Européen*, amené à entrer en contact avec certains de ces think tanks dans l'exercice de son travail, a été utilisée comme un point de vue extérieur donné sur le monde des think tanks, et

un avis sur le rôle particulier des médias écrits dans la formation d'une identité européenne.

Enfin, un travail d'observation a été réalisé lors de la tenue du premier forum des think tanks européens, organisé à Lyon par ASPEN en novembre 2004. Assister à cette conférence a été l'occasion de voir concrètement les relations tissées entre think tanks et les projets communs envisagés.

A noter : une enquête consacrée aux think tanks européens, particulièrement intéressante dans le cadre de notre sujet, a été réalisée par *Notre Europe* en 2004⁸. Elle permet d'avoir une perspective plus globale et plus générale des caractéristiques des think tanks au niveau européen. Elle sera donc souvent mentionnée dans la partie consacrée à l'analyse du rôle des think tanks dans la formation identitaire.

Je tiens particulièrement à remercier Marie-France Baud, secrétaire générale adjointe de *Confrontations Europe*, Hélène Caillol, vice-présidente en charge des projets de *Europe 2020*, ainsi que Ferdinando Riccardi, journaliste au *Bulletin Quotidien de l'Europe*, pour le temps qu'ils m'ont accordé et les réponses précieuses qu'ils m'ont données. Je voudrais également remercier Matthias Waechter, directeur du D.H.E.E.I, et Ragnar Leunig, chargé d'enseignement à l'Université de Poznan, pour leur disponibilité et leurs conseils tout au long de l'année.

⁸ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004.

I. La valorisation du concept d'« identité européenne ».

Le concept d'identité a progressivement pris de la valeur et de l'importance dans le processus de construction européenne. Simple projet idéologique à ses débuts, l'identité européenne est devenue un véritable enjeu de l'intégration politique de l'Europe. Il est donc fondamental d'évaluer le pouvoir potentiel et les perspectives d'évolution de cette notion, afin de comprendre la place qu'elle occupe dans le débat européen actuel. Une fois posée la valeur de l'identité européenne, il est également intéressant de se tourner vers le sens que donnent les institutions communautaires à cette identité, c'est-à-dire les différents modes de valorisation qu'elles emploient pour la justifier :

« Une identité collective reste toujours une construction symbolique fragile qui a besoin d'être régulièrement réactivée dans les discours publics et dans la pratique symbolique des dirigeants politiques, et qui a besoin aussi de prouver que cette identité produit une collectivité dont le mode d'organisation engendre des effets concrets et bénéfiques pour ses membres »⁹

Ainsi, deux premières questions se profilent : quelles sont la valeur et la pertinence à donner au concept d'identité ainsi qu'aux possibilités de sa mise en œuvre dans la dynamique d'intégration européenne ? Par quels moyens l'identité européenne est-elle légitimée ?

1.1. Importance du projet identitaire.

D'après Jean-Noël Jeanneney¹⁰, pour que l'action de l'Europe dépasse le simple domaine économique, elle doit nécessairement passer par la création d'une identité européenne, donc par l'instauration des bases d'un « vouloir vivre ensemble ». Ce constat est de plus en plus visible dans les discours politiques et les analyses théoriques. Comment expliquer l'importance accordée au concept d'identité européenne ? Cette dernière joue un rôle non négligeable dans les domaines politique, culturel

⁹ Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003, p 121-122.

¹⁰ Jean-Noël Jeanneney, « Vers une identité européenne », *Le journal de l'Europe*, mai 2004.

et social. Si l'influence que peuvent exercer les institutions européennes dans sa mise en place restent sujet à controverse, l'étude des textes communautaires fait apparaître le poids de plus en plus significatif qu'y prend l'idée d'une identité européenne.

I.1.1. Un enjeu politique, culturel et social fondamental...

« Pour bâtir l'Europe politique, il faut aussi que l'Europe ait conscience d'elle-même, de ce qu'elle est et de ce qu'elle veut. [...] C'est naturellement à travers ses citoyens que l'Europe prend conscience d'elle-même ».¹¹

Comme l'exprime Pierre Moscovici dans la citation ci-dessus, la création d'une identité véhicule un message politique important : le processus même de définition nécessite la présence d'un système politique fort, qui puisse créer une identité organisée autour de références communes, de valeurs et de principes. Il suppose donc des institutions supranationales capables de peser sur les décisions politiques faites au niveau européen, et de rassembler l'ensemble des peuples européens autour d'éléments fédérateurs.

Or, dans les années quatre-vingt dix, le manque de visibilité de l'union et l'absence d'un projet politique au niveau européen ont fait l'objet de vives critiques. Bernard Stasi, par exemple, parlait de l'UE comme d'un « objet vague et indéterminé »¹², tandis que Jacques Delors prononçait les mots désormais célèbres d'« Objet Politique Non Identifié ». L'Europe politique fait donc cruellement défaut dans le fonctionnement communautaire tel qu'il existe aujourd'hui, et cette absence est fortement ressentie que ce soit au niveau des acteurs européens ou des populations composant l'Union européenne. Daniel Cohn-Bendit, par exemple, eurodéputé du parti écologiste, regrettait dans un entretien au *Monde* l'absence de

¹¹ Pierre Moscovici, « L'Europe est bien encore « cette pensée qui ne se contente jamais » », in *Conscience européenne, Citoyens européens*, Les Editions de Bercy, Collection Colloques, Paris, 1990, p 22-23.

¹² Bernard Stasi, « L'ambition d'élever les individus au rang de citoyens européens », in *Conscience européenne, Citoyens européens*, Les Editions de Bercy, Collection Colloques, Paris, 1990.

stabilité politique en Europe, qui selon lui en a pourtant besoin¹³. Ludger Kühnhardt¹⁴ affirme que c'est la dimension politique qui va permettre la reconnaissance de l'UE comme un acteur international fort.

Or, comme le souligne notamment Arnaud Mercier¹⁵, tout ordre politique institutionnalisé doit trouver le fondement de sa légitimité dans l'existence, préalable ou créée à cette fin, d'un sentiment d'appartenance politique commun. La politique identitaire peut alors être assimilée à l'une des ressources d'action stratégiques visant à améliorer la légitimité de l'Union Européenne et sa position vis-à-vis des acteurs étatiques d'un côté, et des acteurs internationaux, de l'autre.

Prenons, par exemple, le cas du projet constitutionnel européen, illustration par excellence de la volonté d'une Europe plus politique. Ainsi que le fait remarquer Paolo Pombeni¹⁶, la question de l'identité doit nécessairement être posée en amont de la rédaction d'un tel texte, puisque toute constitution commence par la définition du sujet dont elle émane. D'après cette analyse, le concept d'identité européenne peut alors servir de base pour légitimer la mise en place du texte constitutionnel. L'existence d'une identité au niveau européen peut également faciliter la création d'un lien direct entre les autorités communautaires et les citoyens européens. La question qui se pose alors est, comme le souligne Jürgen Habermas, de savoir si le sujet défini doit exister avant la formation de la constitution ou si il en émane :

« In no constitutional system has the subject invoked during founding ever existed before in the form to which the constitution referred. At the same time, no constitutional processes have ever –by themselves- created a subject of which there was not already an historical embryo".¹⁷

¹³ Daniel Cohn-Bendit, « La Constitution est le premier pas politique de l'Europe », *Le Monde*, 16 mai 2005.

¹⁴ Ludger Kühnhardt, *From national identity to European constitutionalism*, Bonn, Zentrum für Europäische Integrationsforschung, Discussion Paper, 2004.

¹⁵ Arnaud Mercier, « Sur quels critères peut reposer une identité collective européenne ? », in Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003, p 117.

¹⁶ Paolo Pombeni, « The European Identity », *The International Spectator*, Volume XXXVIII, N°1, January-March 2003.

¹⁷ Idem, p 25.

Cette citation montre à quel point l'identité du sujet politique est en perpétuelle évolution : elle se module, s'adapte et se redéfinit sans cesse, à l'aune de l'évolution de la société qui l'entoure. L'identité est un préalable à l'existence d'une Europe politique et, réciproquement, un véritable sentiment d'appartenance et d'adhésion à la communauté ne peut être façonné sans cette Europe politique. Ainsi, la visibilité politique de l'UE est intrinsèquement liée à l'évolution de l'identité européenne.

L'enjeu ici évoqué ne se réduit cependant pas uniquement à la création d'une Europe politique ; la création d'une identité peut aussi être un tremplin à la formation d'une plus grande cohésion culturelle et sociale au niveau de l'union. Encore une fois, l'objectif dans ce domaine est d'envergure : réaliser une identité européenne revient à produire une « strate identitaire » commune¹⁸ avec des perceptions semblables, des « codes cognitifs partagés »¹⁹. L'idée d'un sentiment identitaire réel et partagé constitue l'un des piliers fondateurs, l'une des idéologies à l'origine de la construction européenne. Comme l'illustre l'extrait du discours de Churchill de 1948 cité en ouverture d'introduction, l'établissement d'un véritable échange et d'une reconnaissance réciproque entre les peuples européens a été rêvée dès les premiers pas de la communauté européenne. Or préalablement, ce contact approfondi doit s'enraciner dans un processus d'identification entre les interlocuteurs :

« Identity is an essential precondition for any kind of meaningful interaction »²⁰

En effet, la pacification des relations entre les peuples souhaitée par les précurseurs européens dépassait la simple entente cordiale, pour tendre vers l'idée de faire naître une forme d'identité, le sentiment d'une coopération européenne qui ne se limite pas à la simple création d'un espace économique, mais signifie également la formation d'une société

¹⁸ Nous reviendrons sur ce concept dans la deuxième partie.

¹⁹ L'existence de ces « codes cognitifs partagés » est l'une des conditions fondamentales de la réalisation d'une identité collective selon Arnaud Mercier dans l'ouvrage collectif : Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003.

²⁰ Harold Haarmann, « Europeanness, European identity and the role of the language. Giving profile to an anthropological infrastructure », *Sociolinguistica*, Tübingen, 1995, p 5.

européenne. C'est également le message que veut faire passer Valéry Giscard d'Estaing lorsqu'il parle d'une Europe qui signifie aussi « feeling at home abroad ».

Que ça soit pour des raisons politiques ou sociales, idéologiques ou pragmatiques, nous venons de démontrer à quel point il est important pour les acteurs de l'intégration européenne de définir et de promouvoir une identité au sein de l'union. Ce constat fait apparaître de nouveaux questionnements : les institutions européennes peuvent-elles véritablement influencer la construction identitaire individuelle ?

I.1.2. ... Mais quelle capacité d'action ? : l'analyse sociologique.

Afin d'évaluer la capacité d'influence potentielle des institutions sur l'identité, il est nécessaire de s'intéresser aux différents modes de production identitaire, tels qu'ils ont été analysés dans les débats sociologiques. Pour cela, plusieurs approches théoriques sont pertinentes. Nous nous limiterons au survol de deux d'entre elles, qui se focalisent sur le rôle des institutions dans le processus de socialisation et d'identification: le constructivisme et l'institutionnalisme sociologique.

Une première grille de lecture nous est donnée par la théorie constructiviste, selon laquelle la réalité se reflète à travers une construction intellectuelle produite par les individus qui la perçoivent. Ce qui importe alors n'est pas la réalité en elle-même, mais la représentation mentale de cette réalité. Ainsi, l'identité individuelle n'est pas considérée comme un fait objectivement identifiable, mais elle peut être appréhendée par l'étude de la façon dont l'individu se représente ses appartenances, ses valeurs et ses allégeances.

Dans la lignée de ce courant théorique, Pierre Bourdieu a développé le concept de « constructivisme structuraliste ».²¹ D'après ce

²¹ Philippe Corcuff, *Les nouvelles sociologies*, coll. 128, Paris, Nathan Université, 1995.

sociologue français, la réalité sociale est à la fois objective, car « indépendante de la conscience et de la volonté des agents », et construite, les « schèmes de perception, de pensée et d'action » ayant également une origine sociale. La réalité se construit alors au travers d'un double processus : l'« intériorisation de l'extérieur » d'une part, consiste en une imprégnation des structures sociales au sein-même de l'individu et donc en l'influence de l'environnement extérieur sur l'identité de ce dernier (c'est ce que l'auteur nomme *habitus*) ; l'« extériorisation de l'intérieur » d'autre part, montre que l'évolution des institutions dépend réciproquement de la configuration des relations entre les différents acteurs (appelée *champ*). Ici, le concept sociologique d'institution est pris au sens large : il s'étend de l'autorité politique à l'école, l'Eglise ou la famille. Dans notre cas, nous nous intéressons seulement aux autorités européennes, qui peuvent être considérées comme l'une des nouvelles composantes émergeant de l'autorité politique. Mais cette analyse reste pertinente si l'on veut comprendre les facteurs qui sont en jeu dans la création identitaire et les acteurs qui l'impulsent.

Le débat constructiviste quant au poids des institutions dans la création de l'identité de l'individu reste grand ouvert. Car si Pierre Bourdieu parle d'une reproduction sociale²² qui reste principalement véhiculée par les institutions, légitimant la transmission du capital culturel, l'analyse faite par Dubet et Martuccelli²³ est très différente. Selon ces deux sociologues, les institutions sont de plus en plus fragilisées et perdent leur rôle prépondérant en matière de socialisation des individus, face à la montée de l'individualisme. Cependant, ces auteurs reconnaissent également la persistance d'une relation dynamique entre l'individu et la société. C'est en effet à travers les relations avec l'environnement extérieur et dans le cadre sociétal que l'identification individuelle peut se faire. Ce constat amène donc à penser que, même si la société européenne est fortement

²² Bourdieu Pierre, Passeron Claude, *La reproduction. Eléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Editions de Minuit, 1970.

²³ François Dubet, Danilo Martuccelli, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Editions du Seuil, 1998.

influencée par un individualisme croissant, les institutions qui l'encadrent conservent un rôle non négligeable dans la structuration de sa socialisation et de son identité. Et la globalisation peut même amener les institutions européennes à avoir un poids croissant dans ce processus, face à l'affaiblissement du niveau national.

L'institutionnalisme sociologique nous offre une autre approche théorique fondamentale en ce qui concerne la réflexion sur les facteurs d'influence de l'élaboration de l'identité. Selon l'école néo-institutionnaliste, les institutions ont une influence importante sur les phénomènes sociaux et politiques. Elles ont notamment un impact sur le comportement des acteurs et leur identité. Au sein de cette théorie, la mouvance de l'institutionnalisme sociologique affirme l'influence des institutions dans la définition des comportements sociaux et donc dans la configuration des symboles et des pratiques culturelles. La socialisation se fait alors par l'intégration de normes édictées par les institutions selon une logique d'appropriation : les institutions elles-mêmes développent une idée directrice du rôle qu'elles doivent jouer et du comportement que l'on attend d'elles. Face à l'importance grandissante accordée à la perception d'une identité européenne, les institutions communautaires devraient, selon cette logique, investir de plus en plus ce champ d'action.

L'évocation de ces théories nous amène à penser que les élites politiques européennes et les institutions dans lesquelles elles élaborent leurs stratégies peuvent jouer un rôle de premier ordre sur la définition d'une identité européenne. Il est donc important maintenant, de voir quelle est la conception de cette identité dans le cœur des textes communautaires. L'analyse de l'évolution du concept à travers le temps donne également des indications riches en enseignement en ce qui concerne la place et la perception de l'identité au niveau européen. Elle offre un point de vue différent sur l'importance progressive qu'a pris le concept d'identité européenne au cours de la construction de l'UE.

I.1.3. D'une identité institutionnelle à une identité civique et individuelle.

La réflexion sur l'identité européenne, telle qu'elle a été introduite par la *Déclaration sur l'identité européenne* de Copenhague en 1973, se donne pour objectif « de mieux définir la relation [des neufs pays membres des Communautés européennes de l'époque] avec les autres pays du monde, ainsi que les responsabilités qu'ils assument et la place qu'ils occupent dans les affaires mondiales ». Cette identité européenne est donc envisagée au niveau de l'interaction instaurée entre la communauté européenne et le reste du monde. Dans cette perspective, c'est l'ensemble de l'Union Européenne qui est considéré et analysé en tant qu'entité globale avec un « héritage » et une « civilisation » partagés à promouvoir, ainsi que des « intérêts propres » à défendre. L'identité institutionnelle est donc formulée à cette occasion, et décrite à travers les principes fondateurs qui la composent : « la démocratie représentative, le règne de la loi, la justice sociale [...] et le respect des droits de l'homme ».

Ce premier document officiel sur l'identité européenne peut être interprété comme la volonté des acteurs politiques européens de mettre en exergue l'existence d'une cohésion au sein de l'Union Européenne et ainsi d'envoyer un signal politique fort à l'intérieur comme à l'extérieur de l'union. Il est intéressant de s'attarder sur la structuration de la déclaration en elle-même, dont l'articulation souligne les arguments utilisés pour ancrer la réalité de cette identité dans le paysage institutionnel européen. En effet, le document est construit autour de trois grands axes, qui constituent les trois arguments principaux, les trois « preuves » de la pertinence de l'idée d'une identité européenne : la première partie établit l'existence de valeurs communes ; la deuxième partie affirme que, si la communauté cherche à entretenir des contacts positifs avec les autres grandes régions mondiales, elle possède néanmoins des caractéristiques qui la distinguent du reste du monde ; enfin, la dernière partie qui évoque le processus dynamique et évolutif de l'intégration européenne, implique par que l'Europe est amenée à renforcer et à rendre plus visible cette

identité européenne. Cette analyse montre bien l'objectif de l'écriture du document : affirmer la cohésion et l'unité de la communauté européenne dans son ensemble afin de se positionner en tant qu'interlocuteur prépondérant et acteur puissant au niveau international.

Cette perspective collectiviste et globale évolue progressivement dans les textes vers l'idée d'une identité civique et individuelle. C'est ainsi qu'apparaît en 1992 le principe de citoyenneté européenne, dans le Traité de l'Union Européenne signé à Maastricht. Cette initiative représente une innovation fondamentale dans la définition du concept d'identité européenne : cette dernière prend une facette politique et descend au niveau de la personne ; l'acception d'« identité européenne » ne fait plus allusion aux principes fondamentaux qui sous-tendent l'Union Européenne, mais à un certain niveau d'adhésion et d'engagement des individus qui vivent sur le territoire européen. Elle concerne chaque Européen directement. Cette nouveauté amène les autorités européennes à préciser la valeur de ce nouveau droit, vis-à-vis du niveau national :

« la nature de la relation entre citoyenneté de l'Union et citoyenneté nationale devrait être clarifiée en précisant que la citoyenneté de l'Union s'ajoute, sans s'y substituer, à la citoyenneté nationale »²⁴.

Avec le projet de constitution européenne, l'identité politique et personnelle telle qu'elle a été définie au niveau européen prend un nouveau tournant. L'écriture de la constitution donne en effet l'occasion « d'inventer de nouvelles formes de démocratie, impliquant la société civile »²⁵. Elle constitue le passage d'« intérêts communs » à une « destinée partagée »²⁶. L'un des grands principes présents dans ce corpus est celui de la démocratie participative, à l'article I-47. L'enjeu formulé est de donner la possibilité aux citoyens de s'exprimer et

²⁴ Premier rapport sur l'état d'avancement des travaux de la CIG au Conseil européen de Florence, CONF/3860/96.

²⁵ Jacqueline Dutheil de la Rochère, *L'avenir de l'Union européenne et le débat constitutionnel*, Revue du droit public, n° 1/2, 2002.

²⁶ Idée développée par Ludger Kühnhardt, *From national identity to European constitutionalism*, Bonn, Zentrum für Europäische Integrationsforschung, Discussion Paper, 2004.

d'échanger leurs idées concernant les domaines d'action de l'Union Européenne :

« Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile ».

L'intégration dans le texte constitutionnel du principe d'interaction et de contact direct et permanent entre les institutions européennes d'une part, et les citoyens européens de l'autre, change radicalement la perception du rôle du citoyen au niveau européen ; cette évolution peut conduire également à un changement de la perception qu'a le citoyen lui-même quant à sa place dans le système communautaire. Non seulement l'individualisation de l'identité européenne est renforcée, mais surtout cette identité repose désormais sur l'idée d'un engagement actif et volontaire de chaque Européen, qui ne « reçoit » pas de façon passive une identité imposée par les autorités européennes, mais qui peut contribuer à la formulation et à l'évolution de cette identité par un engagement au niveau européen.

De cette institutionnalisation du dialogue surgissent les premiers signes théoriques d'une société civile européenne formelle et reconnue, concept sur lequel nous reviendrons ultérieurement. Toutefois, cette révolution conceptuelle ne signifie en aucun cas un véritable changement dans la pratique et les mentalités. Jusqu'à présent, l'élaboration et la légitimation de ce projet identitaire proviennent avant tout des autorités politiques européennes, qui cherchent à le justifier au moyen de différentes stratégies.

1.2. Volonté politique de justifier ce projet identitaire.

« Longtemps, on a cherché dans l'histoire déchirée du continent européen des éléments communs susceptibles de créer un sentiment d'appartenance à un même destin[...]. Mais au fur et à mesure que l'Europe s'élargit, cet héritage commun se réduit comme peau de chagrin, si bien que l'on tente aujourd'hui de faire référence à des valeurs

partagées [...]. Dès lors, on cherche dans le présent, les moyens de créer une future culture commune »²⁷

Le concept d'identité n'est pas explicitement reconnu au moment de la création de la communauté européenne. Le Conseil de l'Europe, il est vrai, évoquait déjà dans la *Convention européenne des Droits de l'Homme* de 1950 l'idée d'un « patrimoine commun d'idéal et de traditions politiques ». Le traité de Rome, ensuite, parle d'une « union sans cesse plus étroite entre les peuples européens ». Cependant, jusqu'en 1973, il n'existe pas de perception formelle et explicite d'une entité culturelle au niveau européen. Ce n'est qu'avec la *Déclaration sur l'identité européenne* de Copenhague déjà mentionnée, que s'officialise la volonté de définir une identité européenne. Cette nouvelle politique commune nécessite une acceptation de l'idée d'une forme d'identité commune par les différentes populations des Etats membres. C'est pourquoi la recherche d'une légitimation du projet identitaire européen constitue la pierre angulaire de l'action des institutions communautaires dans ce domaine. Cette justification se fait à deux niveaux : d'abord à travers les discours, qui cherchent à démontrer l'existence d'une identité européenne enracinée dans le passé. Puis à travers la création de symboles européens, qui permettent de rassembler les populations autour de références communes et de créer dans le présent de nouvelles expériences partagées, préalables nécessaires à toute création de sentiment d'appartenance identitaire. Une fois les éléments communs démontrés et mis en exergue, une tâche plus délicate apparaît dans l'action communautaire : trouver un consensus au niveau historique, afin d'enseigner la même histoire à l'ensemble des Européens.

I.2.1. La légitimation par les discours : « valeurs communes » et « spécificités européennes »

²⁷ Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003, p 115.

« Au-delà de tout ce qui sépare les Européens, c'est probablement à partir des valeurs culturelles communes que le projet européen peut avoir un réel enracinement populaire »²⁸

La déclaration de Copenhague définit l'identité européenne par « l'attachement à des valeurs et à des principes communs », le « rapprochement des conceptions de la vie » et « la conscience de posséder en commun des intérêts spécifiques ». Ces affirmations mettent en lumière l'un des objectifs de la politique communautaire dans le domaine culturel et identitaire : définir des valeurs communes, qui cimenteraient les bases d'une identité européenne. Cette volonté demande donc de relire le passé à la lumière des événements, des idéologies et des philosophies vécus et partagés par l'ensemble des peuples européens. Le profil d'un plus petit dénominateur commun s'est progressivement établi, incluant des grands principes tels que l'héritage gréco-romain, le Christianisme, les Lumières et l'Humanisme. Le but de cette analyse n'est pas de répertorier l'ensemble de ces valeurs, mais de voir quelle stratégie est utilisée par les pouvoirs européens et comment la mise en valeur de cet héritage commun peut contribuer à la formation de l'identité européenne.

La plupart des chercheurs et des acteurs politiques s'accorde sur le principe de l'existence de valeurs communes et spécifiques au niveau européen. L'idée d'une « common destiny »²⁹ est souvent mise en avant. Vaclav Havel, par exemple, alors président de la République tchèque, l'affirmait devant le Parlement Européen en 1994 :

« L'Union Européenne repose sur un large éventail de valeurs, qui plongent leurs racines dans l'Antiquité et le christianisme et qui, au fil de deux mille ans, ont évolué pour former ce que nous considérons aujourd'hui comme les fondements de la démocratie moderne, de l'Etat de droit et de la société civile[...]. On ne saurait donc prétendre que l'Union

²⁸ Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998, p 72.

²⁹ Paolo Pombeni, « The European Identity », *The International Spectator*, Volume XXXVIII, N°1, January-March 2003.

Européenne n'a pas d'esprit propre, capable d'inspirer les principes concrets sur lesquels elle repose »³⁰

Cependant, de nombreuses critiques visent le manque de visibilité de ces valeurs. C'est ce que reproche notamment Gérard Bossuat³¹, qui reconnaît qu'il existe une idéologie créée par les élites politiques et les experts, mais qui constate que l'Europe réelle n'a pas encore véritablement élaboré ses propres représentations, ses symboles et ses valeurs. La même analyse est faite par Harold Haarman, qui a réfléchi sur le concept de « Europeanness » :

« The self identification as more a European than a Frenchman, German or Italian is as yet a political label which lacks genuine cultural values to make it serve as an attractive focus of orientation »³²

Sa recherche l'amène donc à conclure qu'une rhétorique politique sur l'histoire du concept d'Europe est présente sur la scène politique, mais qu'elle a peu d'effet concret sur la mentalité des Européens.

Dans les derniers textes constitutifs de l'Union Européenne, on retrouve l'affirmation d'une identité européenne basée sur l'existence de valeurs communes, qui seraient partagées par l'ensemble des peuples européens, et par eux seulement. Ces valeurs formeraient donc à la fois un marqueur identitaire, un élément d'appartenance entre les différents citoyens de l'Union d'un côté, et un signe de différenciation des Européens vis-à-vis des autres peuples de l'autre.

Ainsi, l'article 1.2. du Traité établissant une Constitution pour l'Europe parle d'une Union,

« fondée sur les valeurs de respect de la dignité humaine, de liberté, de démocratie, d'égalité, de l'état de droit, ainsi que de respect des droits de l'homme. Ces valeurs sont communes aux Etats membres dans une société caractérisée par le pluralisme, la tolérance, la justice, la solidarité et la non-discrimination ».

³⁰ Extrait de l'allocution de Vaclav Havel devant le Parlement Européen, Strasbourg, le 8 mars 1994.

³¹ Gérard Bossuat, « L'identité européenne, une quête impossible ? », <http://pageperso.aol.fr/gbossuat/iidentiteurope.html>, consulté en décembre 2004.

³² Harold Haarmann, « Europeanness, European identity and the role of the language. Giving profile to an anthropological infrastructure », *Sociolinguistica*, Tübingen, 1995, p 44.

L'importance accordée aux débats sur la nature et le poids de ces valeurs a été rendue visible de façon exacerbée lors de la convention, sur la question de l'inscription du christianisme comme valeur européenne historique. Au moment du débat sur les valeurs communes qui devaient figurer dans le projet constitutionnel, sept pays de l'UE se sont prononcés en faveur d'une mention des valeurs judéo-chrétiennes comme l'un des bases de l'identité européenne. Cette revendication a été vivement contestée par certains, qui considéraient que les valeurs religieuses ne doivent pas figurer dans un tel texte. Ces querelles portant sur un aspect particulier des valeurs européennes potentielles montrent à quel point l'existence en elle-même de valeurs est considérée comme un postulat, une vérité inaliénable, même si ces dernières restent à définir. Or, certaines questions peuvent surgir de cette affirmation : face à la prédominance actuelle de l'individualisme, peut-on parler de concepts éthiques partagés ? En effet, comme le développe notamment le sociologue Alain Touraine³³, c'est désormais l'individu qui est sujet de son existence et qui structure sa propre identité, en choisissant les idées auxquels il veut adhérer et les valeurs qu'il décide de partager.

De plus, même si l'on présuppose que ces valeurs peuvent émerger, représentent-elles réellement des moteurs potentiels de création d'une identité européenne ? Autrement dit, peut-on considérer ces valeurs communes revendiquées, comme des catalyseurs du précipité identitaire européen ?

Lors d'une conférence organisée par *Nexus Institute* en septembre 2004 sur les politiques des valeurs européennes³⁴, l'importance de la définition de valeurs au niveau européen a été expliquée par leur fonction de guide, leur rôle d'éclairage dans un monde de plus en plus globalisé. La montée de l'individualisme, que nous avons déjà mentionnée précédemment, est d'autant plus importante à prendre en considération dans cette question du rôle plus ou moins fédérateur de valeurs

³³ Alain Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997.

³⁴ Nexus Conferences, « Europe. A beautiful idea ? », Seminars and Intellectual summit, 2004, disponible sur www.nexus-institute.nl (consulté en décembre 2004).

partagées. L'individualisation croissante de la société moderne fait décroître en effet l'identification des individus aux communautés, mais elle ne fait pas disparaître pour autant le besoin de référents identitaires. L'évolution se fait au niveau de l'apparition d'une relation contractuelle entre l'individu et la collectivité. Autrement dit, la mise en lumière de valeurs communes est d'autant plus fondamentale dans la société actuelle, où il est nécessaire d'enraciner l'identité et de la faire vivre au travers de projets communs afin d'obtenir l'adhésion des individus qui la composent³⁵.

L'existence de valeurs communes représenterait donc la pierre angulaire de la partie unitaire de l'identité européenne. Cette notion est d'autant plus importante que c'est par la reconnaissance au niveau européen du respect du pluralisme et par l'affirmation de la tolérance comme valeurs universelles, que peut s'épanouir la diversité au sein de l'identité européenne. Ainsi, l'accord sur les valeurs, à portée très générale, constitue le tronc commun sur lequel peuvent pousser les différentes branches identitaires : c'est le consensus sur la diversité des cultures européennes, « l'accord d'être en désaccord »³⁶.

L'impact ainsi exprimé de l'articulation de valeurs communes au sein de l'identité européenne explique l'importance qui leur est accordée dans les discours et les textes constitutifs de l'Union Européenne : c'est un enjeu fondamental dans le processus de construction identitaire et, de façon plus globale, pour le bon fonctionnement de toute société. Ainsi, le sociologue américain Amitai Etzioni³⁷ prévient du risque de la formation d'un vide moral en l'absence ou en la négligence de la fabrication de valeurs.

Une fois la portée de ces valeurs établie, un nouvel aspect analytique apparaît : comment ces valeurs, c'est-à-dire les grands principes théoriques et moraux sur lesquels se base l'Union Européenne,

³⁵ Voir à ce sujet François Dubet, Danilo Martuccelli, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Editions du Seuil, 1998, p 196.

³⁶ Joseph Weiler, in Nexus Conferences, « Europe. A beautiful idea ? », Seminars and Intellectual summit, 2004, disponible sur www.nexus-institute.nl (consulté en décembre 2004).

³⁷ James McGann, *Think Tanks and the Transnationalization of Foreign Policy*, www.fpri.org, 16 décembre 2002.

peuvent être diffusées au sein des sociétés européennes ? Comment peuvent-elles atteindre chaque « citoyen européen » de façon concrète et réelle ? La mise en œuvre de symboles au niveau européen est une étape fondamentale pour cultiver ces valeurs européennes.

I.2.2. La légitimation par les symboles.

Les symboles sont fondamentaux : ils permettent de créer des éléments d'identification, des points de référence. Au niveau de l'histoire de l'Etat-Nation, la création d'éléments symboliques a d'ailleurs constitué une forme importante de mise en application des grandes valeurs édictées au niveau national. Les commémorations, les monuments et les hymnes nationaux ont permis un renforcement significatif du sentiment d'appartenance nationale. Ils ont donné à voir une certaine unité au niveau national et ont apporté un signe de reconnaissance auprès du peuple concerné. Au niveau européen, l'histoire des symboles en elle-même est également très révélatrice et représentative de l'évolution de l'importance de l'idée d'une identité européenne. L'analyse des symboles apporte en effet une compréhension instrumentale des politiques européennes visant à l'élaboration d'une identité politique et culturelle.

Vouloir mettre en place des symboles comme références concrètes de l'identité européenne signifie chercher à donner une forme réelle, une base vécue et ressentie à cette identité. Cela veut dire également faire descendre cette identité au niveau de chaque Européen, en donnant à l'Union une forme plus visible et plus simple. En ce qui concerne leur évolution, Kiran Klaus Patel³⁸ parle d'une « homogénéisation, une professionnalisation et une politisation » des symboles en Europe qui a commencé il y a moins de vingt-cinq ans. Ce processus est donc relativement récent, si l'on considère que la construction européenne dure depuis plus de cinquante ans.

³⁸ Kiran Klaus Patel, "Europas Symbole. Integrationsgeschichte und Identitätssuche seit 1945", *Internationale Politik*, nr. 4, Bielefeld, 2004.

Le même auteur donne une grille de lecture de l'histoire des symboles politiques, en articulant la recherche de ces symboles autour de trois grandes caractéristiques. La première d'entre elles consiste en leur origine élitiste et privée. Les propositions de l'utilisation de symboles politiques sont en effet venues non pas des institutions de l'UE et de leurs précurseurs, mais des élites intellectuelles des sociétés civiles européennes. L'histoire de la création du drapeau européen est particulièrement révélatrice à ce sujet.

L'exemple du drapeau européen.

La première position en faveur de la création d'un symbole pour une Europe politique unie date de 1923, par le fondateur du mouvement paneuropéen, Richard Graf Coudenhove-Kallergi. C'est sur la base de cette impulsion que le Congrès de La Haye de 1948 crée un premier drapeau européen comme symbole : un "E" rouge sur fond blanc. La forme actuelle du drapeau, adoptée en 1955, descend de l'étendard bleu composé de quinze étoiles dorées, choisi par le conseil de l'Europe deux années auparavant. C'est en 1986 que la communauté européenne reprend le drapeau du conseil de l'Europe. Le cercle de douze étoiles dorées sur fond bleu a été choisi comme symbole d'unité, comme représentation de la solidarité et de l'harmonie qui existe désormais entre les peuples européens.

Un constat particulièrement intéressant est le choix d'un drapeau qui n'est pas tricolore, comme c'est pourtant le cas pour la plupart des drapeaux des Etats européens. Kiran Klaus Patel donne une explication très éclairante à ce sujet : la structure emblématique de l'Europe ne doit pas être similaire à celle des Etats-Nations, afin de ne pas donner matière à confusion quant à la nature de la communauté.

La deuxième caractéristique de l'apparition des symboles traite de la question de leur pérennité : sur le long terme, seules les représentations imposées par « le haut », c'est-à-dire à travers les institutions européennes intergouvernementales ou supranationales, ont été reconnues et conservées. Comment expliquer ce constat ? Parmi les facteurs à prendre en considération, on peut évoquer tout d'abord la difficulté des sociétés civiles européennes à peser dans la construction européenne de façon générale. La pesanteur des institutions européennes et leur éloignement, souvent critiqué comme des facteurs non démocratiques, ont pu décourager toute mobilisation potentielle des acteurs civils. De plus, on peut également imaginer que l'absence de coordination et le manque d'homogénéité parmi ces acteurs au moment de la création de ces symboles, a freiné leur possibilité d'action et leur poids dans les revendications. Une autre explication probable toute aussi intéressante est à chercher dans l'intérêt porté à ces symboles. Pendant longtemps, seules les autorités européennes se sont penchées sur la question, les élites politiques considérant la formulation de ces symboles comme non nécessaire et sans grande importance :

„Europa selbst musste keine Massen mobilisieren, es wurde durch einen permissiven Konsens getragen – eine eigene Symbol – und Identitätspolitik erschien somit einfach als überflüssig wurde“³⁹

Le rôle attribué aux symboles a donc évolué en parallèle avec l'importance accordée à la définition d'une identité au niveau européen.

L'une des étapes fondamentales dans l'évolution des symboles a été l'introduction de l'euro comme monnaie unique dans douze Etats-membres. La monnaie européenne représente en effet maintenant un symbole important de la communauté. Pour la première fois de l'histoire de la construction européenne, l'Europe rentre dans la vie privée des Européens, elle s'immisce dans l'intimité de leur vie quotidienne. C'est un symbole d'unité qui circule, passe de main en main, de pays en pays, et est la preuve vivante du rapprochement des peuples européens.

Le cas singulier de l'euro

La structure de la pièce de monnaie en elle-même diffuse la devise de l'Union « Unie dans la diversité »⁴⁰, autre symbole européen :

„Erstmals eine Repräsentationsform geschaffen, die eine europäische Symbolik auf der einen Seite der Münzen mit jeweils nationalstaatlichen Repräsentationen auf der anderen verbindet“⁴¹

La conservation de symboliques nationales sur l'un des côtés de la pièce européenne est encore une fois une illustration très parlante du fonctionnement de l'Europe : l'Union Européenne est composée d'un ensemble d'Etats-Nations qui marquent leur diversité jusque sur le côté face de la pièce. Mais la force de ce symbole est très limitée au niveau de l'identité européenne : l'euro n'étant présent que dans douze des vingt-cinq pays européens actuels, il peut avoir tendance à créer une forme d' « identification à deux vitesses ». De plus, il ne faut pas oublier qu'avant d'être un symbole de l'identité européenne, l'euro est avant tout une avancée de l'intégration européenne sur le plan économique et monétaire.

³⁹ Kiran Klaus Patel, “Europas Symbole. Integrationsgeschichte und Identitätssuche seit 1945“, *Internationale Politik*, nr. 4, Bielefeld, 2004, p 15.

⁴⁰ Nous reviendrons sur l'interprétation de cette devise dans la deuxième grande partie de ce mémoire.

⁴¹ Kiran Klaus Patel, “Europas Symbole. Integrationsgeschichte und Identitätssuche seit 1945“, *Internationale Politik*, nr. 4, Bielefeld, 2004, p 26.

L'importance croissante accordée à l'identité dans la construction européenne est donc bien illustrée par l'étude de l'évolution des symboles, qui commence par l'intégration d'un objet symbolique éloigné et général du drapeau commun, et va jusqu'à la diffusion d'un instrument symbolique proche et quotidien qu'est la monnaie unique.

Ces exemples nous montrent également l'équilibre délicat sans cesse recherché entre le niveau européen et le niveau national, comme nous le développerons par la suite : les symboles européens ne sont pas destinés à remplacer ou supplanter les symboles nationaux. Mais parallèlement, le choix de symboles au niveau européen peut être interprété comme un signe de ressemblance de la communauté avec la forme de l'Etat-Nation. Comme tout Etat national, l'UE possède également un hymne⁴². Elle a aussi instauré la *Journée de l'Europe*, fixée au 9 mai, en commémoration du discours Schuman. Cette initiative impulse la construction d'une date-souvenir commune à l'ensemble des européens, qui rappelle l'événement considéré comme le point de départ de la construction européenne. Mais d'autres symboles très importants au niveau national n'ont pas encore été utilisés au niveau européen. Il n'existe pas, par exemple, de lieux de mémoire européens. Or, d'après Gérard Bossuat⁴³, les lieux de mémoire ont été fondateurs du patriotisme au niveau national, en créant une « mémoire commune des héros ». Le passé reste au niveau européen un sujet délicat à cause des événements douloureux et encore récents qui ont été à l'origine de la construction européenne. C'est pourquoi la question d'un consensus sur l'histoire est problématique.

⁴² L'hymne européen est la « neuvième symphonie », composée en 1823 par Ludwig van Beethoven. C'est le dernier mouvement intitulé « l'Ode à la joie », dont les paroles ont été écrites par Friedrich von Schiller en 1785. Les paroles sont basées sur l'idéal de fraternisation entre tous les hommes.

⁴³ Gérard Bossuat, « L'identité européenne, une quête impossible ? », <http://pageperso.aol.fr/gbossuat/iidentiteurope.html>, consulté en décembre 2004.

I.2.3. Une uniformisation des interprétations de l'histoire ?

« Europeans have not yet made up their minds about whether they are Europeans because of the past or because of the future »⁴⁴

La construction d'une identité se réalise notamment par la « reconstruction » de cette identité, c'est-à-dire par une forme de manipulation, ou de relecture, du passé afin de donner un poids supplémentaire au projet. L'idée sous-jacente est de « préparer des outils pour l'interprétation et la construction d'une importance de l' *avant* et de l' *après* »⁴⁵ Et le passé a une valeur d'autant plus importante dans le cas de l'identité européenne qu'il a été source de divisions et de conflits entre les différents peuples de l'Europe et qu'il est au cœur-même du projet de construction européenne. C'est pourquoi il est considéré comme impératif de porter un nouveau regard sur l'histoire, d'élever l'angle de vue du niveau national au niveau européen afin de poser les bases d'une « conscience européenne ».

« Il serait enrichissant de porter un autre regard sur le passé, un regard plus analytique et déconstructeur, qui nous remette en esprit une valeur telle que la tolérance »⁴⁶

C'est dans cette intention que le projet de créer un manuel scolaire d'histoire européenne à l'intention des lycéens a été élaboré : un ouvrage pédagogique a donc été écrit par quatorze historiens de nationalités différentes sur l'histoire de l'Europe depuis l'Antiquité⁴⁷. Or, cette tentative est considérée par beaucoup comme un échec ; chaque auteur cherche à y défendre son territoire et l'image de son propre pays. Finalement, le résultat final ne donne qu'un regroupement de faits les plus bruts et

⁴⁴ Nexus Conferences, « Europe. A beautiful idea ? », Seminars and Intellectual summit, 2004.

⁴⁵ Paolo Pombeni, « The European Identity », *The International Spectator*, Volume XXXVIII, N°1, January-March 2003, p 28.

⁴⁶ Entretien réalisé auprès de Michelle Colardelle, Gesine Schwan, Aleksander Smolar et Marc Nouschi, consultable sur le site www.geogate.geographie.uni_marburg.de.

⁴⁷ Frédéric Delouche, Jacques Aldebert, Johan Bender, Jiri Grusa, Scipione Guarraccino, Ignace Masson, Kenneth Milne, Foula Pispouringou, Juan Antonio Sanchez y Garcia Sauco, Ben V.M. Smulders, Dieter Tiemann, Robert Unwin, Jan Kieniewicz, *Histoire de l'Europe*, Paris, Hachette, 1997.

neutres possibles, afin d'éviter de susciter des sentiments nationaux passionnels. Marc Ferro, historien français et directeur d'études à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, critique le résultat de cette initiative, qu'il appelle une « nomenclature vide », c'est-à-dire la description épurée d'une histoire où ne figure pas les êtres humains qui l'ont vécue et qui l'ont faite :

« Où sont les passions dans tout ça ? Où est la souffrance d'un soldat de Verdun, où sont les forces nationalistes de l'Europe centrale, la rage des Allemandes après la seconde guerre mondiale ? »

Cette tentative avortée montre à quel point il est difficile d'écrire une histoire commune, d'unifier un passé fait de mythes qui constituent la base des identités nationales. Autrement dit, essayer d'adopter un seul point de vue historique au niveau européen reviendrait à remettre en cause la pertinence, voire même la véracité, d'événements considérés comme fondateurs au niveau national. L'uniformisation des interprétations de l'histoire risque alors d'être perçue comme un dénigrement de certaines composantes importantes des identités nationales. Ce danger potentiel est notamment décrit par Dieter Tiemann, l'un des participants à l'ouvrage sur l'histoire européenne, à travers l'exemple de l'interprétation de la découverte de l'Amérique par les Espagnols et les Portugais :

« on ne peut pas [leur]dire de but en blanc que la découverte de l'Amérique, c'est aussi une forme de colonialisme. Pour eux, c'est une composante importante de leur identité nationale ». ⁴⁸

Cet exemple illustre bien le caractère problématique et potentiellement conflictuel lié au développement d'une politique d'uniformisation d'éléments identitaires. Il montre également le danger d'accorder un poids plus important à l'unité, dans la recherche d'un équilibre entre unité et diversité.

⁴⁸ Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003, p 124.

Cependant, unité ne signifie pas nécessairement uniformisation, et le processus d'unification en lui-même peut être réalisé à travers différents objectifs. Il semble en effet envisageable de créer un corpus unique sans pour autant renier les différentes grilles d'interprétation de l'histoire. Il est ainsi possible de mettre en parallèle les différentes perceptions nationales de mêmes événements historiques en les incorporant dans un même fascicule. Cette conception se retrouve dans certains entretiens ; une interlocutrice *d'Europe 2020*⁴⁹ utilise cet exemple pour illustrer la compatibilité qu'elle revendique entre « l'unité » et « la diversité » dans le processus de construction européenne :

« Plutôt que créer UNE histoire européenne, créons des cours d'histoires européennes comparées »

Plus que l'unité du discours, du point de vue et de l'analyse, ou la recherche d'une image consensuelle, c'est alors l'unité de la connaissance des différents récits sur la passé que l'on veut atteindre. Cette approche pourrait être comprise comme l'unité de l'événement historique étudié, dans la diversité de des expériences et des perceptions qu'il véhicule. Elle requiert un accord de base : la reconnaissance de la multiplicité des angles de vue qui peuvent être adoptés dans l'étude d'un fait historique. C'est alors par la connaissance commune de cette diversité que peuvent se dessiner progressivement les contours d'un sentiment d'unité, sans pour autant heurter les susceptibilités nationales. Mais cette étape dans le processus de construction identitaire n'est pas encore atteinte.

Différentes politiques existent donc, tendant à justifier et à légitimer la validité d'une identité européenne. Jusqu'ici, nous avons mis en valeur l'enjeu que constitue l'existence potentielle de cette identité. Ont également été analysés les moyens utilisés par les autorités de l'UE pour affirmer la pertinence d'une identité européenne. Une fois l'importance du sujet et les stratégies de légitimation établies, se pose la question des contours du sujet en lui-même : vers quelle identité européenne nous

⁴⁹ *Europe 2020* est une association française spécialisée sur les questions européennes, qui est l'un de nos objets d'étude dans la partie consacrée à l'analyse de think tanks européens.

dirigeons-nous ? Quels acteurs contribuent concrètement à son édification et quelles sont les politiques d'action ciblées ?

Une identité européenne « en chantier ».

« The identity underlying a political or institutional subject is not the same as the feeling of belonging or participation, the sense of “compassion” that human beings feel as part of a [...] community »⁵⁰

Sur quelles bases fixer l'identité européenne? Cette dernière tend-elle à devenir un « sujet politique », ou se dirige-t-elle plutôt vers un « sentiment d'appartenance » et une « participation » ? Avant tout, il est nécessaire d'aborder cette identité en tant que concept théorique à définir et à identifier. Une fois les racines théoriques établies, l'analyse des différents acteurs qui participent à sa formation permet ensuite de cerner les différentes sources de cette identité. Enfin, l'étude de certaines politiques européennes donne une idée de moyens utilisés pour réaliser concrètement cette identité européenne « en chantier ».

.....

II.1. Quelle identité pour le citoyen européen ? : le débat théorique.

« Comment articuler les appartenances plurielles et complexes des individus, des groupes, des peuples, pour arriver à construire une identité politique qui serait européenne, ou plutôt susciter une identification à l'Europe comme nouvel espace politique d'action et de revendication ? ».⁵¹

Face à la pluralité des traditions, des langues et des cultures qui existent au sein de l'Union Européenne, la recherche d'une identité européenne est problématique. Sur quels principes se base-t-elle ? Comment concilier le respect du pluralisme des identités nationales avec la nécessité de trouver une base commune, un plus petit dénominateur commun permettant de rassembler et d'intégrer ces forces centrifuges ? Dans cette partie, nous essaierons d'analyser le concept d'identité,

⁵⁰ Paolo Pombeni, « The European Identity », *The International Spectator*, Volume XXXVIII, N°1, January-March 2003, p 21.

⁵¹ Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998, p 12.

appliqué au cas de l'Union Européenne, en le traitant sous trois angles différents. L'étude sociologique, tout d'abord, permet d'analyser l'importance du dialogue interculturel, donc de la connaissance et la reconnaissance de l'Autre comme condition préalable fondamentale pour toute construction d'une identité commune. Les travaux sociologiques apportent également une compréhension théorique de la place que peut prendre le sentiment d'appartenance européenne au sein de l'identité globale de l'individu. L'étude politique, ensuite, offre un éclairage particulier de la relation entre identité nationale et identité européenne. L'étude juridique, enfin, introduit les concepts de « citoyenneté » et de « patriotisme constitutionnel » tels qu'ils sont exploités au niveau européen.

II.1.1. Dialogue interculturel et articulation des appartenances plurielles.

« Aujourd'hui, il ne s'agit plus de se demander si l'Europe est une ou multiple, mais d'apprendre à la penser comme simultanément plurielle et une [...]. C'est dans le non-identique que son identité se découvre ; traversée par l'altérité, elle doit demeurer ouverte et multiforme »⁵².

Face au processus de globalisation et à l'intensification des mouvements de personnes à l'échelle planétaire, les sociologues se sont de plus en plus penchés sur l'étude dialectique de la société moderne, partagée entre la nécessité d'une certaine unité pour fonctionner et le devoir éthique de reconnaissance des différences culturelles et ethniques. Ainsi, en 1997, Alain Touraine pose la question du dialogue interculturel : comment des individus et des groupes ayant des cultures ainsi que des intérêts différents peuvent-ils communiquer entre eux et appartenir à une même société ⁵³ ? Selon ce sociologue français, la reconnaissance de la diversité culturelle se fait grâce à la rencontre des cultures , c'est-à-dire à « l'existence d'ensembles culturels fortement constitués dont l'identité, la

⁵² Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998, p 88.

⁵³ Alain Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997, p 217.

spécificité et la logique interne doivent être reconnues, mais qui ne sont pas entièrement étrangers les uns aux autres tout en étant différents »⁵⁴. Par cette recherche de liens de parenté entre des entités culturelles diversifiées, la définition d'un plus petit dénominateur commun entre les multiples expériences culturelles peut donc être établie, diminuant ainsi le sentiment d'altérité entre les identités.

Mais d'après Alain Touraine, le dialogue interculturel ne suffit pas. Dans son analyse, il va plus loin en parlant d'une « Recomposition du Monde » qui, par l'établissement d'une communication entre les différentes unités culturelles, permettrait l'intégration partielle de ces dernières. « L'Autre », c'est-à-dire l'individu qui n'appartient pas au même groupe culturel, est alors apprécié dans son effort semblable de construction personnelle et par la reconnaissance d'une valeur égale à son mode de vie particulier et à ses propres croyances.

On retrouve dans le processus de construction européenne deux éléments fondamentaux de l'analyse d'une société multiculturelle faite par Touraine : les principes de diversité et d'égalité. C'est par le respect de ces deux piliers que peut émerger une société multiculturelle dans laquelle l'identité européenne aurait une place. L'intégration partielle des différentes unités culturelles constitue également un but vers lequel tend la société européenne. Viviane Reding⁵⁵ par exemple, membre de la Commission présidence de Roman Prodi, parle d'une communauté qui « construit des ponts entre les différences culturelles de l'Europe ». Mais le cas particulier de l'intégration européenne ajoute à cette analyse une autre problématique : une fois ce dialogue interculturel établi, comment peuvent s'articuler les différentes identités au sein-même de l'individu ? Ainsi, se pose la question du rapport dialectique entre les concepts d'identité nationale et d'identité européenne.

⁵⁴ Alain Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997, p 213.

⁵⁵ Viviane Reding, « L'identité culturelle européenne », Conférence à la faculté des Sciences Politiques de Gênes, 7 mars 2003, p 3.

La théorie de la pluri-appartenance identitaire a été développée dès la fin des années quarante avec l'apparition du fédéralisme personnaliste. Denis de Rougemont⁵⁶, l'un des pères fondateurs de *l'Union Européenne des Fédéralistes*, parle de la multi-dimensionnalité de l'Homme, qui fonde son identité à la fois sur son sexe, son origine sociale, sa région, son pays d'origine, etc. D'après cette théorie, il est donc possible d'incorporer un niveau d'identification supplémentaire, d'ajouter une nouvelle couche sédimentaire aux strates qui composent l'identité personnelle. Essayons de transposer cette théorie à la construction européenne, telle qu'elle existe aujourd'hui ; l'identité européenne peut alors exister de façon pragmatique si la politique des institutions communautaires respecte l'équilibre mouvant entre les différents groupes identitaires et si l'Union Européenne s'adapte à la complexité de l'individu.

Pour exprimer et rendre plus compréhensible cette multiplicité identitaire au sein de l'UE, différentes images métaphoriques ont été utilisées. Le philosophe canadien John Ralston Saul, tout d'abord, assimile l'Europe à un vaisseau complexe composé de niveaux multiples qui sont remplis par différentes loyautés⁵⁷. Viviane Reding, mentionnée précédemment, utilise quant à elle la métaphore du système d'emboîtement des poupées russes :

« le citoyen européen peut être comparé à ces poupées russes, les matriochka, qui s'imbriquent l'une dans l'autre, tout en formant une unité »⁵⁸.

Plusieurs enseignements peuvent être tirés de ces comparaisons. Tout d'abord, l'identité est définie au niveau européen par le principe de non exclusivité : l'identité européenne se superpose aux autres appartenances identitaires et les complète, sans pour autant les effacer ou les annihiler. C'est également l'idée exprimée par Pierre Moscovici, lorsqu'il

⁵⁶ Denis de Rougemont, « L'attitude fédéraliste », *Rapport du premier congrès annuel de l'Union Européenne des Fédéralistes à Montreux*, Genève, août 1947, p 8-16.

⁵⁷ Nexus Conferences, « Europe. A beautiful idea ? », *Seminars and Intellectual summit*, 2004.

⁵⁸ Viviane Reding, « L'identité culturelle européenne », *Conférence à la faculté des Sciences Politiques de Gênes*, 7 mars 2003, p 3.

affirme que l'identité européenne ne doit pas être considérée comme une « identité de substitution ».

L'acceptation de la pluralité des identités, illustrée par la reconnaissance de l'existence de plusieurs poupées russes réunies au sein d'un même ensemble, constitue la pierre angulaire de la formation de l'identité européenne. C'est la conception duale et dialectique de l'Unité associée à la Diversité, telle qu'elle évoquée dans la devise européenne, qui forme le ciment d'appartenance européen. En effet, l'identité européenne est appréhendée dans les textes par une double définition : d'un côté, elle repose sur un héritage commun et une histoire semblable ; de l'autre, elle se compose de langues et de modes de vie différents. Et ce n'est qu'à travers ce paradoxe que l'identité européenne peut véritablement exister, comme le démontre l'article 151 du Traité de l'Union Européenne :

« La communauté contribue à l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun »

Le caractère dialectique du rapport entre identité nationale et identité européenne constitue donc le noyau du projet identitaire européen. L'idéologie philosophique sous-jacente tend à transcender cette dialectique en affirmant la relation de complémentarité qui existe entre ces deux niveaux identitaires : l'identité européenne, comme l'identité nationale, a sa place dans l'édifice identitaire individuel.

Le développement de cette thèse rend alors caduque la réticence de certains intellectuels face au développement d'une identité européenne, au nom des diversités nationales. C'est le cas, par exemple, de Harald Haarmann, lorsqu'il affiche un certain pessimisme concernant l'épanouissement potentiel d'une identité au niveau européen :

« Viewing this continent with its mosaic of nation-states, multitude of peoples and linguistic diversity as a whole, it seems hazardous to look for a European identity⁵⁹ ».

⁵⁹ Harald Haarmann, "Europeanness, European identity and the role of the language. Giving profile to an anthropological infrastructure", *Sociolinguistica*, Tübingen, 1995, p 13.

A partir du moment où l'on conçoit l'identité européenne dans le cadre de la mutli-appartenance identitaire et donc dans la capacité de cette dernière à exister malgré des identités nationales très diversifiées, cet argument n'est donc plus valable. On peut même aller plus loin en émettant l'hypothèse que le concept d'identité européenne dépasse l'idée d'un non-empiètement sur la sphère identitaire nationale. En effet, l'ajout de cette nouvelle couche sédimentaire est également destiné à renforcer les niveaux identitaires inférieurs. C'est ce qu'exprime un journaliste, interrogé sur la place de l'identité européenne dans la construction personnelle :

« Les langues et les identités nationales doivent être respectées. [...] C'est une défense qui existe en Europe et qui fonctionne bien. Il y a une meilleure défense qu'auparavant [...]. L'Europe protège mieux les identités nationales et régionales.»⁶⁰

Ainsi, le concept d'identité européenne non seulement permet, mais surtout renforce et valorise le pluralisme présent au sein de l'Union Européenne. La pertinence des identités nationales serait conservée non pas *malgré* la création d'une identité européenne, mais plutôt *grâce* à elle. Apparaît alors le principe de multiculturalisme européen, conséquence des interactions et des échanges accrus entre les différents peuples et cultures constituant l'UE.

La théorie du multiculturalisme est fondée sur l'interdiction de toute ambition despotique d'une culture ou d'un groupe identitaire sur les autres. Elle valorise la dimension plurielle de la société multiculturelle, considérée comme une richesse à protéger. Mais le multiculturalisme tel qu'il a été développé au niveau européen va plus loin en cherchant à dépasser le communautarisme, ou la simple « cohabitation culturelle » de différents groupes identitaires. C'est cette dernière idée qui fait dire à Sophie Bérout et Jean Weydert⁶¹ que le multiculturalisme européen se

⁶⁰ Entretien réalisé avec Ferdinando Riccardi, journaliste au Bulletin Quotidien Européen, Bruxelles, le mardi 12 avril 2005.

⁶¹ Sophie Bérout, Jean Weydert, *Le devenir de l'Europe, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 1997.*

distingue de son homologue américain, caractérisé d'après eux par la « dilution de toute harmonie dans une simple accumulation de particularismes ». Dans leur ouvrage, ces derniers parlent en effet de la nécessité de reconnaître au niveau européen la réalité d'une « culture aux accents pluriels » à travers « l'association dynamique, et non mutilante, des différences ».

Dans cette perspective, la diversité de l'héritage historique doit donc être transcendée, dans le but de définir un nouvel espace de citoyenneté. A ce stade de l'analyse, une autre question émerge : comment cette pluralité culturelle peut être combinée avec une unité politique, indispensable au bon fonctionnement démocratique de l'Union Européenne ? Sur quelles bases fonder la cohésion qui doit émerger entre les membres de cette identité plurielle ?

II.1.2. Identité(s) politique(s).

« Ce que nous *sommes* [...] dépendra de ce que nous aurons *fait* sur la voie de la construction d'une *union politique* européenne et, au-delà, sur la voie d'édification d'une *communauté politique* européenne »⁶².

Nombreux sont les auteurs, sociologues ou politologues, qui essaient de répondre au problème fondamental posé par la formation d'une identité européenne : comment est-il possible de créer une unité politique, sans qu'il existe préalablement une unité symbolique et culturelle ? L'apparition d'une identité européenne nécessite de passer par la création d'une identité politique au niveau européen : pour que puisse se forger un sentiment d'appartenance à l'UE et donc une véritable identité européenne, les peuples européens doivent d'abord adhérer à une même communauté politique qui leur donne la possibilité de participer. Sur quels fondements et de quelle manière peut apparaître cette identité politique ?

⁶² Jean Marc Ferry, " Identité européenne et république postnationale ? ". Exposé au Colloque organisé à la Sorbonne par le Prof. Alain Renaut et Patrick Savidan sur le thème *La République et l'Europe*, 16 mars 2002.

« L'Union Européenne ne peut espérer supplanter les identités nationales avec les armes du nationalisme. Elle doit plutôt chercher à asseoir sa légitimité sur la valeur ajoutée qu'elle peut apporter à chaque citoyen national »⁶³

Cette assertion met en avant un principe très souvent développé : au niveau européen, il est nécessaire de construire une unité politique d'un type nouveau, qui diffère fondamentalement du système national d'adhésion politique. De nombreuses critiques apparaissent en effet sur le risque d'élaborer à nouveau une identité collective qui se nourrisse d'un sentiment de patriotisme ou de nationalisme. L'émergence d'un tel rapport émotionnel amènerait à occulter ou à étouffer le nationalisme étatique, en mettant l'adhésion à l'Union Européenne en concurrence avec l'adhésion à la Nation. De plus, l'intégration européenne étant née des cendres des dérives nationalistes, toute dimension affective de ce genre appliquée à l'Europe serait considérée comme incompatible avec les fondements moraux et philosophiques qui sous-tendent le projet européen. L'avènement d'une identité politique européenne suppose donc deux évolutions fondamentales vis-à-vis de l'identité politique nationale. Le niveau européen doit tout d'abord se détacher de l'ancrage nationaliste traditionnel et dépasser « l'antithèse de la souveraineté nationale »⁶⁴. Le changement des bases conceptuelles de l'identité politique suppose également l'invention d'un nouveau modèle de communauté politique.

En ce qui concerne la définition de l'identité politique en elle-même, l'analyse faite par Jean-Marc Ferry⁶⁵ sur les différents accents politiques que peut prendre l'identité européenne offre une perspective particulièrement intéressante. Ce philosophe, chercheur au CNRS,

⁶³ Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003, p 137.

⁶⁴ Etienne Balibar, *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'Etat, le peuple*, La Découverte, 2001, p 11.

⁶⁵ Jean-Marc Ferry, « Identité postnationale et identité reconstructive », *TOUDI*, n°11, mai 1998.

distingue trois formes d'identité politique, que nous utiliserons comme grille de lecture pour essayer d'extrapoler sur la nature de l'identité politique européenne telle qu'elle est progressivement en train de prendre forme.

« L'identité supranationale », tout d'abord, envisage l'intégration politique à travers une homogénéisation de la culture et une centralisation des compétences étatiques. Cette vision manichéenne exige donc de trancher entre la formation d'un Etat supranational et l'abandon de tout projet politique au niveau européen. L'unité politique européenne est ici considérée comme antinomique avec l'unité politique nationale, les deux niveaux étant inconciliables. Cette forme d'identité politique, si elle est revendiquée par certains mouvements fédéralistes comme but à atteindre dans le processus de construction européenne, n'est pas compatible avec la volonté de préserver le niveau national dans le processus de construction d'une identité politique européenne.

« L'identité postnationale », quant à elle, est basée sur des principes universalistes de respect des différences et des traditions nationales, fonctionnant grâce à une unification du cadre juridique. L'équilibre proposé entre unité et diversité est envisagé par le développement d'une culture politique commune. Comment interpréter la pertinence de cette forme d'identité au niveau européen ? L'unité politique proposée par l'identité postnationale se fait au niveau de la culture et non de l'identité. Autrement dit, il n'existe pas de sentiment d'appartenance à une même communauté politique, mais simplement un consensus sur la volonté commune d'une construction politique et d'une participation des citoyens au niveau européen. Or, Dominique Schnapper réfute la viabilité de ce type de système. D'après cette sociologue française, une communauté politique démocratique requiert une synthèse entre le principe universel d'égalité entre ses membres et le principe particulier de la singularité du peuple, qui partage les mêmes spécificités linguistiques,

culturelles et historiques. C'est pourquoi il est si difficile de former une « communauté de citoyens » dans la pluralité européenne :

« La difficulté de la construction d'un espace civique européen est due au fait qu'il n'existe pas aujourd'hui « d'ethnicité » européenne [...]. Il est dangereux de penser que nous sommes en train de créer un espace de citoyenneté au niveau européen sans la dimension ethnique, inséparable des institutions civiques »⁶⁶.

Mais cette thèse suscite de nombreuses controverses. Certains penseurs conçoivent au contraire la construction européenne comme la possibilité de créer une structure politique qui ne dépende pas d'un ethnos unique, c'est-à-dire d'une communauté imaginaire particulière d'appartenance et d'affiliation. De l'Union Européenne se bâtirait une structure politique pluriethnique qui rendrait caduque la thèse d'un lien indissoluble entre *demos* et *ethnos* et qui tendrait vers l'épanouissement d'une démocratie transnationale. Cette interprétation de l'intégration européenne est notamment soutenue par Gérard-François Dumont⁶⁷, pour qui l'exemple de la Belgique, où un « *demos* » existe sans « *ethnos* », pourrait être « un point de départ pour penser l'Europe de demain ».

« L'identité reconstructive », pour finir, apporte le sentiment d'appartenance à une nouvelle communauté politique, après une relecture de l'histoire qui reconnaisse symboliquement les violences mutuellement infligées. Elle repose donc sur « la capacité [autocritique] par rapport au passé propre et à la mémoire personnelle » et sur une « attitude intersubjectivement et interculturellement décentrée »⁶⁸. L'identité reconstructive serait alors le type d'identité politique le plus adapté au niveau européen car il est envisagé à la fois en tant qu'idéologie et en tant que pragmatisme. Si cette identité ne crée pas « d'ethnicité européenne », elle offre un cadre légal commun ainsi qu'un sentiment moral d'adhésion

⁶⁶ Jürgen Habermas, Dominique Schnapper et Alain Touraine, *La nation, l'Europe, la démocratie*, Cahiers de l'URMIS, Débat n°7, juin 2001.

⁶⁷ Gérard-François Dumont, *Les racines de l'identité européenne*, Paris, Economica, 1999

⁶⁸ Jean-Marc Ferry, « Identité postnationale et identité reconstructive », *TOUDI*, n°11, mai 1998, p 6.

et d'appartenance né de la « reconnaissance mutuelle », regroupant ainsi les deux modes d'intégration indispensables⁶⁹ à l'émergence d'une véritable communauté politique.

La formation d'une communauté politique ainsi conceptualisée nécessite un mode d'intégration qui diffère tout aussi radicalement du modèle national traditionnel. Le système nationaliste se caractérise par une intégration verticale qui s'est faite par la contrainte, notamment et principalement à travers l'obligation scolaire et le service militaire. Or, contrairement à ce modèle, le système européen tel qu'il est en train de prendre forme, se base sur une intégration horizontale de coopération et de coordination entre les systèmes politiques déjà existant, tendant à une harmonisation des pratiques et non à l'imposition d'une unification :

« L'unité d'une communauté politique [au niveau européen] requiert une forme de « communisation » des cultures politiques nationales »⁷⁰

La création d'une communauté politique européenne implique également la reconnaissance législative au niveau intergouvernemental de la nécessité de multiplier les niveaux d'organisation et de participation afin d'augmenter le nombre de lieux de débat et de dialogue. L'idée de « multilevel governance » se trouve dans les textes fondateurs dès le début de la construction européenne, avec la reconnaissance du principe de subsidiarité. Mais la possibilité pour les citoyens européens de jouer un rôle actif est une innovation du traité constitutionnel qui reconnaît le principe de démocratie participative au titre VI article I.47.

⁶⁹ Voir à ce sujet les concepts de « communauté légale » et « communauté morale » développés par le philosophe américain Michael Walzer.

⁷⁰ Jean Marc Ferry, " Identité européenne et république postnationale ? ". Exposé au Colloque organisé à la Sorbonne par le Prof. Alain Renaut et Patrick Savidan sur le thème *La République et l'Europe*, 16 mars 2002.

Titre VI, Article I-47

Principe de la démocratie participative

1. Les institutions donnent, par les voies appropriées, aux citoyens et aux associations représentatives la possibilité de faire connaître et d'échanger publiquement leurs opinions dans tous les domaines d'action de l'Union.
2. Les institutions entretiennent un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les associations représentatives et la société civile.
3. En vue d'assurer la cohérence et la transparence des actions de l'Union, la Commission procède à de larges consultations des parties concernées.
4. Des citoyens de l'Union, au nombre d'un million au moins, ressortissants d'un nombre significatif d'États membres, peuvent prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur des questions pour lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution. La loi européenne arrête les dispositions relatives aux procédures et conditions requises pour la présentation d'une telle initiative citoyenne, y compris le nombre minimum d'États membres dont les citoyens qui la présentent doivent provenir.

Finalement, on peut caractériser l'identité politique européenne telle qu'elle est conceptualisée aujourd'hui par son caractère « pluriculturel », c'est-à-dire par sa capacité potentielle à « concili[er] des vieilles identités nationales avec une nouvelle identité publique ou civique destinée peut-être à les dépasser à terme »⁷¹. En d'autres mots, la réalisation d'une identité politique au niveau européen peut donner l'opportunité de dépasser la « démocratie d'unité » telle qu'elle théorisée au niveau national, pour tendre vers une « démocratie de tolérance et de différence ». Une fois le concept d'identité politique européenne cerné, les conditions de sa réalisation concrète sont à analyser. Or, pour qu'une identité politique s'épanouisse au niveau européen, elle doit alors être accompagnée d'une mise en pratique de la citoyenneté européenne ainsi que d'une constitutionnalisation de la communauté politique :

« The identity underlying a political or institutional subject is not the same as the feeling of belonging or participation, the sense of “compassion” that human beings feel as part of a [...] community »⁷².

⁷¹ Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998, p 263.

⁷² James McGann, *Think Tanks and the Transnationalization of Foreign Policy*, www.fpri.org, 16 décembre 2002, p 21.

II.1.3. Citoyenneté européenne et « patriotisme constitutionnel ».

La citoyenneté est un concept donc l'acception varie selon les idéologies. Le courant libéral focalise le rôle de la participation politique sur ses fins instrumentales, c'est-à-dire sur la défense d'intérêts propres et sur le moyen qu'il offre de contrôler l'Etat. La conception progressiste, de son côté, conçoit avant tout la participation politique comme une fin en soi, dans la logique d'une idéologie égalitaire et de la recherche de l'intérêt général. Dans les deux cas, la citoyenneté octroie un nouveau statut qui accorde aux individus un droit politique fondamental : la participation aux prises de décision. Ainsi apparaît au niveau de l'UE un demos, un sujet collectif européen qui a de nouveaux droits, qui participe au processus de décision par le vote, et qui est représenté par les parlementaires européens. Quelles sont les spécificités de la citoyenneté européenne et comment cette dernière peut-elle promouvoir l'identification des peuples européens à l'UE en tant que communauté politique ? Si la citoyenneté européenne diffère sensiblement de la citoyenneté telle qu'elle est envisagée au niveau national, elle tend aujourd'hui à servir de base à l'identification politique au niveau européen.

La citoyenneté européenne ne remplace pas la citoyenneté nationale, mais au contraire, s'appuie sur elle pour exister et la compléter : « La citoyenneté européenne ne doit pas se substituer, pour l'instant et pour les années à venir, à la citoyenneté nationale. Elle doit être complémentaire de celle-ci. Il faut donc faire émerger au niveau européen une citoyenneté originale, une citoyenneté réaliste »⁷³.

Le statut de citoyen européen est apparu au moment de la signature du Traité de Maastricht, en 1992. Le TUE reconnaît la citoyenneté européenne à « toute personne ayant la nationalité d'un Etat-membre de

⁷³ Bernard Stasi, « L'ambition d'élever les individus au rang de citoyens européens », in *Conscience européenne, Citoyens européens*, Les Editions de Bercy, Collection Colloques, Paris, 1990.

l'Union ». Conditionnée ainsi par la citoyenneté nationale, elle confère de nouveaux droits à ses détenteurs. Le citoyen européen peut en effet circuler librement et résider dans le pays membre de son choix. Il bénéficie à l'extérieur de l'UE de la protection diplomatique de tout Etat membre si nécessaire. Le citoyen européen a également le droit de voter et d'être élu aux élections européennes et municipales, même s'il n'a pas la citoyenneté nationale du pays membre dans lequel il réside. Enfin, il a désormais la possibilité de déposer une plainte auprès du Médiateur européen. L'ensemble de ces droits n'entre donc pas en conflit avec les droits accordés par la citoyenneté nationale et aux citoyens des différents Etats membres de se sentir également citoyens européens, en expérimentant et en vivant directement ces droits supplémentaires ; c'est en ayant le sentiment de participer à la politique de l'UE et en ressentant les bénéfices que lui donnent cette citoyenneté, que peut apparaître chez les individus une adhésion à la communauté politique européenne :

« Les citoyens ne font leurs enjeux de la vie politique que dans la mesure où ceux-ci prennent place dans le paysage et les aléas de leur existence ». ⁷⁴

Prenons l'exemple actuel de l'enjeu de l'adoption du projet de constitution européenne en France. L'étude de la perception française vis-à-vis de ce texte nous amène à deux observations.

On est d'abord frappé par l'intérêt grandissant en France pour la question de la constitution européenne depuis que les autorités nationales ont décidé de procéder à la tenue d'un référendum. Face à cette échéance, de nombreux débats sont apparus. Et si l'adoption de la constitution fait l'objet de grandes controverses, elle apporte l'avantage qu'une majorité de citoyens français cherche à s'informer sur les enjeux de la constitution. Ce constat prouve bien que l'identité européenne ne peut véritablement exister que si le citoyen a le sentiment de participer à ce niveau de prise de décision. C'est ce que confirme un journaliste du

⁷⁴ Nicolas Weill, « Le sentiment d'appartenance à l'Europe reste marqué par la dimension nationale », *Le Monde*, 26 mars 2005.

*Bulletin Quotidien Européen*⁷⁵ : les gens ne s'intéressent à la construction européenne que lorsqu'ils ont l'impression d'avoir une influence directe sur les événements, donc quand ils sont appelés à s'exprimer à travers le vote. Lors d'un forum sur la question de la démocratie en Union Européenne, un des participants arrivait également à la conclusion que « le peuple européen veut être actionnaire de l'entreprise Europe »⁷⁶.

L'exemple de la situation française nous apporte un autre enseignement : le niveau européen n'est perçu et déchiffré qu'à travers la grille de lecture nationale. Ce constat implique que la citoyenneté européenne est irréductible et indétachable de la situation politique nationale. La même idée est présente chez Zaki Laïdi, qui parle d'une « européisation des pratiques [...] qui reste contextualisée dans l'espace national, à l'intérieur duquel ces pratiques s'expriment. Les individus se déterminent politiquement aujourd'hui par rapport à un vécu à travers lequel ils se réapproprient les enjeux politiques ».⁷⁷

La ratification d'une constitution pourrait être l'acte fondateur de la société politique européenne en amorçant une « dé-nationalisation » de l'espace politique européen. Pour appréhender l'impact potentiel d'une constitution sur l'implication politique des citoyens au niveau européen, il est intéressant de se référer à Jürgen Habermas. Ce dernier a créé le concept de « patriotisme constitutionnel » pour exprimer une autre forme d'allégeance politique, qui ne fait pas référence au caractère national ou ethnique de la communauté politique en question. D'après ce sociologue et philosophe allemand, le plus fort pôle d'identité dans les Etats-Nations est symbolisé par la Constitution et la fidélité des citoyens envers elle . C'est donc la constitution qui fonde la société politique. Cette théorie offre par conséquent une alternative à la formation d'une entité politique par la « common destiny » : la citoyenneté peut également trouver ses racines

⁷⁵ Entretien réalisé avec Ferdinando Riccardi, journaliste au *Bulletin Quotidien Européen*, Bruxelles, le mardi 12 avril 2005.

⁷⁶ Institut ASPEN-Forum Européen des Think Tanks, *L'Union européenne peut-elle être plus démocratique ?*, Lyon, 10-12 décembre 2004.

⁷⁷ Nicolas Weill, « Le sentiment d'appartenance à l'Europe reste marqué par la dimension nationale », *Le Monde*, 26 mars 2005.

dans une « civic religion » choisie volontairement, une conception civique de la « nation » qui ne prend pas en compte les différences ethniques. La diversité est reconnue (il existe différentes « common destinies »), mais elle est portée et transcendée par une seule et unique « common law » :

« Il ne faut pas confondre la nation des citoyens avec une communauté de destin marquée par une origine, une langue et une histoire communes [...]. Cette conception civique de la « nation », par opposition à une conception ethnique, reflète [...] le fait que la citoyenneté démocratique crée une solidarité entre étrangers, solidarité abstraite et fondée sur le droit »⁷⁸.

Apparaît alors le « sujet politique constitutionnel », défini ainsi par Ernst-Wolfgang Böckenförde⁷⁹ :

« group of human beings who have become conscious of constituting a political entity and who intervene as an actor in history ».

L'Union Européenne entre dans une nouvelle phase de son intégration, particulièrement importante dans la définition de l'identité politique des citoyens et dans leur intégration à la communauté politique européenne. La mise en place d'un cadre institutionnel et idéologique peut être un tremplin vers l'apparition d'un patriotisme constitutionnel et donc vers une forme d'allégeance à une Europe politique. On peut donc penser que se jouent actuellement les prémices d'un système innovant au niveau européen où la souveraineté politique se distingue de l'identité culturelle. Quels sont les acteurs qui contribuent à l'élaboration de ce nouveau système ?

⁷⁸ Jürgen Habermas, « Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'un cadre constitutionnel ? », in Jürgen Habermas, Dominique Schnapper et Alain Touraine, *La nation, l'Europe, la démocratie*, Cahiers de l'URMIS, Débat n°7, juin 2001.

⁷⁹ Mentionné dans l'ouvrage : Paolo Pombeni, « The European Identity », *The International Spectator*, Volume XXXVIII, N°1, January-March 2003, p 25.

II.2. Multiplication des acteurs participant à la création de cette identité.

Les acteurs qui vont être étudiés peuvent contribuer de plusieurs façons à l'identité européenne. Ils sont d'abord, chacun à leur manière, des créateurs de cette identité européenne : ils la pensent, la modèlent et l'impulsent grâce aux moyens dont ils disposent, que ce soient des programmes communautaires, des initiatives privées, ou des campagnes d'information. Mais ces acteurs participent également d'une autre façon à cette identité : travaillant à la croisée des chemins où se rencontrent les différentes nationalités de l'Europe, ils vivent eux-mêmes dans un terreau particulièrement propice à la formation d'une identité européenne particulière, celle des élites. Par conséquent, certaines conclusions peuvent être prudemment tirées des résultats de cette expérience particulière de la rencontre, de la découverte et du contact permanent entre les différentes cultures européennes. Que ce soient les acteurs publics, les acteurs privés de la société civile, ou les médias, ils sont en même temps chercheurs et cobayes, impulseurs et expérimentateurs, créateurs et sujets de la création.

II.2.1. Fonctionnaires et acteurs politiques européens.

Les institutions de l'UE contribuent à l'identité européenne principalement dans le cadre des négociations qui y ont lieu et de leur résultat, c'est-à-dire de la législation communautaire produite à ce sujet. Nous avons déjà commencé à analyser les traités inscrivant le concept d'identité européenne au cœur de l'intégration européenne. Les politiques communautaires qui ciblent la création de cette identité seront également étudiées ultérieurement. Ce qui est intéressant à ce stade de l'analyse n'est pas tellement d'étudier les stratégies et les moyens utilisés par ces acteurs pour impulser l'élan identitaire européen, mais plutôt l'éventuelle émergence d'une « euroculture » entre ces acteurs eux-mêmes.

Autrement dit, l'analyse sociologique du processus de formation d'une identité européenne chez « l'Homo Communautarius »⁸⁰, c'est-à-dire les fonctionnaires et représentants politiques européens, peut être utilisée comme un modèle potentiel, un échantillon de l'émergence d'une identité plus globale dans l'espace européen. Les interactions et les contacts permanents entre l'ensemble des nationalités européennes provoquent-elles une identification commune qui transcende les clivages nationaux traditionnels ?

Pour répondre à cette question, le Parlement Européen semble le terrain d'analyse le plus pertinent. Ce dernier catalyse en son sein les échanges entre des représentants de chaque Nation européenne qui doivent représenter les intérêts d'un électorat national. Les eurodéputés conservent donc un fort sentiment d'appartenance nationale qu'ils doivent concilier avec leur culture européenne, et le Parlement européen reflète « l'épreuve quotidienne de la possibilité d'un espace public où les différences linguistiques et culturelles sont mises au service d'un projet englobant »⁸¹. L'impératif d'une dialectique subtile entre identité nationale et identité communautaire est d'autant plus exacerbée au Parlement européen. Les sociologues ayant pris ce terrain comme objet d'étude ont souligné l'altérité qui est conservée au cœur de cette identité commune : sans même s'attarder sur l'obstacle linguistique évident, les comportements et les traditions de travail diffèrent selon les nationalités qui amènent à des « décalages conceptuels » et la « coexistence de systèmes de valeurs différents »⁸².

Le travail de conciliation effectué entre cultures nationales et pragmatisme européen est également mis en valeur par Jean-Louis Burban⁸³, conseiller au Parlement européen. Ce dernier accentue en effet l'équilibre paradoxal à trouver entre l'influence nationale et l'influence

⁸⁰ Riva Kastoryano (sous la dir. de), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998.

⁸¹ Idem, p 50.

⁸² Idem, p 63.

⁸³ Jean-Louis Burban, *Le Parlement européen : mythes et réalités*, conférence organisée par l'IEHEI, lundi 22 novembre 2004.

européenne, deux tendances qui peuvent être parfois contradictoires. Cette réalité peut être visible au niveau des critères de votes ainsi que dans le fonctionnement interne des groupes politiques : la répartition par ordre alphabétique dans l'enceinte de l'hémicycle de ces groupes pluri-nationaux est destinée à briser les clivages nationaux. Mais parallèlement, la clause de conscience permet aux parlementaires européens de ne pas suivre les consignes de vote de leur groupe politique quand ces dernières sont en contradiction avec les intérêts nationaux.

En résumé, l'identité européenne vécue par les acteurs politiques européens ressemble sensiblement au concept tel qu'il a été défini précédemment de façon théorique :

« Cet univers culturel de compromis conjugue l'unité et la diversité, l'homogène et le différent, l'universel et le relatif »⁸⁴.

Le manque de cohésion des groupes politiques au niveau européen n'est cependant pas facteur de construction identitaire et peut même freiner la formation d'une identité politique. Il n'existe pas en effet de véritables partis politiques européens :

« Au niveau européen, les partis politiques devraient unir et rassembler les citoyens, affirmer des valeurs, des idéaux et des visions, [...] et réaliser des projets et des programmes. Or, dans cette Europe, les partis s'accrochent aux réalités et aux intérêts nationaux »⁸⁵.

D'après Etienne Balibar⁸⁶, les groupes politiques tels qu'ils fonctionnent actuellement se réduisent à des groupes de pression. Au cours d'une conférence organisée par l'Institut ASPEN France⁸⁷, l'absence d'espace politique européen au niveau des partis politiques a été qualifiée de « démocratie européenne balkanisée », faisant allusion au brouillage du schéma politique droite/gauche traditionnel, au vide politique ressenti lors

⁸⁴ Riva Kastoryano (sous la dir. de), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998, p 63.

⁸⁵ Gionata Pacor, « A quand les partis paneuropéens ? », in *Constitution, un grand pas vers la démocratie ?*, www.cafebabel.com, 23 mai 2005.

⁸⁶ Etienne Balibar, *Nous, citoyens d'Europe? Les frontières, l'Etat, le peuple*, La Découverte, 2001.

⁸⁷ Institut ASPEN-Forum Européen des Think Tanks, *L'Union européenne peut-elle être plus démocratique ?*, Lyon, 10-12 décembre 2004.

des élections européennes, et au problème d'un véritable leadership au sein de ces groupes politiques.

La démocratie européenne a en effet besoin d'alternatives, de clivages idéologiques, de plates-formes de débats et d'oppositions qui réveillent et rassemblent les Européens. Tant que l'offre politique manque de visibilité au niveau européen, tant que les partis politiques nationaux ne s'unissent pas au niveau européen autour de mêmes valeurs et de mêmes revendications, la formation d'une identité européenne risque d'être freinée au niveau politique. C'est pourquoi de nombreuses voix s'élèvent pour la réalisation de véritables partis politiques européens qui soient capables de se positionner clairement dans le paysage politique et dans lesquels les citoyens européens puissent se regrouper non selon leur nationalité, mais selon les valeurs et les idées qu'ils défendent. Dans un *Manifeste pour l'avenir de l'Europe*, par exemple, écrit par la Convention européenne de Sciences Po, l'une des propositions est formulée ainsi visant à créer un électorat unique au niveau européen :

« Les partis politiques doivent prendre conscience qu'ils sont les acteurs de l'espace public dans sa dimension politique, et qu'ils doivent animer le débat politique sur les enjeux européens. [Les] groupes politiques européens [...] ont vocation à devenir de véritables partis politiques européens à programmes transnationaux. Ceci aura pour effet de faire mieux connaître par l'électorat, d'une part, le fonctionnement pratique de la vie politique et parlementaire communautaire, d'autre part, les liens idéologiques qui unissent les formations politiques au niveau continental »⁸⁸.

Les acteurs politiques qui jouent un rôle au niveau européen ont donc un rôle ambivalent dans leur contribution à la formation identitaire. Ils vivent et fabriquent cette identité, ils la favorisent sur certains points, mais empêchent également son épanouissement. Cependant, on peut se demander si les institutions politiques sont les mieux à même de définir et de diffuser une identité européenne. Dans ce processus, il existe d'autres

⁸⁸ Convention Européenne des étudiants de Sciences Po, *Manifeste pour l'avenir de l'Europe*, www.ceesp.fr.st, consulté en avril 2005.

acteurs dont le rôle est tout aussi important. En effet, « Ce ne sont pas les fonctionnaires qui feront l'Europe, ce sont les citoyens »⁸⁹.

II.2.2. De nouveaux acteurs issus de la société civile : l'exemple du projet du *Musée de l'Europe*.

Depuis quelques années, un nouvel élan apparaît dans une partie de la société civile, qui revendique son droit de contribuer à la formation d'une identité européenne. Vivant cette identité selon une perception qui lui est propre, elle veut l'influencer à sa façon. L'étude du cas du *Musée de l'Europe* aide à comprendre le rôle que peuvent jouer des acteurs issus de la société civile dans le processus d'élaboration et d'approfondissement d'une identité européenne.

« Pendant longtemps, j'ai lu ou écrit sur l'Europe. Mais, depuis trois ans, je "fais" quelque chose d'européen, ce qui a changé ma manière de voir [...]. J'ai mieux compris qu'être un Européen, c'est admettre qu'il existe une sorte d'intérêt général européen qui se superpose aux intérêts des entités étatiques, et auquel il faut accorder la préférence en cas de conflit. C'est s'imprégner d'une conscience civique européenne dont notre Musée montrera la genèse, mais aussi la fragilité »⁹⁰ (Krzysztof Pomian, directeur scientifique du projet sur le Musée Européen).

C'est parmi un groupe de personnalités belges issues de la société civile qu'a émergé l'idée de créer un *Musée de l'Europe*. La finalité de cette initiative est claire : retracer les « fondements » de l'identité européenne, le « socle » commun de l'histoire de l'Europe :

« Nous refusons de réduire l'Europe à une mosaïque de nations et d'assurer la représentation de chacune. L'histoire de l'Europe a sa spécificité. Ce n'est pas une addition des histoires nationales ».

Les différents entretiens accordés par Krzysztof Pomian permettent de comprendre l'idéologie sous-jacente à la création de ce musée.

⁸⁹ Bernard Stasi, « L'ambition d'élever les individus au rang de citoyens européens », in *Conscience européenne, Citoyens européens*, Les Editions de Bercy, Collection Colloques, Paris, 1990, p 56.

⁹⁰ Georges Valance, Bernard Poulet, « L'Europe, fille de l'Eglise et des Lumières », *L'Expansion*, 28 septembre 2004.

D'après cet historien, la culture européenne trouve ses racines dans une entité qui n'est pas la somme des vingt-cinq cultures nationales, mais qui dépasse et transcende ces dernières. Les cultures présentes au sein de l'Europe sont selon lui composées d'une part commune irréductible, d'univers différents rassemblés autour de « quelque chose d'unificateur »⁹¹. La construction d'un lieu de mémoire commun tel que ce projet le prévoit, est alors fondamentale dans le processus d'élaboration d'une identité européenne. L'objectif du projet est « d'initier les citoyens européens de tous les âges à la logique historique de l'entreprise d'unification de l'Europe »⁹². Il tend par conséquent à une double démocratisation : celle de la prise d'initiative et celle du public visé dans les processus de création identitaire. La participation active ainsi que l'engagement d'acteurs issus de la société civile accentuent en effet l'impact du projet :

« Ce qui est important c'est que l'idée ne vienne non pas d'en haut, si j'ose dire, mais d'en bas »⁹³

Le *Musée de l'Europe*, dont l'ouverture est prévue pour 2007, devrait s'organiser autour d'une exposition permanente traitant de différentes périodes de l'Histoire européenne, et d'expositions temporaires sur des sujets plus particuliers, tels que la présentation des « grandes figures européennes ». Les différentes perspectives, la multiplicité des angles de vue qui vont être utilisés pour raconter l'histoire européenne cherche à toucher le plus de personnes possibles, selon leurs propres sensibilités.

Cette initiative montre donc le succès potentiel que peut prendre une coopération constructive entre acteurs publics et acteurs privés, une synergie entre niveau national et niveau européen, afin de réaliser un projet en commun. Ainsi, l'association sans but lucratif formée pour ce

⁹¹ Arnaud de St Denis, « L'Europe unie ? Une très vieille histoire. Le Musée de l'Europe », *Le Magazine de la Citoyenneté*, www.lacitoyenneté.com, consulté en février 2005.

⁹² Eryck de Rubercy, « Un musée pour l'Europe », *Etudes Européennes*, www.cees-europe.fr, consulté en février 2005.

⁹³ Eryck de Rubercy, « Un musée pour l'Europe », *Etudes Européennes*, www.cees-europe.fr, consulté en février 2005.

projet, est financée en partie par les contributions de grandes entreprises, en partie par les subventions des autorités belges et de la Commission, ainsi que par le Parlement européen, propriétaire des locaux. Dans la société civile elle-même une coopération entre différents acteurs rend ce projet réalisable : le musée n'ayant pas de collection permanente, c'est grâce à des négociations de prêts avec les directeurs de musées à travers toute l'Union Européenne, que le *Musée de l'Europe* peut être concrétisé. A nouveau, cet exemple nous amène à un constat : les initiatives visant à créer une identité européenne se font à travers une double dynamique : non seulement le but visé par le projet tend à renforcer cette identité, mais le processus en lui-même utilisé pour arriver à cette fin renforce les réseaux de coopération, les contacts et les échanges entre acteurs des différentes nationalités européennes.

D'une certaine façon, les initiatives émergeant de la société civile sont la preuve qu'une certaine forme d'identité européenne existe déjà. Le fait de vouloir renforcer le sentiment d'appartenance européen, les revendications pour y participer, montrent que des acteurs privés se sentent concernés par cette identité et le mettent en avant :

« Les peuples européens d'aujourd'hui gardent, imprégnée dans leur vie et leurs mœurs, la marque de longs siècles de formation de notre culture commune »⁹⁴.

Finalement, deux enseignements principaux sont à tirer de l'exemple du *Musée de l'Europe* : une revendication émerge de la société civile qui veut jouer un rôle au niveau européen. Des acteurs privés veulent désormais être impliqués, participer de façon pragmatique à l'élaboration identitaire du projet européen. Le désir se fait sentir auprès de certains acteurs privés de montrer les racines communes de l'Europe et de les communiquer auprès de l'ensemble des Européens.

Afin de permettre la diffusion de ces initiatives et de démultiplier leur impact sur l'ensemble de l'espace européen, une scène sur laquelle

⁹⁴ Arnaud de St Denis, « L'Europe unie ? Une très vieille histoire. Le Musée de l'Europe », *Le Magazine de la Citoyenneté*, www.lacitoyenneté.com, consulté en février 2005.

ces acteurs peuvent s'exprimer, doit exister au préalable. Les médias constituent un support pour la visibilité des autres acteurs, et sont eux-mêmes acteurs de la formation identitaire.

II.2.3. L'impact des médias.

Le rôle des médias dans la diffusion et la transmission d'une certaine identité au niveau européen est reconnu par les autorités politiques européennes. Les médias sont en effet considérés comme des supports à exploiter pour améliorer la connaissance réciproque des différentes cultures européennes, et créer un « fond culturel commun » . Ils jouent un rôle-clé dans la construction de la conscience européenne en donnant accès à l'information par delà les frontières :

« Given the high cultural and social impact of the audiovisual media, this sector offers a unique platform for intercultural dialogue and for promoting mutual knowledge and understanding »⁹⁵.

C'est pourquoi des programmes communautaires ont été développés depuis le début des années 1990, dans le but de favoriser contact et échanges entre les différents médias nationaux de l'Union Européenne, et d'améliorer la qualification des journalistes sur les questions européennes. La politique européenne s'est d'abord traduite en 1989 par l'adoption de la directive « télévision sans frontières » (TVSF), qui donne un cadre réglementaire général pour l'exercice des activités de radiodiffusion télévisuelle au sein de l'UE. La directive affiche deux objectifs : créer un marché commun dans ce domaine et encourager le développement de l'industrie des programmes.

Cette politique s'est ensuite intensifiée avec la mise en place de MEDIA I (1991-1995) puis de MEDIA II (1996-2000) pour « encourager le développement et la distribution de l'industrie audiovisuelle européenne ». La création de ce marché audiovisuel européen qualifiée par des

⁹⁵ Commission of the European Communities, *Making citizenship Work: fostering European culture and diversity through programmes for Youth, Culture, Audiovisual and Civic participation*, Brussels, 2004.

chercheurs de « pan-européanisation de la télévision européenne »⁹⁶ peut contribuer à la promotion d'un « nouvel imaginaire communautaire » et d'une identité culturelle européenne.

Depuis 2000, le programme MEDIA PLUS planifié pour cinq ans et disposant d'un budget de 400 millions d'euros, vise à promouvoir des actions de « développement, distribution, promotion et soutien à des projets pilotes ». Parallèlement, s'est développé MEDIA Formation, créé pour donner aux journalistes « les compétences nécessaires pour leur permettre de tirer pleinement parti de la dimension européenne et internationale du marché »⁹⁷

Le domaine de la formation des professionnels des médias a également été repris par des acteurs privés. L'Institut des Hautes Etudes de Communication Sociale de Bruxelles, par exemple, a créé un nouveau cursus universitaire, spécialisé dans la formation des « eurojournalistes ». Il existe désormais dans cette école un diplôme en journalisme européen destiné à « former des eurojournalistes à la collecte, au traitement critique et à la transmission de l'information européenne et à en faire des vecteurs avisés du débat citoyen européen »⁹⁸. Ces développements récents amènent à se demander si une presse transnationale européenne est progressivement en train de se former. L'apparition d' « eurojournalistes » va-t-elle déclencher la création d'une véritable « europresse » destinée à l'ensemble du lectorat européen ?

Certains journalistes ne conçoivent pas qu'une presse qui traverse les frontières nationales au sein de l'Europe soit réalisable. Ainsi, un journaliste bruxellois⁹⁹ travaillant au *Bulletin Quotidien Européen (BQE)* estime que si ce genre de média peut exister dans le domaine de la

⁹⁶ Kevin Robins, « Les dangers du concept « communauté imaginée » pour l'espace européen », in Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003.

⁹⁷ « Présentation de l'Europe de la culture », *La France et les politiques communes*, septembre 2004, www.diplomatie.gouv.fr

⁹⁸ www.ihecs.be/desseuro/index.htm, consulté en décembre 2004.

⁹⁹ Entretien réalisé avec Ferdinando Riccardi à Bruxelles, le mardi 12 avril 2005.

presse spécialisée, c'est-à-dire ciblant un public particulièrement intéressé, l'idée d'une presse générique exclusivement européenne n'est pas possible.

Le *BQE* en lui-même est l'exemple type de la réalisation d'une presse spécialisée dans les questions européennes et destinée à un lectorat particulier. Cette agence européenne travaille dans plusieurs langues de l'Union. Elle s'adresse donc à un public plurinational au sein de l'UE. De plus, l'Agence Europe qui réalise ce journal est composée de plusieurs nationalités, les journalistes y travaillant étant originaires de différents Etats membres. Deux enseignements peuvent être tirés de cet exemple. Tout d'abord, le principe d'un lectorat multinational, rendu possible par la publication d'articles en plusieurs langues, peut être le support d'une identité européenne en formation, chaque lecteur recevant la même information, quelque soit sa nationalité. De plus, la formation d'une équipe journalistique également plurinationale peut être une force d'impulsion pour la construction d'une information européenne, ne passant pas sous la loupe nationale comme c'est généralement le cas.

En ce qui concerne la presse générique, le journaliste interrogé préconise une amélioration de l'information européenne dans les journaux nationaux. Mais selon lui, cette information doit rester sur des supports nationaux, car les gens ont établi un lien affectif avec leurs propres journaux et une information exclusivement européenne ne les intéresse pas. On constate également l'importance des médias audiovisuels nationaux, qui permettent de diffuser des thématiques européennes dans l'espace national, donc de rendre visibles des causes transnationales à travers une grille de lecture tenant compte des « habitus nationaux ». Les expériences de chaînes télévisées transnationales, tel *Arte*, restent exceptionnelles et se limitent à une coopération entre deux pays, et non à l'échelle européenne. Ce constat suscite de fortes réactions : le sentiment d'identification à l'Union Européenne est-il réservé à une élite ? Est-ce le

privilège de ceux qui « ont l'envie ou le temps de s'y intéresser »¹⁰⁰ ?
Quels sont alors les moyens possibles pour toucher l'ensemble de la population européenne ?

II.3. La culture et l'éducation, outils de la politique identitaire européenne.

« Si c'était à refaire, je commencerais par la culture ».

Cette phrase, attribuée à Jean Monnet et souvent citée, montre l'importance accordée aujourd'hui à la culture dans la construction européenne. Lors d'un entretien¹⁰¹, la politologue Gesine Schwan en donne une interprétation. D'après elle, cette citation souligne l'insuffisance des progrès économiques et institutionnels pour forger à eux seuls une identité européenne : il est également primordial de connaître et de rapprocher les différentes cultures nationales. Qu'entend-on exactement par « culture » ? La culture est souvent définie comme ce qui a été créé, accompli par l'homme. Dans son sens commun, elle englobe notamment les mentalités, les comportements, les valeurs ainsi que les œuvres historiques et artistiques d'une société. La culture constitue donc une composante de l'identité qu'elle modèle et qu'elle reflète. Elle est notamment transmise à travers l'éducation et les échanges.

Le rapprochement culturel, c'est-à-dire l'apprentissage réciproque des différentes cultures qui nous entourent sur le territoire européen, peut alors être utilisé comme un outil, un moyen destiné à améliorer le sentiment d'appartenance et d'adhésion à l'Union Européenne. Il s'agit d'un support fondamental dans la dynamique d'émergence d'une véritable « identité culturelle » européenne, grâce à sa capacité d'intégration. Mais cette dernière ne signifie en aucun cas une uniformisation de la culture

¹⁰⁰ Entretien réalisé avec Ferdinando Riccardi à Bruxelles, le mardi 12 avril 2005.

¹⁰¹ Entretien réalisé auprès de Michelle Colardelle, Gesine Schwan, Aleksander Smolar et Marc Nouschi, consultable sur le site www.geogate.geographie.uni_marburg.de.

européenne. Harald Haarmann, donne une définition de l'intégration culturelle qui va dans ce sens :

«Cultural integration [...] means creating an awareness of and spreading knowledge about culturally-bound behavioral patterns rather than promoting their fusion »¹⁰²

Comme nous l'avons déjà vu, la création d'une nouvelle identité nécessite l'établissement de contacts étroits, d'une communication renforcée, entre les différents membres de cette identité. Au niveau européen, la diversité étant intégrée à la définition même de l'identité, elle demande également la protection des différentes unités culturelles qui la composent et la connaissance de cette diversité. Contact et connaissance constituent en effet les deux piliers du processus de reconnaissance mutuelle, au sein de l'identité européenne. Ce bref rappel de ce qui a déjà été mentionné met l'accent sur le poids supposé de l'enjeu culturel dans la politique communautaire actuelle. Quelle est sa véritable place au sein de l'action européenne ? Comment les politiques spécialisées dans la culture et l'éducation contribuent - ou peuvent contribuer - à la réalisation de l'identité européenne ?

La culture est une compétence récente de l'Union Européenne. Ce n'est en effet qu'à partir de 1973 qu'elle apparaît officiellement comme une préoccupation communautaire. Se développent alors entre les membres une coopération ainsi qu'une harmonisation des législations dans le domaine culturel, afin d'impulser un mouvement de conscientisation de l'appartenance européenne chez chaque individu. L'éducation, quant à elle, devient un domaine de politique communautaire dans les années 1980. Quelles évolutions ont connu les politiques ciblant la culture et l'éducation depuis leurs premiers pas ?

¹⁰² Harald Haarmann, "Europeanness, European identity and the role of the language. Giving profile to an anthropological infrastructure", *Sociolinguistica*, Tübingen, 1995, p 43.

II.3.1. La multiplication des projets culturels.

Depuis 1983, une coopération des Etats membres dans le domaine culturel s'est progressivement mise en place, afin d'« européeniser » la culture. Les principaux buts de la coopération en matière culturelle ont été décrits par les autorités européennes de la manière suivante¹⁰³ :

améliorer la connaissance mutuelle et la diffusion de la culture des différents peuples européens, contribuer à la conservation d'un patrimoine culturel considéré comme commun à l'ensemble de l'Europe, et soutenir les échanges culturels. *La coopération culturelle apporte une reconnaissance de la transversalité de la culture et crée une relation formelle entre la culture et les autres segments des politiques européennes.*

Au niveau législatif, le domaine culturel a été inclus dans le champ d'action de la Communauté au moment du Traité de Maastricht, en 1992 :

« L'action de la communauté comporte une contribution à l'épanouissement des cultures des Etats Membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun » (article 3)

Cette compétence, dont la base légale permet de se référer à la culture comme fondement pour la mise en place de nouveaux programmes, fonctionne selon la procédure de codécision entre le Parlement et le Conseil. Toute mesure doit obtenir l'unanimité au sein du Conseil. La culture est donc un domaine dans lequel les Etats conservent de grandes prérogatives et qui prend principalement la forme de coopérations entre les Etats membres. Si ce mode de fonctionnement a été installé, c'est par souci de ne pas homogénéiser ou unifier la culture au niveau européen. C'est pourquoi les traités parlent de « cultures européennes », au pluriel, soulignant ainsi le principe de diversité. C'est également la raison pour laquelle on ne peut pas parler d'une véritable « politique culturelle », mais d'une mosaïque d'actions culturelles tendant à l'intensification d'une coordination dans ce domaine. La réflexion

¹⁰³ Voir le site de l'UE consacré à la culture: http://europa.eu.int/comm/culture/eac/index_fr.html

engagée sur la finalité de cette coopération a débouché sur une résolution du Parlement européen en 2001, qui a introduit le concept d'un « espace culturel européen » comme objectif de cette politique communautaire. Là encore, cet exemple illustre la volonté de trouver un équilibre paradoxal entre la nécessité d'une certaine unité visant à la cohérence de l'action d'un côté, et l'importance idéologique fondamentale de la préservation de la diversité de l'autre.

Suite à ce traité fondateur en matière culturelle, différents programmes ont été développés dans ce sens. Ainsi, *KALEIDOSCOPE*, lancé en 1996, soutient les activités artistiques et culturelles qui ont une « dimension européenne ». De même, *RAPHAEL*, l'année suivante, engage une action dans le domaine du patrimoine culturel commun. L'action la plus significative a été élaborée en 1999, sous le nom de *CULTURE 2000*, programme qui bénéficie au total d'un budget de 236,5 millions d'euros pour la période 2000-2004 prolongée jusqu'à 2006. Cette initiative apporte une aide financière à certains projets artistiques et culturels dont la conception, l'organisation ou la réalisation a une portée européenne, c'est-à-dire a nécessité la coopération de différents pays de l'Europe, au sens large du terme (incluant les pays candidats à l'UE et les pays appartenant à l'Espace Economique Européen). Le but affiché est clairement de multiplier les projets multinationaux au niveau européen, et par ce biais d'intégrer les différentes cultures européennes dans un socle de fonctionnement commun et d'interaction,

« afin de contribuer à la mise en place d'un espace culturel commun aux Européens, de développer la création artistique et littéraire, la connaissance de l'histoire et des cultures européennes, leur diffusion internationale, la mise en valeur du patrimoine d'importance européenne ainsi que le dialogue interculturel et l'intégration sociale ».

Dans la même perspective, et à titre plus anecdotique, nous pouvons également citer le lancement des *Capitales européennes de la culture* en 1985, conçues pour « contribuer au rapprochement des peuples européens ». Une subvention est accordée chaque année à une ou plusieurs villes d'un même Etat membre, afin de favoriser la visibilité et

la connaissance des spécificités de cette ville dans le paysage européen. Egalement facteur d'intégration, cette action connaît un succès non négligeable grâce aux retombées médiatiques qu'elle suscite¹⁰⁴.

La recherche d'une Europe de la culture caractérisée par la diversité et la coopération apparaît également dans le projet de constitution européenne. L'article 22 de la Charte des droits fondamentaux, intégrée dans le corpus législatif si la constitution est ratifiée, prévoit que « l'Union respecte la diversité culturelle, religieuse et linguistique ».

II.3.2. L'exemple de la politique européenne dans le domaine de l'éducation.

« On ne naît pas Européen, on le devient par éducation »¹⁰⁵

L'identité européenne nécessite au préalable la connaissance des cultures européennes, l'apprentissage de la diversité linguistique, culturelle et historique qui co-habite au sein de l'UE. L'école est par conséquent un lieu privilégié de formation identitaire, et constitue une cible particulière des politiques communautaires. Il s'agit en effet pour les institutions européennes de véhiculer l'identité européenne à tous les niveaux de l'enseignement, dans tous les pays membres. Déjà en 1975, le rapport Tindemans auprès du Conseil européen préconise une meilleure intégration du domaine de l'éducation, afin notamment de donner une « impression concrète de la réalité européenne et une connaissance détaillée de nos langages et de nos cultures »¹⁰⁶. L'éducation est un terrain d'action d'autant plus pertinent que l'identité est un « learning process », une forme de construction volontaire qui s'enseigne et se

¹⁰⁴ Voir notamment les articles de presse : Jean-Jacques Bozonnet « Gênes, capitale culturelle de l'Europe 2004 », *Le Monde*, 31 août 2004 – Françoise Chiro, « Le Nord Pas de Calais et la Normandie ont profité d'événements exceptionnels », *Le Monde*, 03 mars 2005 – Eric Biétry Rivierre, « Lille, une capitale culturelle comblée », *Le Figaro*, 20 novembre 2004.

¹⁰⁵ Europa-Union, « Charte de l'Identité Européenne », *Europäische Zeitung*, avril 1995.

¹⁰⁶ Leo Tindemans, « European Union », *Bulletin of the European Communities*, supplement 1/76, 1975.

transmet. Il s'agit donc tout à la fois de rechercher et de diffuser les valeurs qui unissent l'Europe.

« [La promotion d'une "identité européenne"] se fait naturellement par le biais de bonnes politiques européennes d'éducation, du développement de programmes d'histoire européenne, de la promotion de l'apprentissage des langues, de programmes d'échanges, de voyages... »¹⁰⁷.

Différentes politiques ont donc été développées à cette fin. La coopération en matière d'enseignement supérieur s'est d'abord traduite par la promotion de la mobilité comme facteur de découverte et d'intégration. Initialisée à la fin des années 1980 avec le programme Erasmus (1987), cette politique s'est progressivement étendue à un plus grand espace territorial et elle s'est fixée un nombre croissant d'objectifs. Aujourd'hui, quarante Etats participent au processus de Sorbonne-Bologne de 1999, qui appelle à la constitution d'un « espace européen de l'enseignement supérieur d'ici à 2010 ». Le nouveau programme Erasmus, tel qu'il a été conçu dans le cadre de Socrates II, vise à développer une « dimension européenne » au sein des programmes d'études universitaires, par la promotion de la mobilité, mais aussi par l'intégration d'une perspective européenne dans l'ensemble des cours. Cette politique nécessite donc l'harmonisation du système de notation et la reconnaissance académique des études dans l'ensemble de l'Union. C'est pourquoi le programme Erasmus inclut également la création d'un système européen de transfert d'unités de cours capitalisables (ECTS). Pour réaliser l'ensemble de ces objectifs, Socrates/Erasmus a bénéficié d'un budget s'élevant à 950 millions d'euros pour la période 2000-2006. Le développement des réseaux d'échange universitaire donne alors la possibilité aux jeunes étudiants européens de vivre réellement leur identité européenne à travers l'expérience concrète d'un long séjour dans un autre pays membre :

"EU programmes such as Socrates and Erasmus [...] provided ideal ways of teaching the new twenty-first-century notion of European citizenship.

¹⁰⁷ Entretien par internet avec Marie-Hélène Caillol, vice-présidente en charge des projets de *Europe 2020*, avril 2005.

Europe's new young citizens would, so to speak, reinvent their own countries and their continent through such programmes, through a **process of systematic exchange**" (John Ralston Saul)¹⁰⁸

En 2002, le Conseil Européen de Barcelone souligne à nouveau l'importance de la valorisation des échanges culturels à l'intérieur de l'UE pour faire de la diversité européenne une richesse partagée et commune.

Certains voient, comme conséquence de ces mesures, l'émergence d'une « euroculture »¹⁰⁹ issue des programmes standardisés développés dans l'enseignement. Pierre Moscovici¹¹⁰ appelle même à élaborer un « Acte Unique de l'Europe de la connaissance », prônant la libre circulation des étudiants pour créer une Europe plus ouverte, mobile, plurilingue et multiculturelle. Il veut ainsi « rendre à l'Europe une âme ».

Mais de nombreuses critiques évoquent le manque de moyens et d'ambition de l'Union Européenne dans le domaine de l'éducation. L'éducation restant une compétence étatique, toute politique européenne ne peut être efficace sans un engagement réel et effectif des Etats. De plus, face aux obstacles matériels et culturels, c'est-à-dire devant l'insuffisance budgétaire ainsi que le manque de motivation et d'incitation à la mobilité, cette dernière n'est pas encore intégrée dans les mœurs. De plus, la sensibilisation au concept d'identité européenne doit passer par un enseignement civique des enjeux et de la pratique de la citoyenneté européenne, enseignement encore à l'état d'ébauche. En réaction à cette situation, des propositions sont faites pour mettre en place des actions pédagogiques dans chaque établissement scolaire afin de sensibiliser les

¹⁰⁸ Nexus Conferences, « Europe. A beautiful idea ? », Seminars and Intellectual summit, 2004.

¹⁰⁹ Riva Kastoryano (sous la dir. de), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998.

¹¹⁰ *Conscience européenne, Citoyens européens*, Les Editions de Bercy, Collection Colloques, Paris, 1990, pp 22-26.

élèves à l'Europe¹¹¹. La politique communautaire dans le domaine de l'éducation n'en est donc encore qu'à ses débuts.

Si elles n'ont pas encore atteint la portée espérée par certains, les politiques communautaires visant à réaliser le sentiment d'appartenance à l'Europe existent déjà et prennent progressivement de l'ampleur. Or, une critique récurrente apparaît en ce qui concerne le fonctionnement de l'UE en général : l'Union ne devrait pas imposer des politiques venant « d'en haut », mais plutôt donner aux citoyens européens la possibilité de se faire entendre et de participer activement. Cette critique est d'autant plus sensible dans le domaine de l'identité qu'une réelle identification ne peut moralement être imposée et qu'elle nécessite la participation des européens à la formalisation d'un héritage commun et d'une identité partagée. C'est dans la lignée de ces critiques que Kiran Klaus Patel appelle l'Union Européenne à « créer cette Europe non pas *pour*, mais plutôt avec ses citoyens »¹¹².

¹¹¹ Convention Européenne des étudiants de Sciences Po, *Manifeste pour l'avenir de l'Europe*, www.ceesp.fr.st, consulté en avril 2005, p 40-44.

¹¹² Kiran Klaus Patel, "Europas Symbole. Integrationsgeschichte und Identitätssuche seit 1945", *Internationale Politik*, nr. 4, Bielefeld, 2004, p 18.

III. L'émergence de think tanks européens.

Le think tank, littéralement « réservoir de pensée » en français, peut être défini comme une « boîte à idées qui fonctionne autour de groupes de travail et une force de proposition »¹¹³, un « organe dédié à la recherche et à la diffusion de solutions qui aident au processus d'élaboration de politiques publiques »¹¹⁴. Ce type de structure associative a vu le jour sur le continent nord-américain dès le siècle dernier, mais il n'est arrivé que récemment dans les pays européens. L'émergence de think tanks spécialisés sur les questions européennes est un phénomène d'autant plus nouveau. Ce processus est très intéressant si l'on veut comprendre l'évolution actuelle du concept d'identité européenne. Comme nous le développerons par la suite, le rôle des think tanks en Europe est encore fragile et leur influence sur la politique européenne reste à définir. Malgré tout, l'évolution amorcée depuis une dizaine d'années est très révélatrice du chemin sur lequel peut s'engager aujourd'hui la construction européenne.

De par le simple fait de leur apparition, les think tanks placent la question de l'identité européenne au cœur de l'agenda politique de l'UE. Les autorités de l'UE, tout d'abord, doivent prendre en considération ces nouveaux acteurs émergeant des sociétés civiles européennes dans la formulation de politiques européennes.

De plus, ces interlocuteurs revendiquent la similitude de leur engagement et mettent en place des contacts entre eux, en organisant des rencontres, des réseaux, ou en coopérant dans le cadre de projets communs.

Quel est donc le rôle joué par les think tanks dans le processus de formation de l'identité européenne ? A quel niveau y contribuent-ils et par

¹¹³ Entretien par internet avec Marie-France Baud, secrétaire générale adjointe de Confrontations Europe, mars 2005.

¹¹⁴ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004.

quels moyens ? Finalement, le processus déclenché tend-il à l'émergence d'un espace public européen dans lequel s'inscrirait l'action de ces think tanks ?

Selon nous, les think tanks européens contribuent de différentes façons à la formation d'une identité européenne. L'analyse produite par les think tanks, tout d'abord, apporte une valeur ajoutée au débat théorique sur l'identité européenne. La création de liens entre des chercheurs de nationalités différentes, inhérente au fonctionnement d'« euro think tanks »¹¹⁵, permet également de renforcer les dialogues interculturels au sein de l'espace européen. Enfin, les forums européens qui sont mis en place aident les peuples européens à s'identifier à l'Union, en accentuant la diffusion des idées et des politiques de l'UE, et en permettant aux « citoyens européens » qui le désirent de jouer un véritable rôle civique au niveau européen.

III.1. Le rôle des think tanks européens.

« Le processus d'intégration a toujours progressé grâce aux idées. [...] Le rôle des think tanks dans ce contexte est clair. Contribuant aux nouvelles idées en politique, ils peuvent stimuler le débat entre les dirigeants européens et l'opinion publique à propos de la forme que l'Union européenne pourrait prendre à l'avenir ».

Le rôle le plus visible des think tanks européens s'apparente à celui rempli par leurs pairs américains : produire des analyses et influencer les politiques élaborées par les acteurs politiques. Mais devant la spécificité du contexte de l'UE, leur fonction de médiation entre les sociétés civiles et les autorités de l'UE a également des conséquences importantes sur la formation de l'identité européenne. C'est notamment de ce rôle particulier que les think tanks tirent leur légitimité dans le processus de construction européenne et de formation identitaire.

¹¹⁵ Terme employé par dans le cadre de l'étude : Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004.

III.1.1. Le modèle américain et les prémices européennes.

Apparus aux Etats-Unis au cours du vingtième siècle, les think tanks produisent des études destinées à analyser la société américaine et, par les résultats ainsi mis en valeur, à orienter les prises de décision des acteurs politiques. Les personnes qui y travaillent sont davantage choisies d'après leur expérience professionnelle, que d'après leurs diplômes. Ce mode de fonctionnement vise à impulser un brassage culturel à l'intérieur même de ces structures et de tirer bénéfice de la grande diversité des profils des personnes employées. Cependant, ces structures sont professionnalisées et recrutent donc leur personnel d'après des critères de sélection rigoureux. Tous les citoyens ne peuvent pas y prendre part. Les think tanks américains exercent une grande influence sur les autorités politiques des Etats-Unis, qui les consultent et les écoutent. C'est la cas, par exemple, de Hoover Institution¹¹⁶, Hudson Institute¹¹⁷ et Brookings Institution¹¹⁸, qui sont parmi les premiers think tanks américains. Ils participent au processus de décision politique et donnent des conseils directement au Congrès, notamment au moment des séances de « hearings ». Ils sont d'ailleurs financés en partie par les administrations publiques, qui leur versent une bourse de recherche, mais bénéficient également de nombreux dons privés, ce qui leur permet d'avoir des budgets importants. Leur grande visibilité médiatique leur donne un poids supplémentaire dans leur rôle de pression auprès des autorités et facilite la diffusion de leurs idées au sein de la société américaine. Par leur participation à des débats télévisés et leur grande présence sur internet, les think tanks ont donc la possibilité d'influencer l'opinion publique américaine.

¹¹⁶ www-hoover.stanford.edu, consulté en mai 2005.

¹¹⁷ www.hudson.org, consulté en mai 2005.

¹¹⁸ www.brook.edu, consulté en mai 2005.

James Mc Gann¹¹⁹ spécialiste des think tanks et lui-même chercheur au sein du think tank américain *Foreign Policy Research Institute*, classifie ces organisations selon une typologie articulée en trois grandes catégories. Le premier type de think tanks focalise son activité dans la recherche : ce sont les « policy research organisations ». La deuxième forme prise par ces organisations élargit son travail à la diffusion de recommandations auprès des autorités politiques : c'est ce qu'il appelle les « think and do tanks ». Enfin, la dernière catégorie, composée des « do tanks », limite son action à la seule prise de position.

Ce système est observé avec intérêt en Europe par des universitaires et des acteurs politiques. Pour Joël Bourdin, Sénateur français de l'Eure, « cette institution typiquement américaine mériterait de se développer en Europe »¹²⁰. Or, depuis quelques années, on assiste à la multiplication de ce type de structures au sein de l'Europe. Certains des think tanks nés en Europe ont d'ailleurs des racines américaines. ASPEN France, par exemple, créé en 1983 pour « aider les décideurs de manière informelle », est une branche du réseau ASPEN, apparu dès 1949 aux Etats-Unis, et un réseau européen ASPEN se développe depuis, afin d'investir le niveau européen de prise de décision. La croissance du nombre de think tanks spécialistes de l'Europe s'est transformée en une véritable « explosion »¹²¹ au cours des années 1990 et 2000, avec le processus d'élargissement, la transition démocratique des pays de l'Est, et le transfert de compétences vers les instances européennes.

Ces think tanks européens qui ont vu récemment le jour possèdent des caractéristiques très différentes de leurs homologues américains. En Europe, le modèle traditionnel prend la forme d'un institut de recherche de type universitaire (« policy research organisations »), alors que la tendance américaine est plus tournée vers la revendication (« think and do

¹¹⁹ différents articles de James McGann sur le site www.fpri.org, consulté en mai 2005.

¹²⁰ Bourdin Joël, *L'information économique aux Etats-Unis*, rapport d'information n°326, 2000-2001.

¹²¹ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004, p 23.

tanks »). De plus, les « euro think tanks » sont avant tout nationaux, même s'ils traitent de problématiques européennes. Enfin, leur capacité d'influence est bien moindre que celle exercée aux Etats-Unis. C'est le constat que fait Stephen Boucher, lui-même membre du think tank *Notre Europe*, lors d'un séminaire organisé fin 2004¹²² :

« [Les think tanks] sont trop orientés vers leur nation d'origine, ils ont peu d'influence sur les citoyens, ils manquent d'argent, de personnel et même de reconnaissance par les autorités, et enfin ils ne se concentrent pas assez sur la fonction de recommandation ».

Autrement dit, les think tanks européens font l'objet de critiques concernant leur manque de visibilité et de moyens, leur caractère principalement universitaire voire élitiste, ainsi que leur faible impact sur les politiques européennes. Ce constat est considéré comme particulièrement vrai en France, où l'espace politique souffre d'une carence du réseau des think tanks. Le lent développement des think tanks en Europe, où seules 149 structures actives traitent de la thématique européenne, se reflète en effet de façon exacerbée dans le contexte français. Une étude intitulée *L'Europe et ses think tanks : un potentiel inaccompli*¹²³ répertorie seulement sept clubs français de réflexion sur l'Europe, employant au total 145 personnes. Les barrières nationales sont donc des obstacles qui freinent la mise en place d'un système où les think tanks atteindraient un niveau de développement et une influence comparables à ceux des Etats-Unis. Il s'agit de dépasser les réseaux d'influence traditionnels en multipliant les contacts internationaux, et de surmonter l'obstacle de la langue, en intensifiant la traduction et la diffusion de mêmes analyses à travers l'Europe.

¹²² James McGann, Stephen Boucher, *Think Tanks en Europe et aux Etats-Unis, Convergences ou Divergences ?*, Paris, Notre Europe, Compte-rendu d'un séminaire organisé le 13 octobre 2004.

¹²³ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004.

III.1.2. Expertise et médiation.

A ce stade de l'analyse, il est intéressant de mettre en perspective les missions allouées aux think tanks, en gardant à l'esprit l'idée de leur contribution potentielle à la création d'une identité européenne. Les valeurs, les objectifs et les projets de ces associations permettent-ils de créer un relais entre institutions européennes et peuples européens ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de cerner les différentes interrogations qu'elle implique. Tout d'abord, les think tanks européens font-ils remonter au niveau des institutions et des grands décideurs politiques les idées des citoyens ? Ce rôle installerait en effet une nouvelle forme d'exercice démocratique au sein de l'UE, en donnant la possibilité aux Européens de participer à l'élaboration d'une identité partagée. De plus, les think tanks permettent-ils une plus grande diffusion du mode de fonctionnement, des grands principes et de l'évolution de l'Union Européenne ? La réalisation de cette fonction contribuerait quant à elle à rendre l'UE plus transparente aux yeux des Européens, et ainsi à leur donner la possibilité de mieux la comprendre, de s'y identifier plus facilement. Essayer de répondre à ces questions revient à se demander si les think tanks construisent une relation d'interaction entre les citoyens et les institutions, en donnant la capacité aux premiers de faire connaître leurs revendications et en diffusant les décisions politiques prises par les seconds au niveau des peuples européens.

Une étude sur les think tanks européens réalisée par *Notre Europe*¹²⁴ donne la typologie suivante des missions que veulent remplir les think tanks : aider à une meilleure élaboration des politiques, faire prendre conscience aux citoyens du rôle qu'ils peuvent jouer au niveau européen, aider les décideurs dans leur travail, promouvoir l'intérêt général et, enfin, soutenir le projet européen. Cette grille de lecture nous

¹²⁴ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004, p 25.

permet de dégager les grandes lignes directrices des objectifs que se fixent les think tanks au sein de l'Union Européenne. De façon plus schématique, on peut en effet catégoriser les différentes missions citées en deux grandes fonctions : l'expertise et la médiation.

Tout d'abord, les think tanks, de par leur vocation première, sont avant tout des forces de proposition, des lieux de production d'idées innovantes et de conseils pour les décideurs politiques. C'est ce qu'un think tank résume ainsi : « réfléchir, proposer, influencer »¹²⁵. Au niveau de l'UE, cette raison d'être se traduit par un soutien à la construction européenne et une intervention en amont du processus décisionnel, c'est-à-dire principalement auprès de la Commission. L'ambition ici affichée est de pouvoir introduire de nouveaux sujets sur l'agenda politique, de bénéficier du « soft power » conceptualisé par Nye¹²⁶. Ainsi, *Confrontations Europe* s'investit particulièrement dans la définition de Services d'intérêt général (SIG). Le réseau AEGEE¹²⁷, de son côté, valorise le rôle qu'il a eu dans la mise en place du programme Erasmus, en faisant pression pour son implémentation. Autrement dit, les think tanks veulent « encourager une meilleure élaboration des politiques »¹²⁸, « contribuer à insuffler les réformes nécessaires [...] et participer au développement et à l'avenir de l'Europe »¹²⁹. Ce rôle amène donc à la création de plate-formes de rencontres et de débats entre les experts et les décideurs politiques. *Confrontations Europe*, par exemple, organise des réunions mensuelles dans son bureau de Bruxelles avec des représentants de la Commission. Un sujet particulier de l'agenda politique européen y est abordé¹³⁰.

En ce qui concerne plus précisément le projet identitaire, des groupes de travail spécialisés sur cette réflexion ont été créés, comme par

¹²⁵ Institut Montaigne, www.institutmontaigne.org, consulté en mars 2005.

¹²⁶ Notamment: Joseph Nye, *Governance in a Globalizing World*, Washington, D.C., Brookings Institution Press, 2000.

¹²⁷ www.aegge.org, consulté en mai 2005.

¹²⁸ Notre Europe, www.notre-europe.asso.fr, consulté en décembre 2004.

¹²⁹ Europe 2020, www.europe2020.org, consulté en janvier 2005.

¹³⁰ Par exemple, une réunion sur la réforme des aides d'Etat a eu lieu le 26 janvier 2005.

exemple le groupe « civilisation européenne », formé par *Confrontations Europe* en 2004. L'organisation de ces réunions est destinée à renforcer la démocratie participative en « mobilis[ant] l'intelligence et suscit[ant] la confrontation entre acteurs de la société civile »¹³¹. Mais la question des moyens à employer pour susciter un engagement des citoyens et une participation massive nécessiterait une analyse plus approfondie.

Ces mêmes think tanks, de par leur statut d'acteurs issus de la société civile, ont donc également le devoir d'élargir le débat au plus grand nombre, de représenter l'intérêt général. Cette hypothèse est développée par Guillaume Soulez¹³², qui parle plus généralement d'une vocation propre des associations à être axées sur les problématiques d'intérêt général. D'après lui, c'est donc par l'intermédiaire de ces associations que le cadre de l'espace public national peut être dépassé. Cette légitimité particulière attribuée aux think tanks est aussi présente dans les discours de leurs membres :

« Nous pensons [...] que les Etats font obstacle à la mobilisation de la population, et ce notamment en France où les questions liées à l'Europe sont perçues comme relevant de la politique extérieure alors qu'elles relèvent de la politique intérieure [...]. Notre action touche la société civile organisée à travers une formation assez rigoureuse qui fait école hors de nos frontières »¹³³

Une analyse discursive montre donc la spécialisation d'une partie de l'action des think tanks vers la démocratisation du débat politique. Des actions ciblent spécifiquement la société civile et visent à diffuser l'information sur les enjeux européens ainsi qu'à mobiliser un maximum de citoyens. Par conséquent, cette mission se situe à la fois au-dessous des sphères politiques de décision, en ciblant les citoyens, et au-delà des espaces politiques nationaux, qu'elle transcende. Les think tanks, qui se

¹³¹ www.confrontations.org, consulté en mai 2005.

¹³² Guillaume Soulez, « Europe : un espace public en archipel », in Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003.

¹³³ Entretien par internet avec Marie-France Baud, secrétaire générale adjointe de Confrontations Europe, mars 2005.

définissent eux-mêmes comme des « catalyseurs d'idées et d'action »¹³⁴, prônent le rôle d'interface qu'ils jouent entre les institutions communautaires et une « société civile européenne émergente »¹³⁵. Cette volonté de médiation se retrouve chez l'ensemble des think tanks étudiés. Ces derniers parlent en effet de « jouer un rôle de relais entre les citoyens européens d'une part et les institutions en charge de la gestion de l'UE »¹³⁶, de « tisser des liens solides entre les peuples »¹³⁷, ou encore d'« accroître la conscience et l'engagement des citoyens »¹³⁸.

Toutefois, la prépondérance accordée à la mission d'expertise et de force de proposition peut se faire au détriment de celle de médiation et de démocratisation. Stephen Boucher¹³⁹ parle en effet d'une « position ambiguë » des think tanks dans leur engagement auprès du grand public. Ce chercheur souligne l'existence d'une dichotomie entre d'un côté les déclarations de bonne intention, et de l'autre la réalité, qui montre la portée limitée des activités tournées vers les citoyens. De plus, si la volonté de promouvoir la participation et l'information des citoyens est incontestablement présente parmi les think tanks, la concrétisation de ce principe à valeur déclaratoire reste à prouver. Quels sont donc les moyens mis en œuvre par les think tanks européens pour atteindre ces objectifs ?

¹³⁴ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004, p 15.

¹³⁵ Confrontations Europe, www.confrontations.org, consulté en janvier 2005.

¹³⁶ Entretien par internet avec Marie-France Baud, secrétaire générale adjointe de Confrontations Europe, mars 2005.

¹³⁷ Fondation Robert Schuman, www.www.robert-schuman.org, consulté en janvier 2005.

¹³⁸ Notre Europe, www.notre-europe.asso.fr, consulté en janvier 2005.

¹³⁹ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004, p 32.

III.1.3. Pression, diffusion et démocratisation.

« Leurs interventions sont discrètes. A travers des notes, des argumentaires, ou des rapports, les fameux *think tanks* [...] n'en jouent pas moins, en France aussi, un rôle important sur l'opinion ou les politiques publiques. »¹⁴⁰

Comme nous venons de le voir, les think tanks européens veulent atteindre différents publics dans leurs actions : les décideurs politiques tout d'abord, mais également le grand public, les médias, le monde universitaire et le monde des affaires¹⁴¹. Quels moyens ces « laboratoires à idées » utilisent-ils pour avoir une visibilité auprès de ces groupes-cibles et donc pour les influencer ? Une fois le travail de recherche effectué, il est en effet nécessaire de le faire connaître dans la sphère publique. Trois principales activités semblent se dégager des différentes initiatives entreprises par les think tanks à cette fin. Pour rendre concret leur rôle d'expertise, un travail de pression doit être effectué auprès des différents décideurs politiques. La réalisation d'une médiation effective et efficace nécessite, quant à elle, une diffusion de l'information et une démocratisation des débats.

La consultation de think tanks en Europe n'est pas un comportement intégré au processus de décision politique, comme c'est le cas aux Etats-Unis. Une forme de lobbying est donc nécessaire, non dans le sens d'une défense d'intérêts particuliers, mais dans celui d'une pression exercée sur les décideurs politiques. Le potentiel d'influence offre d'autant plus d'opportunités au sein de l'Union Européenne que cette dernière a été développée selon une « approche néopluraliste », d'après l'analyse de Sherrington¹⁴² : comme les lieux de prise de décision sont diffus, de nombreux « points d'entrée » existent donc pour essayer de

¹⁴⁰ Nicolas Weill, « L'action très proeuropéenne de quelques "laboratoires d'idées" », *Le Monde*, 30 mars 2005.

¹⁴¹ « Les think tanks européens se réveillent », *Le Journal du Management*, 15 décembre 2004.

¹⁴² Philippa Sherrington « Shaping the Policy Agenda : Think Tank Activity in the European Union », in *Global Society*, Vol.14, No.2, 2000

peser sur les décisions européennes. De plus, la Commission développe une stratégie de consultation politique ouverte et participative¹⁴³. La prise en compte des idées des think tanks est d'autant plus importante dans le cadre de la définition du projet identitaire qu'elle permet à une partie de la société civile de se faire entendre, de se sentir active, et, grâce à cette participation, de construire de façon concrète et pragmatique une identité européenne. L'influence des think tanks sur les décisions communautaires élargit le champ d'acteurs contribuant à la formulation de l'intégration européenne ; elle donne la parole à des gens d'horizons variées. Pour atteindre cet objectif, les résultats des recherches des think tanks sont rendus visibles par l'organisation de séminaires, de conférences et de réunions communes avec les décideurs politiques. Ces rencontres sont rendues possibles grâce aux liens qui existent déjà entre les membres des think tanks et certains acteurs politiques européens¹⁴⁴. Le témoignage d'un membre de *Confrontations Europe*¹⁴⁵ donne un bon aperçu de ce phénomène :

« Philippe Herzog, ayant été député européen, a noué de profonds contacts de travail et d'estime avec des commissaires [...] et nombre de directeurs au sein des différentes DG (Directions Générales) [...]. Par ailleurs, Confrontations Europe rassemble autour de son bureau de Bruxelles une quarantaine de députés européens, de sensibilités politiques et de nationalités diverses, le Club Lisbonne ».

Ces conférences se font donc en cercles fermés, entre experts et acteurs politiques. Or, beaucoup critiquent le manque de conférences et de réunions publiques. La création d'une identité se ferait davantage auprès des chercheurs, des politiciens et des journalistes, qu'auprès des populations européennes¹⁴⁶.

¹⁴³ Une consultation plus large des autres acteurs devient d'ailleurs obligatoire dans le projet de constitution européenne.

¹⁴⁴ Nous reviendrons sur ce sujet dans le III.3.1.

¹⁴⁵ Entretien par internet avec Marie-France Baud, secrétaire générale adjointe de Confrontations Europe, mars 2005.

¹⁴⁶ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004, p 34.

L'activité des think tanks auprès du grand public, quant à elle, est principalement tournée vers un travail de diffusion de l'information. Cette action de communication, qui peut sembler ambitieuse, est cependant primordiale dans la définition identitaire. Comme l'explique Michel Cartier¹⁴⁷, professeur au département de communication de l'Université de Québec à Montréal, la communication est à la source de l'identité collective :

« Une société est un territoire, un vouloir, un savoir et une histoire. C'est un bouillon de culture qui se développe dans l'imaginaire des gens, un imaginaire qui se bâtit à partir des images, des textes et des sons que lui offre son environnement : d'où la très grande importance des communications dans notre société actuelle ».

Contribuer à l'envoi de signaux européens dans l'environnement des peuples d'Europe représente donc une action capitale dans la perspective d'une identité européenne. Dans ce domaine, comme celui du travail réalisé auprès des décideurs politiques européens, le rôle joué par les personnalités de ces associations est non négligeable. Le soutien d'acteurs qui ont une notoriété médiatique importante permet de personnaliser le think tank, de mettre un nom et un visage sur son action. Ce sont en effet souvent des personnes ayant joué un rôle dans la construction européenne, ou connus dans la sphère politique nationale, qui sont les porte-parole des think tanks étudiés. Ainsi, *Notre Europe* a été créé par Jacques Delors, *Confrontations* par Michel Rocard et *Europe 2020* par Marie-Hélène Caillol et Franck Biancheri.

La publication de livres, de revues, de rapports de conférences et de lettres d'information occupe aussi une place très importante dans l'activité des think tanks. La diversification des supports d'information vise à répondre aux demandes respectives des différents publics visés. *Confrontations*, par exemple, publie le bulletin mensuel « Interface » et la revue trimestrielle « Confrontations Europe ». Il diffuse également « l'Option », brochure à but plus pédagogique, dont chaque numéro est

¹⁴⁷ Michel Cartier, *Les groupes d'intérêt et les collectivités locales*, Canada, Presses de l'Université de Laval, L'Harmattan, 2002, p 5.

dédié à un sujet clé de la construction européenne. De même, la *Fondation Robert Schuman* réalise « La Lettre de la Fondation », qui consiste en des documents pédagogiques introduisant au fonctionnement de l'UE. Toutes ces publications, dont le nombre a sensiblement augmenté en France au cours du premier semestre 2005 avec l'enjeu du référendum sur le traité constitutionnel, permettent l'ouverture à un plus grand nombre de citoyens de la connaissance du fonctionnement européen. Elles contribuent donc incontestablement à une « démocratisation » de l'identité européenne. En complément des supports écrits, les think tanks développent également leurs sites internet, sur lesquels une large palette d'information - des récentes recherches publiées aux réunions organisées ainsi qu'à l'actualité de l'UE - est directement disponible et accessible au grand public. Internet, à cet égard, est un outil privilégié pour élargir l'échelle de diffusion mais également les possibilités d'intervention des citoyens européens. Le média audiovisuel, enfin, est également utilisé par certains think tanks pour donner une plus grande visibilité à l'actualité européenne et à leur propre action¹⁴⁸. Le cinéma et la télévision sont en effet considérés comme des supports à utiliser pour véhiculer les « images d'Europe »¹⁴⁹. Cependant, toutes ces actions d'information se font à nouveau principalement au niveau national : les barrières linguistiques et culturelles freinent sensiblement les possibilités d'élargir le lectorat de ces publications.

Cette démocratisation de l'identité européenne, jusque-là principalement réalisée de façon passive et à distance, se trouve actuellement à la croisée des chemins. Des actions innovantes ont en effet été dernièrement mises en place. Les débats déclenchés par le référendum sur le traité constitutionnel en France sont notamment à la source de nouvelles initiatives.

¹⁴⁸ La coopération mise en place entre des médias audiovisuels et des think tanks sera développée et illustrée dans la section III.3.1.

¹⁴⁹ A ce sujet, un débat a été mené au sein du groupe de travail « civilisation européenne », dans le cadre de *Confrontations Europe*. Compte rendu disponible sur le site : www.confrontations.org.

Le cas du « Marathon démocratique de la constitution »

Europe 2020 a organisé une série de dix-huit conférences à travers la France au cours d'avril et de mai 2005, afin de permettre un « débat public interactif » sur le texte constitutionnel. Chaque réunion, animée par un panel de trois intervenants, donne l'occasion d'une « expression citoyenne européenne » selon les termes du think tank. La participation d'environ 1500 citoyens a déclenché des réactions très positives, dont celle de *Newropeans network* pour qui c'est « la preuve de la mobilisation que l'Europe est désormais capable de susciter dans un pays comme la France »¹⁵⁰.

L'action entreprise par *Europe 2020* introduit donc une tendance encore très peu concrétisée dans les think tanks européens : la réalisation concrète d'une démocratie participative avec la rencontre de citoyens sur le terrain. Le « Marathon démocratique de la constitution » est un cas particulier, puisqu'il a lieu sur un territoire national, dans le cadre d'échéances politiques particulières. Mais d'autres actions ont également été entreprises dans ce sens.

Newropeans Democracy Marathon¹⁵¹

Entre octobre 2002 et juillet 2003, une série de cent conférences-débats, sur le thème de l'avenir de l'Europe, a été réalisée par *Newropeans* et *Europe 2020* en partenariat avec des organisations locales. L'itinéraire de ce « Marathon », qui s'évalue à 150.000 kilomètres, a traversé vingt-cinq pays européens. Un ensemble de « quinze propositions pour une Europe élargie efficace et démocratique » a été présenté lors de ces conférences, puis a été enrichi dans une nouvelle version des commentaires recueillis auprès des citoyens. Au total, les instigateurs de cette initiative évaluent à près de 10.000 le nombre d'Européens rencontrés, au cours de 300 heures de débat. Depuis mars 2005, *Newropeans* est devenue une association à part entière et se définit comme le « premier mouvement citoyen trans-européen »¹⁵².

Finalement, la contribution des think tanks à une identité européenne se fait principalement par la rencontre des différentes nationalités au cours de réunions réservées au monde de la recherche et

¹⁵⁰ www.newropeans.org, consulté en mai 2005.

¹⁵¹ A ce sujet, consulté le site internet : www.europe2020.org.

¹⁵² Entretien par internet avec Marie-Hélène Caillol, vice-présidente en charge des projets de *Europe 2020*, avril 2005.

de la politique, aux « airport people », comme il a été dit dans une conférence organisée par ASPEN¹⁵³. Cependant, les prémices d'une extension de cette identité européenne à un nombre plus large sont perceptibles dans les actions récentes engagées par les think tanks. En même temps que l'élargissement des acteurs participant à la formation de l'identité européenne, on assiste, au sein même de ces think tanks, à une intensification de cette identité, qui se reflète par un changement de fonctionnement.

III.2. Contacts et échanges.

« This common heritage is also experienced daily by European scholars who exchange opinion, read each other's works and build on intellectual contributions regardless of their country of origin »¹⁵⁴.

L'identité européenne s'exprime, entre autres, à travers l'évolution des think tanks européens. En établissant une communication régulière et importante, ces derniers créent des liens européens reflétant l'essor d'une identité européenne et y contribuant, dans le domaine particulier de la recherche. D'abord exclusivement nationaux et isolés, les « euro think tanks » intensifient les contacts avec leurs pairs. Ils créent des partenariats et se mettent en réseau. Tout dernièrement, cette évolution va même vers la création de structures transnationales.

III.2.1. Des think tanks en réseau.

Comme il a déjà été mentionné au moment de l'étude conceptuelle de la formation identitaire, Riva Kastoryano¹⁵⁵ parle de deux modes de production de l'identité. Le premier s'effectue au moment où les instances juridiques mettent en évidence les échanges culturels et politiques ; le

¹⁵³ Institut ASPEN-Forum Européen des Think Tanks, *L'Union européenne peut-elle être plus démocratique ?*, Lyon, 10-12 décembre 2004.

¹⁵⁴ Paolo Pombeni, « The European Identity », *The International Spectator*, Volume XXXVIII, N°1, January-March 2003, p 27.

¹⁵⁵ Riva Kastoryano (sous la dir. de), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998.

second consiste à créer des réseaux de communication, formels et informels, entre différents groupes. Or, dans le même ouvrage, l'existence de tels réseaux au niveau européen est décrite :

« Encouragés par des institutions supranationales, les acteurs impliqués dans la mise en place de tels réseaux cherchent à agir directement auprès de la Commission à Bruxelles, par conséquent au-delà des Etats-nations. Apparaît ainsi un nouveau mode de participation politique dans un espace ouvert à la revendication des intérêts et des identités de ses citoyens comme de ses résidents »¹⁵⁶

Les différents think tanks nationaux spécialistes des questions européennes coopèrent de plus en plus entre eux. Ils participent à la formation d'une société civile européenne de réseaux transnationaux, faisant de l'espace européen une forme d'« espace communicationnel », pour utiliser les termes de Jürgen Habermas¹⁵⁷. C'est ce que met en évidence également l'étude réalisée par *Notre Europe*¹⁵⁸, qui évoque un « nombre impressionnant de liens » tissés et entretenus à différentes occasions. Les rencontres et les partenariats internationaux sont d'autant plus recherchés que chaque think tank apporte une connaissance de son terrain national et des spécificités culturelles, politiques et administratives de son pays. La coopération apporte alors une valeur ajoutée au travail respectif de chaque think tank concerné. Les contacts se font aussi à travers le partage d'idées, la création de forums communs, ou le financement direct d'un think tank par un de ses homologues. Des réseaux de plus en plus denses s'organisent donc dans l'ensemble de l'Union Européenne, selon le simple critère de la spécialisation dans les questions européennes, ou selon le critère plus sélectif du type d'orientation politique. Certains réseaux européens s'inscrivent également dans un réseau mondial d'instituts de recherche.

¹⁵⁶ Idem, p 27.

¹⁵⁷ Terme mentionné dans l'ouvrage : Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998, p 27.

¹⁵⁸ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004, p 146.

La mise en réseau peut donc prendre des formes variées et être véhiculée par différents outils. Le premier type de relation au sein d'un réseau se traduit par un soutien, une aide au développement procurée par un think tank qui a déjà obtenu une certaine influence et une forme de reconnaissance au niveau européen. C'est le cas, par exemple, de la *Fondation Robert Schuman*. Ce think tank français soutient plus de vingt centres culturels dans les autres pays d'Europe ; il est en relation avec soixante-quatre centres universitaires de recherche dans les pays d'Europe centrale et orientale, et subventionne des centres de recherche et d'études européennes.

Un réseau peut aussi provenir de la création de partenariats entre associations jumelles. Ainsi, *Confrontations Europe* a tissé des liens avec des think tanks de Hongrie, de Pologne, d'Allemagne, de Belgique et d'Italie. Il a également augmenté sa visibilité auprès des autres think tanks et donc sa capacité à entrer en contact avec eux, en créant un bureau permanent à Bruxelles en 2004. Le think tank *Notre Europe*, de son côté, affiche sa coopération avec certains de ses pairs en sélectionnant et en diffusant les résultats d'une partie de leurs recherches sur son site internet. L'existence d'un Comité international « composé de personnalités européennes de haut niveau » est également là pour intensifier les échanges internationaux et bénéficier du soutien d'acteurs politiques originaires d'autres Etats Membres.

L'organisation d'événements communs, la coopération pour la préparation d'un débat ou d'une réunion, intensifient les relations établies entre différents think tanks. Le « premier Forum européen des Think tanks », organisé à Lyon par Aspen-France à l'automne 2004, illustre bien le pouvoir intégrateur des rencontres entre représentants de différents think tanks. Lors de ce forum, de nombreux think tanks étaient représentés, dont *Europe 2020*, *Notre Europe* et la *Fondation Robert*

Schuman. Au total, on dénombrait onze différentes nationalités¹⁵⁹ de l'Union Européenne réunies autour d'un même débat sur le fonctionnement démocratique de l'Union Européenne. Cette première réunion a créé un précédent : la rencontre dans un même lieu d'un nombre important de membres de différents think tanks européens, qui se rassemblent pendant quelques jours pour nourrir le débat européen, par l'échange de perceptions et par le partage de points de vue analytiques. Cet exemple montre bien l'évolution du fonctionnement des think tanks, qui tendent vers davantage de communication et de coopération au niveau international.

Ce processus, il est vrai, en est encore seulement à ses débuts et ne reflète pas la réalité dans son ensemble. Ainsi, le représentant d'un think tank regrette le manque de contact et de collaboration entre think tanks et la prédominance d'une ambiance de compétition entre les différents acteurs¹⁶⁰. Cependant, la tendance actuelle de création de réseaux amène à la formation d'un « espace symbolique de l'Europe », selon l'expression de Daniel Wolton¹⁶¹. La mise en confrontation des différents intérêts politiques, culturels et identitaires est à la base même de la création d'un espace transnational.

Or, en introduisant un débat véritablement pan-européen, les réseaux transnationaux contribuent à la formation d'organisations qui dépassent les frontières nationales et les transcendent. On assiste ainsi à l'émergence encore embryonnaire de think tanks européens transnationaux. C'est l'un des résultats auquel aboutit le Rapport de *Notre Europe*¹⁶² : pour éviter les contraintes administratives et le manque d'influence qui sont souvent inhérents à l'organisation en réseau, les think tanks utilisent une nouvelle stratégie : « développer des réseaux de

¹⁵⁹ Allemagne, Belgique, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni et Suède.

¹⁶⁰ Entretien par internet avec Marie-Hélène Caillol, vice-présidente en charge des projets de *Europe 2020*, avril 2005.

¹⁶¹ Daniel Wolton, *La dernière utopie*, Paris, Flammarion, 1993.

¹⁶² Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004, p 147.

chercheurs basés dans différents pays et gérer ce *think tank* depuis un siège unique ».

III.2.2. Des think tanks multinationaux aux think tanks transnationaux.

Même si les think tanks européens étudiés jusqu'à présent ont une forte origine nationale et sont souvent implantés dans un seul Etat membre, différentes nationalités travaillent ensemble au sein de ces structures. La *fondation Robert Schuman*, par exemple, est implantée en France, mais accueille d'autres nationalités dans son Conseil d'administration. Les nationalités lettone et allemande y sont en effet représentées¹⁶³. En ce qui concerne *Europe 2020*, on retrouve également des représentants d'Allemagne, de Hongrie et de Roumanie au sein du Conseil d'administration et de l'équipe opérationnelle¹⁶⁴. L'étude sociologique de ces organisations montre donc la formation interne d'une identité européenne, qui se réalise à travers le travail en commun de différentes nationalités, autour de mêmes objectifs.

Face à l'intégration croissante de l'Union Européenne et à la multiplication des acteurs sur la scène européenne, la composition multinationale de think tanks européens à caractère national n'est cependant pas suffisante pour avoir un poids réel dans le débat européen. On assiste donc à une évolution du travail des think tanks vers une dimension de plus en plus transversale et vers un transnationalisme nouveau. Le rapport précité de *Notre Europe*¹⁶⁵ note d'abord une transnationalisation des sujets de recherche : le processus de mondialisation donne une importance croissante à de nouveaux lieux de prises de décision - les forums internationaux (OMC, ONU, UE...) - et au développement des technologies de l'information. L'évolution particulière

¹⁶³ www.robert-schuman.org, consulté en mai 2005.

¹⁶⁴ www.europe2020.org, consulté en mai 2005.

¹⁶⁵ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004, p 11.

de l'UE vers une intégration croissante a d'autant plus accentué ce processus sur le continent européen. De plus, des fonds européens sont accordés aux think tanks qui établissent des partenariats de recherche avec leurs homologues au sein de l'UE. L'ensemble de ces facteurs tend donc à donner un caractère transnational aux échanges entre think tanks :

« Avec la construction européenne ces [think tanks], pour la plupart apparus au cours des années 1990, tendent vers plus d'échanges "transnationaux" »¹⁶⁶.

Certaines initiatives nées d'un partenariat entre différentes nationalités ont même pris la forme d'une fusion en une organisation unique, qui fonctionne au niveau européen. Le think tank européen créé début 2005 et spécialisé dans le domaine économique, illustre bien cette tendance. Impulsé par le couple franco-allemand lors du quarantième anniversaire du traité de l'Elysée et finalement issu de la collaboration de douze pays de l'UE, BRUEGEL vise à devenir au niveau européen, ce qui existe aux Etats-Unis. C'est ce que déclare son président, Jean Pisany Ferry :

« Inspiré par la pratique américaine, notre but est de dépasser les débats nationaux en institutionnalisant des échanges d'idées sur tous les grands sujets d'intérêt commun [...], l'Union bénéficiant ainsi d'une capacité accrue d'analyse et de proposition. Nous souhaitons doter l'Union d'une structure de rencontre et de réflexion où débattront des hommes politiques, des chercheurs, des responsables d'entreprises mais aussi la société civile »¹⁶⁷.

La nouveauté introduite par ce think tank transnational apparaît sous différents aspects. BRUEGEL est fondé sur une approche pan-européenne. Il développe donc une grande variété de relations de travail entre différents acteurs européens, au sein même de sa structure. La place accordée à la société civile dans cet espace transnational devrait permettre l'élargissement des rencontres de différentes nationalités au-delà du monde universitaire et politique. Le lien concret créé entre le

¹⁶⁶ Nicolas Weill, « L'action très proeuropéenne de quelques "laboratoires d'idées" », *Le Monde*, 30 mars 2005.

¹⁶⁷ Jacques Docquier, « Un think-tank européen bientôt opérationnel », *Les Echos*, n°19165, 25 mai 2004, p 7

gouvernement, la recherche, les affaires et la société civile se fait dans ce cas au niveau européen. Il s'agit de trouver une perception commune, de parler d'une seule voix et, par conséquent, de créer une structure consciente de son identité européenne:

« it builds on the diversity of experience of its stakeholders to develop interaction between those communities »¹⁶⁸

Le mode de financement est aussi très innovateur : le budget de BRUEGEL provient à la fois des douze pays fondateurs, d'entreprises, et de contrats de recherche. Ainsi, ce n'est plus seulement le travail effectué au sein du think tank qui prend un caractère transnational, mais également son organisation et son mode d'administration. Le but est de tendre à un équilibre entre la représentation des nationalités ainsi qu'entre les sources publiques et privées dans sa gouvernance et son subventionnement.

Déjà dans les années 1980, certaines initiatives ont associé différentes nationalités au sein d'un organisme unique. AEGEE, créé en 1985, constitue un précédent intéressant à analyser. *L'Association des Etats Généraux des Etudiants d'Europe* est le premier grand réseau étudiant européen : représenté dans 42 pays, il regroupe 17000 étudiants afin de « promouvoir une Europe unifiée sans préjugés, s'efforçant de créer une société d'aujourd'hui et de demain ouverte et tolérante »¹⁶⁹.

Cette association est différente de celles analysées dans cette étude : elle s'adresse à un public particulier, et peut donc être assimilée à une forme de groupe d'influence, de lobby représentant des intérêts particuliers. Cependant, la compréhension de son mode de fonctionnement peut permettre de mieux appréhender l'évolution potentielle de l'organisation des think tanks européens. AEGEE possède en effet une caractéristique originale : pour affirmer son caractère pan-européen et réaliser son « rêve d'une Europe sans frontières », l'association n'utilise pas l'échelon national dans son organisation

¹⁶⁸ www.bruegel.org, consulté en mai 2005.

¹⁶⁹ www.aegee.org, consulté en mai 2005.

administrative. Seuls les niveaux local et européen sont reconnus. Le premier, pour l'organisation des activités et les rencontres régulières ; le second, pour les échanges interculturels à travers la conceptualisation de projets internationaux. AEGEE fonctionne donc selon un modèle fédéral. Mais si les barrières administratives nationales sont abolies, l'idéologie de l'association ne cherche en aucun cas à abolir le sentiment d'appartenance nationale et à le transcender en créant une identité postnationale. Parmi ses objectifs, s'affiche la volonté d'« améliorer la connaissance, la compréhension et le respect de la grande variété de cultures en Europe », d'impulser un « partage des identités nationales », et d'« apprécier les valeurs historiques et les traditions des autres cultures ». Il est possible que des think tanks transnationaux optent pour le même mode de fonctionnement dans le futur.

Les think tanks transnationaux restent pour l'instant l'exception. La grande majorité des think tanks conserve un caractère national très enraciné. D'après Riva Kastoryano, même si les réseaux transnationaux contribuent à la formation de « communautés transnationales », les fondements des négociations ne dépassent pas les frontières des Etats : « une européanisation de l'action n'entraîne pas nécessairement une européanisation des revendications qui, elles, restent nationales »¹⁷⁰.

Cette analyse date de 1998. Comme nous l'avons montré, les dernières années qui se sont écoulées ont été l'occasion de fortes évolutions dans ce domaine. Assistons-nous aujourd'hui aux premiers signes d'un « espace public pan-européen » ?

¹⁷⁰ Riva Kastoryano (sous la dir. de), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998, p 31.

III.3. Un espace public européen en construction.

"L'élaboration d'une véritable citoyenneté européenne impliquerait que soit construit un espace public dans lequel les membres des sociétés européennes se reconnaîtraient comme citoyens » (Dominique Schnapper)

En 2001, Etienne Balibar¹⁷¹ faisait le constat d'un très faible niveau de circulation des idées, des propositions et des débats entre intellectuels européens, au-delà des cercles d'experts. Or, comme il a déjà été dit, la citoyenneté européenne et le sentiment d'identité ne peuvent être vécus comme tels que s'il existe un espace public à l'échelle européenne. Autrement dit, si l'on reprend la définition de Jürgen Habermas¹⁷², l'espace européen doit tendre vers « [l'inclusion] des citoyens de tous les Etats membres au processus englobant d'une communication politique recentrée », le « contact mutuel » entre les sphères politiques de décision et « le processus inclusif d'une communication de masse informelle ».

A ce stade de l'analyse, tout donne à penser qu'un espace public européen est actuellement en voie d'émergence. S'il reste pour l'instant surtout limité au contact entre chercheurs et acteurs politiques, il semble que cet espace soit en voie d'ouverture, comme le témoigne l'émergence de think tanks transnationaux et de forums citoyens. La création de cet espace est d'ailleurs l'un des buts affichés par les think tanks européens, qui pensent pouvoir « contribuer à l'émergence d'un espace public européen, par la promotion d'un projet européen démocratique et par une diffusion large de ses travaux et de ses idées via internet et les médias »¹⁷³.

Au delà des discours et des idéologies, évoluerait-on alors vers la création de cet espace public européen effectif ? Pour répondre à cette question, il est nécessaire de cerner le type de relations qui se sont développées entre les différents acteurs déjà présents au niveau

¹⁷¹ Etienne Balibar, *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'Etat, le peuple*, La Découverte, 2001.

¹⁷² Jürgen Habermas, « Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'un cadre constitutionnel ? », in Jürgen Habermas, Dominique Schnapper et Alain Touraine, *La nation, l'Europe, la démocratie*, Cahiers de l'URMIS, Débat n°7, juin 2001.

¹⁷³ Notre Europe, www.notre-europe.asso.fr, consulté en janvier 2005.

européen. Puis, une analyse prospective de l'impact potentiel des think tanks peut offrir quelques clés de réponse à la question délicate de l'existence d'un espace public européen.

III.3.1. Quelle coopération entre les différents acteurs ?

La coopération entre acteurs politiques, médias et think tanks est encore fragile et mal définie, comme l'explique un journaliste du *Monde* :

« La production qui émane de ces laboratoires d'idées français peine [...] à trouver son chemin dans les médias et chez les preneurs de décision européens. »¹⁷⁴

Pourtant, une forme d'interdépendance apparaît entre ces acteurs. Les think tanks ont la capacité de mobiliser les médias nationaux, en utilisant les habitudes de communication propres à chaque Etat. Ils peuvent donc renforcer la visibilité de la Commission en diffusant les messages, sans pour autant être directement liés au discours institutionnel¹⁷⁵. Inversement, ils ont besoin des subventions accordées par les institutions européennes pour exister et se développer¹⁷⁶. Une collaboration positive entre think tanks, décideurs politiques et médias peut donc aider à promouvoir l'image de l'UE auprès des peuples européens. Chaque acteur légitime également l'action de l'autre, à différents niveaux : la participation des think tanks apporte davantage de légitimité aux décisions européennes ; c'est par son interaction avec les instances européennes que les think tanks légitiment leur existence. Mais parallèlement, se pose le problème de l'indépendance des think tanks, vis-à-vis des pouvoirs publics. Cette problématique de l'indépendance nécessiterait une analyse bien plus poussée, ce qui n'est pas l'objet de cette analyse.

¹⁷⁴ Nicolas Weill, « L'action très proeuropéenne de quelques "laboratoires d'idées" », *Le Monde*, 30 mars 2005.

¹⁷⁵ Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003, p 193.

¹⁷⁶ Le budget de la Commission de 2004 prévoit un montant de 3,5 millions d'euros consacré aux think tanks européens, sur un total de près de 20 millions d'euros pour « le dialogue avec les citoyens ».

Le Club de Lisbonne, illustration du lien paradoxal entre think tanks et institutions européennes

Formé par *Confrontations Europe*, le Club de Lisbonne appelle à une « refondation démocratique de la stratégie de Lisbonne »¹⁷⁷. Il rassemble une quarantaine de députés européens aux origines nationales et aux affiliations politiques diverses, afin de mobiliser les différents réseaux nationaux. Onze des vingt-cinq nationalités européennes y sont représentées. Cette coopération constructive vise donc à accroître la participation des différentes sociétés civiles, en créant « une interface entre la société civile et le Parlement européen pour impulser la stratégie de Lisbonne »¹⁷⁸. Chaque acteur apporte ainsi une valeur ajoutée, en mobilisant ses moyens d’actions particuliers au service d’un projet commun. Cependant, on peut se demander si les membres de ce think tank ont un poids aussi important au sein de ce club que les représentants des peuples européens. Peuvent-ils défendre leur position sans se laisser influencer par le pouvoir de l’institution européenne ? Le think tank ne représente-t-il pas, aux yeux des acteurs politiques, qu’une porte ouverte vers la société civile et un outil pour accroître leur propre visibilité publique ? Ou chaque membre de ce partenariat a-t-il autant de légitimité à l’intérieur du club ?

La nature des relations dépend beaucoup des think tanks : certains disent n’avoir aucun contact avec les institutions européennes¹⁷⁹. La plupart d’entre eux entretiennent un lien plus étroit avec la Commission qu’avec le Parlement Européen, car ils veulent avoir une influence avant et pendant la formulation des propositions législatives¹⁸⁰.

De plus, la frontière entre activité politique et engagement dans un think tank est poreuse et facilement franchissable. Les fondateurs des think tanks sont souvent des anciens acteurs politiques européens, dont la notoriété permet de donner plus de visibilité au think tank dans l’espace public. Jacques Delors, fondateur de *Notre Europe* a joué un rôle important au niveau européen pendant sa présidence de la Commission ; Philippe Herzog, à l’origine de *Confrontations Europe*, a été rapporteur d’un livre vert sur les services d’intérêt général lorsqu’il était député européen. Ces deux exemples montrent bien les interactions étroites qui

¹⁷⁷ Entretien par internet avec Marie-France Baud, secrétaire générale adjointe de *Confrontations Europe*, mars 2005.

¹⁷⁸ www.confrontations.org, consulté en mars 2005.

¹⁷⁹ Entretien par internet avec Marie-Hélène Caillol, vice-présidente en charge des projets de *Europe 2020*, avril 2005.

¹⁸⁰ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L’Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004, p 96.

peuvent exister entre les institutions européennes et les think tanks. L'importance des échanges a été également constatée dans l'enquête réalisée par *Notre Europe* :

« [Les think tanks] servent de fournisseurs de personnel au gouvernement et de lieux où les politiciens et les décideurs peuvent recharger leurs batteries ».¹⁸¹

Si le travail dans un think tank constitue une étape, une pause dans le parcours politique des acteurs européens, l'indépendance intellectuelle de ces membres est questionnable. La prise en considération de l'impact du travail effectué sur l'avenir personnel de l'acteur peut être plus importante que le souci d'ouvrir le débat à de nouvelles revendications et à des idées innovantes.

L'émergence d'un espace public s'observe également dans les relations qui se tissent entre médias et think tanks. Un partenariat a été créé, par exemple, entre la *Fondation Robert Schuman* et la chaîne *LCI* pour diffuser « Le Journal des Européens ». Cette émission montre des reportages sur l'Union Européenne, des entretiens avec des hauts responsables européens, ainsi que l'étude comparée des opinions publiques européennes à travers des sondages¹⁸². Dans ce cas particulier, le support médiatique est donc utilisé par un think tank pour atteindre le grand public ; le média profite de son côté de l'expertise du think tank pour réaliser une émission de qualité, qui soit plus crédible aux yeux des téléspectateurs. De façon plus classique, des journalistes sont généralement invités lors des forums et des conférences organisés par les think tanks. Ces derniers luttent en effet pour capter l'attention des médias. Pour cela, il leur est nécessaire de se construire une légitimité discursive et de se faire accepter comme acteur indispensable dans cet espace public européen :

« L'association, pour se faire entendre dans la presse, et apparaître comme porteuse d'un courant d'opinion devant le public, doit s'imposer comme un interlocuteur de l'UE plutôt qu'apparaître comme un conseiller »¹⁸³

¹⁸¹ Idem, p 137.

¹⁸² <http://www.robert-schuman.org/actualite/journaldeseuropeens.htm>, consulté en avril 2005.

¹⁸³ Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003, p 180.

Les médias s'intéressent de plus en plus à l'action des think tanks. Ils demandent parfois des exemplaires des travaux produits pour les mentionner dans un article ; ils disent apprécier les rencontres entre journalistes et membres de think tanks, qu'ils considèrent comme l'occasion d'une confrontation et d'un échange d'idées¹⁸⁴. Mais, encore une fois, cette attention de la part des médias et le lien créé avec les think tanks se fait surtout auprès de la presse spécialisée.

Un lien formel s'établit donc progressivement entre les décideurs politiques, les médias et les think tanks. Quelle est la place laissée aux citoyens dans cette coopération ? D'après Georges Bossuat¹⁸⁵, l'espace public est encore trop peu existant pour que le citoyen européen y ait un véritable rôle et, par conséquent, qu'une identité européenne émerge au sein de la population :

« L'espace public européen n'existe pas assez pour que les citoyens européens puissent mettre en scène leur volonté de vivre ensemble. [Or] l'identité européenne se construit volontairement par un mouvement de citoyens. Au temps des fondateurs héroïsés de l'Europe a succédé le temps des citoyens ».

L'idée de « Société civile organisée » n'a été formalisée que très récemment dans le corpus communautaire : c'est l'une des nouveautés introduites dans le Traité de Nice. Ce concept doit être cependant distingué de celui plus général de « Société civile ». La « Société civile organisée » ne fait référence qu'à la « partie de la société civile qui s'exprime dans le cadre d'organisations dont l'existence même est un facteur de structuration de la société »¹⁸⁶. Elle se limite donc à la partie active et organisée de la société européenne. Comme il a déjà été mentionné précédemment, l'idée de participation civique a été ré-affirmée et élargie dans le projet constitutionnel : ce dernier introduit le concept de démocratie participative comme nouveau principe communautaire. En

¹⁸⁴ Stephen Boucher, (sous la dir. de), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004, p 97.

¹⁸⁵ Gérard Bossuat, « L'identité européenne, une quête impossible ? », <http://pageperso.aol.fr/gbossuat/iidentiteurope.html>, consulté en décembre 2004.

¹⁸⁶ *Commentaires sur les concepts de « société civile organisée », de « démocratie participative » et de « dialogue civil »*, www.europe-now.org, 2004.

résumé, l'idée d'un rôle actif des citoyens dans le processus européen reste donc malgré tout récente et limitée au niveau conceptuel. Au niveau pratique, cette participation civique doit être développée. Face à ce constat, l'idée d'un espace public européen effectif n'en est qu'à ses tout premiers pas. Les think tanks peuvent être considérés comme des acteurs indispensables à son épanouissement.

III.3.2. Quel impact des think tanks ?

Le développement d'un véritable espace public européen exige l'intégration réelle de la société civile européenne aux débats politiques et au processus de décision. Au niveau des citoyens, cet espace public doit s'articuler en une « série d'acteurs offrant l'accès à une série de mondes, ouverts, permettant aux gens de se grouper autour de projets et jouant un rôle plus ou moins fort dans le débat politique selon leurs mérites, leur pertinence, leur représentativité »¹⁸⁷. Or, les think tanks sont reconnus pour leur contribution à l'exercice démocratique au niveau européen, agissant comme « incubateurs et facilitateurs d'idées »¹⁸⁸ Ils revendiquent eux-mêmes leur volonté d'impulser « un débat qui s'articule entre le grand public, les « experts » et les institutions »¹⁸⁹ et l'importance de leur action dans ce domaine :

« Oui, nous pensons exercer une influence et nous nous battons pour cela »¹⁹⁰

Comme certaines analyses ont mis en valeur, faire prendre conscience de la dimension européenne de certains enjeux, contribuer à la création d'une opinion qui transcende les frontières, revient à poser les premières pierres à l'édifice de cet espace public européen¹⁹¹. Mais l'élan ainsi

¹⁸⁷ Définition de la société civile donnée par Emmanuel Julien, membre du Medef, lors d'un débat réalisé dans le think tank *Confrontations Europe*, www.confrontations.org, consulté en mars 2005.

¹⁸⁸ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004.

¹⁸⁹ www.europe2020.org, consulté en février 2005.

¹⁹⁰ Entretien par internet avec Marie-France Baud, secrétaire générale adjointe de Confrontations Europe, mars 2005.

¹⁹¹ Sylvie Ollitrault, « Les mobilisations médiatiques des ONG et des directions générales : construire un espace public européen ? », in Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se*

déclenché n'empêche pas une sectorialisation, une très faible homogénéité au sein de cet « embryon d'espace public ».

La formation de think tanks impulse la création d'un espace européen au sein du monde universitaire et politique : des réseaux sont formés à travers l'Europe et mettent en rapport les chercheurs et les décideurs nationaux de différents Etats membres. Ces structures sont alors accusées de technocratisme et d'élitisme ; certains leur reprochent de fonctionner en cercles fermés.

Cependant, les think tanks européens ont un certain impact sur le problème de déficit démocratique, souvent évoqué au niveau européen. Ils jouent en effet un rôle important d'information du grand public. Par certaines de leurs actions, ils ont également un impact sur la formation d'une démocratie participative, base potentielle d'un élan civique européen.

C'est donc par l'action de think tanks qu'un espace public véritablement européen a des chances d'émerger. Or pour l'instant, l'espace public reste prisonnier du carcan national : les logiques partisans des partis politiques nationaux l'emportent et c'est à travers la grille de lecture national que sont perçus les débats politiques européens. Plus qu'un véritable espace de débat public, l'espace européen se limite à la publicisation de l'expertise des think tanks. Les associations européennes doivent donc poursuivre leur travail pour redonner une légitimité au projet européen et transcender les frontières nationales. C'est sous leur caractère trans-européen que les enjeux politiques doivent être appréhendés.

Finalement, la métaphore d'un « espace public en archipel », d'une entité en mosaïque, semble pertinente pour décrire le niveau de développement actuel : il existe des « fragments » d'espace public européen, notamment à travers la presse et l'émergence de think tanks

transnationaux. Mais le débat reste néanmoins insuffisant et il manque une véritable implication, une mise en jeu du citoyen européen.

« L'espace public européen est un espace en construction réclamant une action militante des instances européennes : les mobilisations sont impulsées avec des relais d'acteurs nationaux ayant une vocation internationale au préalable »¹⁹²

Il est donc nécessaire que la réalité actuelle d'un bricolage, d'un assemblage d'acteurs nationaux fragmentés et parfois mal coordonnés, évolue vers une coopération croissante et un échange de plus en plus prononcé au niveau européen.

¹⁹² Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003, p 193.

Conclusion :

Il existe donc une forme d'identité européenne. En tant que concept, cette identité a été plus ou moins fixée au niveau des valeurs fondamentales qu'elle véhicule, même si elle peut être amenée à évoluer dans le temps et malgré l'absence de limite géographique. Au niveau historique, cette identité apporte une grande nouveauté vis-à-vis de l'idéologie stato-nationale prédominante en Europe: elle cherche à se situer en complémentarité avec les autres identités individuelles, sans exprimer un principe d'incompatibilité ou de supériorité. L'identité européenne est donc définie comme une identité partielle, un segment identitaire supplémentaire destiné à s'agréger, à faire cohésion avec un ensemble plus large. Elle n'est ni englobante, ni dominante. Le débat théorique impulsé à ce sujet a montré qu'il peut exister une couche identitaire commune, au sein d'individus dont l'identité nationale, linguistique et culturelle est fondamentalement différente. L'identité peut accepter la diversité, elle n'est pas intrinsèquement totalisatrice ou homogénéisante. De même, le demos peut exister sans ethnos ; le sentiment d'appartenance à une communauté politique n'est donc pas intrinsèquement lié aux critères linguistiques, culturels ou ethniques.

Plus concrètement, cette identité commence à être vécue par les Européens à différents niveaux : le succès du programme Erasmus, tout d'abord, a un impact non négligeable sur la population européenne. Si la possibilité de réaliser une partie de son cursus universitaire dans un autre Etat membre n'est pas encore accessible à tous les étudiants, un million de jeunes européens a déjà bénéficié d'une bourse Erasmus depuis sa création, en 1987. De même, l'introduction du concept de citoyenneté européenne en 1992 véhicule un message politique très fort : c'est la première fois que les peuples européens se voient réunis par un même statut juridique. C'est également la première fois que des droits politiques sont octroyés à tout citoyen européen, quelque soit sa nationalité. Cependant, une identité fondée sur la participation active des citoyens dans un espace public européen uniformisé doit encore être formée.

L'impact des think tanks reste aujourd'hui limité à un cercle restreint de personnes ; mais certaines évolutions récentes laissent à penser que la palette du public atteint est en voie d'élargissement. Ainsi, comme le signale le rapport de *Notre Europe*¹⁹³, « les euro think tanks expérimentent en fait le début d'une nouvelle ère ». Cette volonté de changement, d'intégration d'une nouvelle tranche de la population européenne dans la nébuleuse de ces « laboratoires d'idées », est très visible dans le nouveau type d'action amorcé et les nouveaux partenariats conclus. Elle est également très prégnante dans les discours des think tanks européens. Un chercheur, par exemple, concluait par ces mots son discours sur le rôle et l'évolution des think tanks en Europe : « I have a dream tank »¹⁹⁴.

L'actualité montre qu'une identité issue de la participation a des possibilités d'émerger. Certains signes avant-coureurs peuvent en effet être perçus comme des indices. L'exemple le plus présent actuellement sur la scène politique européenne est le débat français sur l'adoption de la constitution européenne. L'ampleur prise par ce débat et l'intérêt qu'il suscite auprès des français montrent que le grand public se sent désormais concerné par la construction européenne et qu'il veut participer à la formation identitaire, ainsi qu'à la direction que doit prendre l'Union Européenne. Cependant, tous les pays ne vont pas procéder par référendum pour ratifier la constitution, et même si des Etats le font, l'organisation ne dépasse pas le cadre national. Cet intérêt sans précédent est donc à double tranchant : il peut être considéré comme un tremplin pour la formation d'une identité européenne de participation active et citoyenne ; il peut constituer un précédent, un modèle de l'exercice démocratique et du débat d'idées au niveau européen. Mais il peut aussi prendre une tournure nationaliste et amener à un repli identitaire au niveau national.

¹⁹³ Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004, p 127.

¹⁹⁴ Phrase prononcée par un des participants du Forum Européen des Think Tanks organisé par l'Institut ASPEN : *L'Union européenne peut-elle être plus démocratique ?*, Lyon, 10-12 décembre 2004.

Depuis l'écriture de ce mémoire, le référendum français sur le projet constitutionnel a eu lieu, et les résultats sont sans appel : environ 55 % des votes exprimés se sont prononcés contre le texte présenté. Cet événement historique est analysé par de nombreux journalistes et universitaires comme le signe d'un repli identitaire, le début d'« une période de confusion, [d']incertitude et [de] récrimination »¹⁹⁵. En ce qui concerne les répercussions de ce « non » sur l'identité européenne, différentes conclusions sont à tirer. Tout d'abord, le rejet du traité constitutionnel freine la reconnaissance législative de cette identité. Les valeurs communes qui y étaient fixées ne sont pas reconnues ; l'intégration d'un autre principe fondamental est également repoussée : celui de la démocratie participative, tremplin qui aurait pu impulser la participation des citoyens européens à l'essor de l'identité européenne. Au niveau législatif, le référendum français constitue donc un fort handicap à la construction identitaire. Cependant, il ne faut pas oublier l'importance de ce référendum par rapport au précédent qu'elle institue. Le fort intérêt suscité par ce débat s'est vu confirmé par l'importante participation des électeurs français lors du référendum : presque 70% des inscrits sont allés voter. Et d'autres peuples européens s'engagent sur la même voie, comme les Hollandais qui viennent également de rejeter le texte avec une participation de 63 % de l'électorat. Le demos européen n'a donc jamais été aussi présent sur la scène européenne. Tout laisse à croire qu'il est déterminé à peser au niveau européen, à participer à l'évolution de l'UE, et c'est peut-être la meilleure voie que peut prendre l'intégration européenne si l'identité européenne veut passer d'un concept théorique établi à une réalité quotidienne vécue.

¹⁹⁵ Termes utilisés par Charles Grant, directeur du Center for European Reform, et repris dans : Jean-Michel Demetz (sous la dir. de), « L'Europe sans la France », *L'Express*, n°2813, du 30 mai au 5 juin 2005, p 22.

Bibliographie

Livres :

1. *Conscience européenne, Citoyens européens*, Les Editions de Bercy, Collection Colloques, Paris, 1990.
2. Etienne Balibar, *Nous, citoyens d'Europe ? Les frontières, l'Etat, le peuple*, La Découverte, 2001.
3. Jean Barrot, Bernard Elissalde, Georges Roques, *Europe, Europes : espaces en recomposition*, Paris, Vuibert, 2^e éd., 1997.
4. Sophie Béroud, Jean Weydert, *Le devenir de l'Europe*, Paris, Les Editions de l'Atelier/Editions Ouvrières, 1997.
5. Stephen Boucher, (sous la dir. De), *L'Europe et ses Think tanks, un potentiel inaccompli*, Paris, Notre Europe, Etudes et Recherches n°35, 2004.
6. Eric Dacheux (sous la dir. de), *L'Europe qui se construit. Réflexions sur l'espace public européen*, St Etienne, Publications de l'Université de St Etienne, 2003.
7. Riva Kastoryano (dir.), *Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve*, Paris, presses de Sciences Po, 1998.
8. Jacques Lenoble, « Penser l'identité et la démocratie en Europe », dans L. Lenoble, N. Dewandre (dir.), *L'Europe au soir des siècles : identité et démocratie*, Paris, Seuil, 1992, p 293-315.
9. James McGann, Stephen Boucher, *Think Tanks en Europe et aux Etats-Unis, Convergences ou Divergences ?*, Paris, Notre Europe, Compte-rendu d'un séminaire organisé le 13 octobre 2004.
10. Edgar Morin, *Penser l'Europe*, Paris, Seuil, 1988.
11. Alain Touraine, *Pourrons-nous vivre ensemble ? Egaux et différents*, Paris, Fayard, 1997.
12. Daniel Wolton, *La dernière utopie*, Paris, Flammarion, 1993.

Documents :

1. Viviane Reding, « L'identité culturelle européenne », Conférence à la faculté des Sciences Politiques de Gênes, 7 mars 2003.
2. Nexus Conferences, « Europe. A beautiful idea? », Seminars and Intellectual summit, 2004.
3. Europa-Union, « Charte de l'Identité Européenne », *Europäische Zeitung*, avril 1995.
4. Alexandre Herlea, « Citoyenneté européenne et identité culturelle », Conférence d'Athènes, 20-21 février 2003.
5. Juan M Delgado-Moreia, “Cultural citizenship and the creation of European identity”, *Electronic Journal of Sociology*, 1997.
6. Gérard Bossuat, “L'identité européenne, une quête impossible ? », <http://pageperso.aol.fr/gbossuat/iidentiteurope.html>, consulté en décembre 2004.
7. Jean-Noël Jeanneney, « Vers une identité européenne », *Le journal de l'Europe*, mai 2004.
8. Jean-Marc Ferry, « Identité postnationale et identité reconstructive », *TOUDI*, n°11, mai 1998.
9. Franz Mayer, Jan Palmowski, « European Identities and the EU – the ties that bind the peoples of Europe », *Journal of Common Market Studies*, Oxford, 2004.
10. Kiran Klaus Patel, “Europas Symbole. Integrationsgeschichte und Identitätssuche seit 1945“, *Internationale Politik*, nr. 4, Bielefeld, 2004.
11. Harold Haarmann, “Europeanness, European identity and the role of the language. Giving profile to an anthropological infrastructure”, *Sociolinguistica*, Tübingen, 1995.
12. « European Citizenship », eurobarometer, http://europa.eu.int/comm/public_opinion/cf/index_en.cfm, consulté en février 2005.
13. Nikolaus G. van der Pas, *Europa-Verschiedenheit als Identität*, in „Interkulturelles Schulwissen und europäische Identität“, Herbert-Quandt-Stiftung, Bad Homburg v.d. Höhe, janvier 2004.
14. Jürgen Habermas, « Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin d'un cadre constitutionnel? », *La Nation, l'Europe et la démocratie* », Cahiers de l'URMIS, n°7, juin 2001.
15. Paolo Pombeni, « The European Identity », *The International Spectator*, Volume XXXVIII, N°1, January-March 2003.

16. James McGann, *Think Tanks and the Transnationalization of Foreign Policy*, www.fpri.org, 16 décembre 2002.
17. Jacqueline Dutheil de la Rochère, *L'avenir de l'Union européenne et le débat constitutionnel*, *Revue du droit public*, n°1/2, 2002.
18. Ludger Kühnhardt, *From national identity to European constitutionalism*, Bonn, Zentrum für Europäische Integrationsforschung, Discussion Paper, 2004.
19. Jürgen Habermas, Dominique Schnapper et Alain Touraine, *La nation, l'Europe, la démocratie*, *Cahiers de l'URMIS*, Débat n°7, juin 2001.
20. Convention Européenne des étudiants de Sciences Po, *Manifeste pour l'avenir de l'Europe*, www.ceesp.fr.st, consulté en avril 2005.
21. « Kulturelle Vielfalt schützen und fördern », *Deutschlandradio Kultur*, www.dradio.de/dkultur/sendungen/kulturinterview, 12 mai 2005.

Traités et documents produits par l'Union Européenne et par le gouvernement français :

1. Enrique Banus, « The European Union : a space for intercultural dialogue », in European Commission, DG for Education and Culture, *Intercultural Dialogue*, Brussels, 20-21 March 2001.
2. Articles 6 et 151 du Traité de l'Union Européenne d'Amsterdam (Annexe ?)
3. Commission of the European Communities, *Making citizenship Work: fostering European culture and diversity through programmes for Youth, Culture, Audiovisual and Civic participation*, Brussels, 2004.
4. Parlement Européen et Conseil, *Décision n° 626/2004/CE modifiant la décision n° 508/2000/CE établissant le programme « Culture 2000 »*, 31 mars 2004.
5. Déclaration sur l'identité européenne, Copenhague, 14 décembre 1973.
6. Leo Tindemans, « European Union », *Bulletin of the European Communities*, supplement 1/76, 1975.
7. « Présentation de l'Europe de la culture », *La France et les politiques communes*, septembre 2004, www.diplomatie.gouv.fr
8. Cécile Barbier (sous la dir. de), *Analyse synoptique du Traité d'Amsterdam*, working paper n°19, octobre 1997.

Principaux sites internet:

www.confrontations.org
www.eu2004.nl
www.europe2020.org
www.notre-europe.asso.fr
www.portedeurope.org
www.institutmontaigne.org
www.kangarogroup.org

Presse française:

1. Michel Camdessus, « La Société européenne. Ouverture et fraternité », *La Croix*, 24 septembre 2004, p 12.
2. Thierry Chopin, « La fin du déficit démocratique », *Le Figaro*, n°18644, 16 juillet 2004, p 11.
3. Jacques Docquier, « Un think-tank européen bientôt opérationnel », *Les Echos*, n°19165, 25 mai 2004, p 7.
4. Thomas Ferenczi, « L'Europe, sa mémoire, ses valeurs », *Le Monde*, 18 février 2004, p 16.
5. Alain Juppé, « L'âme de l'Europe », *Le Monde*, 5 mai 2004, p 17.
6. Arnaud Leparmentier, « La France et l'Allemagne vont lancer un think tank européen », *Le Monde*, 29 janvier 2004, p 7.
7. Sébastien Maillard, « Prospective. Un centre européen d'économie va naître. Douze états de l'Union européenne ont accepté de cofinancer un groupe de réflexion économique indépendant qui va s'établir à Bruxelles », *La Croix*, 18 mars 2004, p 23.
8. Jean-Joseph Régent, « Les bugs du logiciel démocratique », *Les Echos*, n° 19222, 16 août 2004, p 9.
9. Nicolas Weill, « Le sentiment d'appartenance à l'Europe reste marqué par la dimension nationale », *Le Monde*, 26 mars 2005.
10. Nicolas Weill, « L'action très pro-européenne de quelques "laboratoires d'idées" », *Le Monde*, 30 mars 2005.
11. « Les think tanks européens se réveillent », *Le Journal du Management*, 15 décembre 2004.

Travail sociologique :

- Travail d'observation :

Institut ASPEN-Forum Européen des Think Tanks, *L'Union européenne peut-elle être plus démocratique ?*, Lyon, 10-12 décembre 2004.

- Envoi de questionnaires :

Questionnaire Confrontations Europe : Entretien par internet avec Marie-France Baud, secrétaire générale adjointe de Confrontations Europe, mars 2005.

Questionnaire Europe 2020 : Entretien par internet avec Marie-Hélène Caillol, vice-présidente en charge des projets de *Europe 2020*, avril 2005.

- Réalisation d'entretiens :

Entretien auprès de Ferdinando Riccardi, journaliste au *Bulletin Quotidien d'Europe*, réalisé à Bruxelles, le mardi 12 avril 2005.

Annexes

1. Questionnaire envoyé à des membres des think tanks étudiés

Objet : La place du concept d' « identité européenne » dans l'intégration de l'UE et le rôle des think-tanks dans ce domaine.

1. Origine de votre think-tank :

Dans quel but a été créée votre association ?

Quel est le contexte de sa création ?

2. Relations avec les autres think-tanks :

Entretenez-vous des contacts avec les autres think-tanks existant au sein de l'Union Européenne ? Si oui, sont-ils réguliers ?

Comment qualifieriez-vous la qualité de ces échanges ?

Quel est le degré de coopération qui existe entre vous ? (projets de recherche communs ? conférences communes ? ...)

Pensez-vous que par ces relations vous contribuez au développement d'une « identité européenne » ?

3. Relations avec les institutions européennes :

Quels sont les contacts que vous entretenez avec les institutions européennes ?

Avez-vous l'impression d'être véritablement écouté et reconnu par les dirigeants politiques européens ?

Pensez-vous pouvoir avoir une influence sur l'élaboration des politiques publiques ? Si oui, de quelle façon ?

4. Relations avec les citoyens :

Au niveau de la population française, estimez-vous contribuer à la formation d'un sentiment d'appartenance à l'Union européenne ?

Votre action sur la population dépasse-t-elle le cadre français ?

Quel public visez-vous ? Pensez-vous réussir à le toucher au niveau auquel vous le souhaitez ?

Voulez-vous avoir un rôle de médiation entre les citoyens français et les institutions européennes ? Si oui, par quels moyens ?

5. Sur l'idée d'une identité européenne :

Que représente pour vous la notion « d'identité européenne » ? Comment définiriez-vous cette dernière ?

Pensez-vous que cette identité européenne existe déjà ? Si oui, à quel degré ?

Selon vous, quelle place doit être accordée à la promotion d'une « identité européenne » dans le projet communautaire ?

Dans la formulation de ce concept, quel équilibre doit être fait entre l' « unité » et la « diversité » de la culture européenne ?

Quelle importance accordez-vous à l'étude de la notion d' « identité européenne » dans le cadre de vos travaux ?

Quel rôle voulez-vous et estimez-vous jouer dans sa définition et son développement ?

Par quelles actions concrètes ?

2. Questionnaire utilisé pour l'entretien avec Ferdinando Riccardi, journaliste au Bulletin Quotidien Européen.

Objet : Le concept d' « identité européenne » dans l'intégration de l'UE, le rôle des think tanks et des journalistes.

1. L'identité européenne.

Que représente pour vous la notion « d'identité européenne » ? Comment la définiriez-vous ?
Pensez-vous qu'il existe aujourd'hui une « identité européenne » au niveau des Européens ?
Autrement dit, peut-on parler d'après vous d'un sentiment d'appartenance de chaque individu à l'Union Européenne ?

Si oui, quelle est la place de cette identité européenne au sein de l'identité individuelle ? En quoi consiste-t-elle ? Dans la formulation de ce concept, quel équilibre doit être fait entre l'« unité » et la « diversité » de la culture européenne ?

Quels sont selon vous les éléments contributeurs de la formation d'une identité européenne ?

A votre avis, quelle place doit être accordée à la promotion d'une « identité européenne » dans le projet communautaire ?

Les politiques actuelles vous paraissent-elles efficaces dans ce domaine ?

Quelles actions devraient être entreprises dans l'avenir afin d'obtenir ou de renforcer une véritable identité européenne ?

2. Le rôle des médias dans la construction d'une identité européenne.

Globalement, les médias contribuent-ils à l'émergence d'une identité européenne ?

Quels sont le rôle et le poids des journalistes spécialisés dans l'actualité européenne ? Quel impact la presse européenne peut-elle avoir sur les perceptions de l'Union Européenne au niveau national ? Existe-t-il une presse européenne véritablement transnationale ?

Où la presse européenne reste-t-elle avant tout nationale, et variant selon les intérêts et les perceptions culturelles spécifiques à chaque Etat-membre ?

(Avez-vous des exemples concrets de projets transnationaux dans la domaine des médias, au niveau européen ?)

De nouveaux cursus universitaires ont été créés récemment, afin de former des « eurojournalistes ». Que pensez-vous de ces formations ? Quelles conséquences ces diplômes peuvent-ils avoir sur la presse européenne et sa place dans l'information des individus ?

Quelles relations entretenez-vous avec les institutions européennes ? Comment êtes vous considérés par ces dernières ?

Avez-vous des contacts avec les journalistes qui couvrent l'actualité européenne et qui sont issus d'autres pays ? Existence-t-il des collaborations, des projets communs ou des coopérations entre vous ?

3. Le rôle des think tanks européens dans la construction de cette identité européenne.

Etes-vous en contact avec un grand nombre d'associations et de groupes de travail spécialisés sur l'Union Européenne ? Si oui, lesquels ?

Considérez-vous que la terminologie de « think tank » européen convienne à ce type d'association ?

Quelle est votre évaluation du travail réalisé par ces associations ? Pensez-vous que ces groupes ont un véritable pouvoir d'influence auprès des institutions européennes ?

Pensez-vous que leur activité contribue à la formation d'une identité européenne ? Si oui, de quelle manière ? Avez-vous des exemples concrets ?

Ces associations touchent-elles le « grand public » dans leur travail ? Peut-on les considérer comme des relais entre les institutions européennes et les citoyens européens ?

3. Déclaration sur l'identité européenne.

Déclaration sur l'identité européenne

Copenhague, 14 décembre 1973

Les neuf pays membres des Communautés européennes ont estimé que le moment était venu de rédiger un document sur l'identité européenne permettant notamment de mieux définir leurs relations avec les autres pays du monde, ainsi que les responsabilités qu'ils assument et la place qu'ils occupent dans les affaires mondiales. Ils ont décidé de définir cette identité dans une perspective dynamique, et avec l'intention de l'approfondir ultérieurement à la lumière du progrès réalisé dans la construction européenne.

L'approche d'une définition de l'identité européenne revient:

- à recenser l'héritage commun, les intérêts propres, les obligations particulières des Neuf et l'état du processus d'unification dans la Communauté;
- à s'interroger sur le degré de cohésion déjà atteint vis-à-vis du reste du monde et les responsabilités qui en découlent;
- à prendre en considération le caractère dynamique de la construction européenne.

I. La cohésion des neuf pays membres de la Communauté

1. Les neuf États européens, que leur passé et la défense égoïste d'intérêts mal compris auraient pu pousser à la division, ayant dépassé leurs antagonismes, ont décidé de s'unir en s'élevant au niveau des nécessités européennes fondamentales, pour assurer la survie d'une civilisation qui leur est commune.

Désireux d'assurer le respect des valeurs d'ordre juridique, politique et moral auxquelles ils sont attachés, soucieux de préserver la riche variété de leurs cultures nationales, partageant une même conception de la vie, fondée sur la volonté de bâtir une société conçue et réalisée au service des hommes, ils entendent sauvegarder les principes de la démocratie représentative, du règne de la loi, de la justice sociale — finalité du progrès économique — et du respect des droits de l'homme, qui constituent des éléments fondamentaux de l'identité européenne. Les Neuf sont persuadés que cette entreprise correspond aux aspirations profondes de leurs peuples et doit être poursuivie avec leur participation, notamment par leurs représentants élus.

2. Les Neuf ont la volonté politique de mener à bien la construction européenne.

Sur la base des traités de Paris et de Rome instituant les Communautés européennes ainsi que sur la base des actes subséquents, ils ont établi un marché commun, fondé sur une union douanière, créé des institutions et développé des politiques communes et des mécanismes de coopération qui font partie intégrante de l'identité européenne. Ils sont déterminés à sauvegarder les éléments constitutifs de leur unité et les objectifs fondamentaux de leur évolution future tels qu'ils ont été définis lors des sommets de La Haye et de Paris. Sur la base des rapports de Luxembourg et de Copenhague, les neuf gouvernements ont établi un système de coopération politique afin d'aboutir à des attitudes concertées et, autant qu'il est possible et souhaitable, à des actions communes. Ils entendent développer cette coopération.

Conformément aux décisions de la conférence de Paris, les Neuf réaffirment leur intention de transformer, avant la fin de la décennie en cours, l'ensemble de leurs relations en une union européenne.

3. Cette variété des cultures dans le cadre d'une même civilisation européenne, cet attachement à des valeurs et des principes communs, ce rapprochement des conceptions de la vie, cette conscience de posséder en commun des intérêts spécifiques et cette détermination de participer à la construction européenne donnent à l'identité européenne son caractère original et son dynamisme propre.

4. La construction européenne entreprise par les neuf pays membres de la Communauté est ouverte aux autres nations européennes qui partagent les mêmes idéaux et les mêmes objectifs.

5. Les pays d'Europe ont, au cours de leur histoire, développé des liens très étroits avec de nombreuses autres parties du monde. Si ces rapports sont naturellement appelés à connaître une constante évolution, ils n'en constituent pas moins un gage de progrès et d'équilibre international.

6. Si, dans le passé, les pays européens ont été à même de jouer individuellement un rôle majeur sur la scène internationale, les problèmes internationaux actuels peuvent difficilement être résolus par chacun d'eux seul. Les changements survenus dans le monde et la concentration croissante des pouvoirs et des responsabilités entre les mains d'un très petit nombre de grandes puissances impliquent que l'Europe s'unisse et, de plus en plus, parle d'une seule voix, si elle veut se faire entendre et jouer le rôle mondial qui lui revient.

7. La Communauté, qui occupe la première place dans les échanges mondiaux, ne saurait constituer une entité économique fermée. Etroitement liée au reste du monde quant à ses approvisionnements et à ses marchés, la Communauté, tout en restant maîtresse de sa politique d'échanges, entend exercer une influence positive sur les relations économiques mondiales en ayant en vue l'amélioration du bien-être de tous.

8. Les Neuf, dont un but essentiel est le maintien de la paix, n'y parviendront jamais en négligeant leur propre sécurité. Ceux qui sont membres de l'Alliance atlantique considèrent qu'il n'y a pas actuellement d'alternative à la sécurité qu'assurent les armes nucléaires des Etats-Unis et la présence des forces de l'Amérique du Nord en Europe; et ils sont d'accord pour estimer qu'au regard de sa relative vulnérabilité militaire, l'Europe doit, si elle entend préserver son indépendance, tenir ses engagements et veiller, dans un constant effort, à disposer d'une défense adéquate.

II. L'identité européenne par rapport au monde

9. L'Europe des Neuf est consciente des devoirs internationaux que lui impose son unification. Celle-ci n'est dirigée contre personne ni inspirée par une quelconque volonté de puissance. Au contraire, les Neuf sont convaincus que leur union sera bénéfique pour la communauté internationale tout entière, en constituant un élément d'équilibre et un pôle de coopération avec toutes les nations, quels que soient leur dimension, leur culture et leur système social. Ils entendent jouer un rôle actif dans les affaires mondiales et ainsi, dans le respect des buts et des principes de la Charte des Nations unies, à ce que les relations internationales soient fondées sur plus de justice, à ce que l'indépendance et l'égalité des Etats soient mieux préservées, la prospérité mieux partagée et la sécurité de chacun mieux assurée. Cette volonté doit conduire progressivement les Neuf à définir des positions communes dans le domaine de la politique étrangère.

10. A mesure que la Communauté élaborera une politique commune envers des pays tiers, elle s'inspirera des principes suivants:

a) Les Neuf, agissant en tant qu'entité distincte, s'appliqueront à promouvoir des rapports harmonieux et constructifs avec ces pays; ces rapports ne doivent ni compromettre, ni retarder ou affecter leur volonté de progresser, selon les échéances prévues, vers l'Union européenne.

b) Lors des négociations futures qui mettront en présence les Neuf, collectivement, et d'autres pays, les cadres et procédures choisis devront permettre que soit respecté le caractère spécifique de l'entité européenne.

c) Dans leurs contacts bilatéraux avec d'autres pays, les pays membres de la Communauté se baseront dans une mesure croissante sur des positions communes établies entre eux.

11. Les Neuf entendent resserrer, dans les cadres existants, leurs liens avec les pays membres du Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec d'autres pays européens avec lesquels existent déjà des rapports d'amitié et de coopération étroits.

12. Les Neuf attachent une importance essentielle à la politique d'association menée par la Communauté. Sans diminuer les avantages dont bénéficient les pays avec lesquels elle a des relations particulières, la Communauté se propose de mettre en oeuvre progressivement une politique globale de coopération au développement à l'échelle mondiale conformément aux principes et aux objectifs de la déclaration de Paris.

13. La Communauté assurera la mise en oeuvre des engagements communautaires avec les pays du bassin méditerranéen et de l'Afrique en vue de renforcer les liens qui existent de longue date avec ces pays. Les Neuf souhaitent préserver leurs liens historiques avec tous les pays du Proche-Orient et coopérer à l'établissement et au maintien de la paix, de la stabilité et du progrès dans cette région.

14. Les liens étroits qui existent entre les Etats-Unis et l'Europe des Neuf, qui partagent des valeurs et des aspirations fondées sur un héritage commun, sont mutuellement bénéfiques et doivent être préservés. Ils n'affectent pas la détermination des Neuf de s'affirmer comme une entité distincte et originale. Les Neuf entendent maintenir leur dialogue constructif avec les Etats-Unis et développer leur coopération avec eux, sur une base d'égalité et dans un esprit d'amitié.

15. Les Neuf demeurent déterminés à entretenir des rapports d'étroite coopération et à poursuivre un dialogue constructif avec les autres pays industrialisés, tels le Japon et le Canada, dont le rôle est essentiel pour le maintien d'un ordre économique mondial ouvert et équilibré. Ils se félicitent de la coopération fructueuse avec ces pays, notamment au sein de l'OCDE.

16. Les Neuf, qui ont contribué, tant par leur action propre que par leur effort commun, aux premiers résultats d'une politique de détente et de coopération avec l'URSS et les autres pays de l'Europe de l'Est, s'attachent à la développer sur la base de la réciprocité.

17. Les Neuf, conscients du rôle majeur de la Chine dans les relations internationales, entendent intensifier leurs relations avec le gouvernement chinois et promouvoir les échanges dans les divers domaines, ainsi que les contacts entre dirigeants européens et chinois.

18. Les Neuf sont également conscients du rôle important qui incombe aux autres pays asiatiques. Ils sont déterminés à développer leurs relations avec ces pays, ainsi qu'en témoigne en matière commerciale, la déclaration d'intention faite par la Communauté à l'occasion de son élargissement.

19. Les Neuf, qui ont traditionnellement avec les pays d'Amérique latine des relations d'amitié et des échanges de toutes sortes, entendent développer les unes et les autres. Ils attribuent à cet égard un grand intérêt aux accords conclus entre les Communautés européennes et certains pays d'Amérique latine.

20. Il ne peut y avoir de véritable paix si les pays développés ne portent pas davantage attention aux peuples moins favorisés. Forts de cette certitude et conscients de leurs responsabilités et obligations particulières, les Neuf attachent une importance capitale à la lutte contre le sous-développement dans le monde. Ils sont déterminés, en conséquence, à intensifier leurs efforts dans les domaines du commerce et de l'aide au développement, et à renforcer la coopération internationale à cet effet.

21. Les Neuf participeront aux négociations internationales avec un esprit ouvert, en préservant les éléments constitutifs de leur unité et leurs objectifs fondamentaux. En outre, les Neuf sont décidés à contribuer au progrès international non seulement dans le cadre de leurs rapports avec des pays tiers, mais aussi par les positions communes qu'ils entendent prendre, chaque fois que c'est possible, dans les organisations internationales, notamment l'Organisation des Nations unies et les institutions spécialisées.

III. Caractère dynamique de la construction européenne

22. L'identité européenne est appelée à évoluer en fonction de la dynamique de la construction de l'Europe. Dans le domaine des relations extérieures, les Neuf s'attacheront notamment à définir progressivement leur identité vis-à-vis des autres entités politiques. Ce faisant, ils ont conscience de renforcer leur cohésion interne et de contribuer à l'élaboration d'une politique proprement européenne. Ils sont convaincus que la mise en oeuvre progressive de cette politique sera un des éléments essentiels devant permettre à leurs pays d'aborder avec réalisme et confiance les stades ultérieurs de la construction européenne, en facilitant la transformation prévue de l'ensemble de leurs relations en une Union européenne.

4. Article 151 du Traité de Maastricht.

TITRE XII (ex Titre IX) CULTURE

Article 151 (ex Article 128)

1. La Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des Etats membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun.

2. L'action de la Communauté vise à encourager la coopération entre Etats membres et, si nécessaire, à appuyer et compléter leur action dans les domaines suivants:

- l'amélioration de la connaissance et de la diffusion de la culture et de l'histoire des peuples européens,
- la conservation et la sauvegarde du patrimoine culturel d'importance européenne,
- les échanges culturels non commerciaux,
- la création artistique et littéraire, y compris dans le secteur de l'audiovisuel.

3. La Communauté et les Etats membres favorisent la coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes dans le domaine de la culture, et en particulier avec le Conseil de l'Europe.

4. La Communauté tient compte des aspects culturels dans son action au titre d'autres dispositions du présent traité, afin notamment de respecter et de promouvoir la diversité de ses cultures.

5. Pour contribuer à la réalisation des objectifs visés au présent article, le Conseil adopte:

- statuant conformément à la procédure visée à l'article 251 et après consultation du Comité des régions, des actions d'encouragement, à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres. Le Conseil statue à l'unanimité tout au long de la procédure visée à l'article 251;
- statuant à l'unanimité sur proposition de la Commission, des recommandations.

Sommaire

INTRODUCTION.....	3
I. LA VALORISATION DU CONCEPT D'« IDENTITE EUROPEENNE ».....	11
I.1. IMPORTANCE DU PROJET IDENTITAIRE.	11
I.1.1. <i>Un enjeu politique, culturel et social fondamental...</i>	12
I.1.2. <i>... Mais quelle capacité d'action ? : l'analyse sociologique.</i>	15
I.1.3. <i>D'une identité institutionnelle à une identité civique et individuelle.</i> ...	18
I.2. VOLONTE POLITIQUE DE JUSTIFIER CE PROJET IDENTITAIRE.	20
I.2.1. <i>La légitimation par les discours : « valeurs communes » et</i> <i>« spécificités européennes »</i>	21
I.2.2. <i>La légitimation par les symboles.</i>	26
I.2.3. <i>Une uniformisation des interprétations de l'histoire ?</i>	31
II. UNE IDENTITE EUROPEENNE « EN CHANTIER ».....	35
II.1. QUELLE IDENTITE POUR LE CITOYEN EUROPEEN ? : LE DEBAT THEORIQUE. .35	
II.1.1. <i>Dialogue interculturel et articulation des appartenances plurielles.</i> .36	
II.1.2. <i>Identité(s) politique(s)</i>	41
II.1.3. <i>Citoyenneté européenne et « patriotisme constitutionnel ».</i>	47
II.2. MULTIPLICATION DES ACTEURS PARTICIPANT A LA CREATION DE CETTE IDENTITE.	51
II.2.1. <i>Fonctionnaires et acteurs politiques européens.</i>	51
II.2.2. <i>De nouveaux acteurs issus de la société civile : l'exemple du projet du</i> <i>Musée de l'Europe.</i>	55
II.2.3. <i>L'impact des médias.</i>	58
II.3. LA CULTURE ET L'EDUCATION, OUTILS DE LA POLITIQUE IDENTITAIRE EUROPEENNE.....	61
II.3.1. <i>La multiplication des projets culturels.</i>	63
II.3.2. <i>L'exemple de la politique européenne dans le domaine de l'éducation.</i>	65
III. L'EMERGENCE DE THINK TANKS EUROPEENS.	69
III.1. LE ROLE DES THINK TANKS EUROPEENS.	70
III.1.1. <i>Le modèle américain et les prémices européennes.</i>	71
III.1.2. <i>Expertise et médiation.</i>	74
III.1.3. <i>Pression, diffusion et démocratisation.</i>	78
III.2. CONTACTS ET ECHANGES.	83
III.2.1. <i>Des think tanks en réseau.</i>	83
III.2.2. <i>Des think tanks multinationaux aux think tanks transnationaux.</i>	87
III.3. UN ESPACE PUBLIC EUROPEEN EN CONSTRUCTION.	91
III.3.1. <i>Quelle coopération entre les différents acteurs ?</i>	92
III.3.2. <i>Quel impact des think tanks ?</i>	96
CONCLUSION :	99

BIBLIOGRAPHIE	102
---------------------	-----

ANNEXES.....	107
--------------	-----

1. QUESTIONNAIRE ENVOYE A DES MEMBRES DES THINK TANKS ETUDIES	107
<i>Objet : La place du concept d' « identité européenne » dans l'intégration de l'UE et le rôle des think-tanks dans ce domaine.</i>	<i>107</i>
2. QUESTIONNAIRE UTILISE POUR L'ENTRETIEN AVEC FERDINANDO RICCARDI, JOURNALISTE AU BULLETIN QUOTIDIEN EUROPEEN.	108
<i>Objet : Le concept d' « identité européenne » dans l'intégration de l'UE, le rôle des think tanks et des journalistes</i>	<i>108</i>
3. DECLARATION SUR L'IDENTITE EUROPEENNE.	109
4. ARTICLE 151 DU TRAITE DE MAASTRICHT.....	113